

TRAITÉS  
DE  
L'EXISTENCE  
ET DES  
ATTRIBUTS DE DIEU:  
DES DEVOIRS  
DE LA  
RELIGION NATURELLE,  
ET DE LA VERITÉ  
DE LA  
RELIGION CHRETIENNE.

*Par M. CLARKE, Docteur en Theol.*

Traduits de l'Anglois par M. RICOTIER.

Nouvelle Edition, revûë, corrigée, augmentée sur  
la VI. Edition Angloise, & enrichie d'un Eloge  
historique de M. CLARKE.

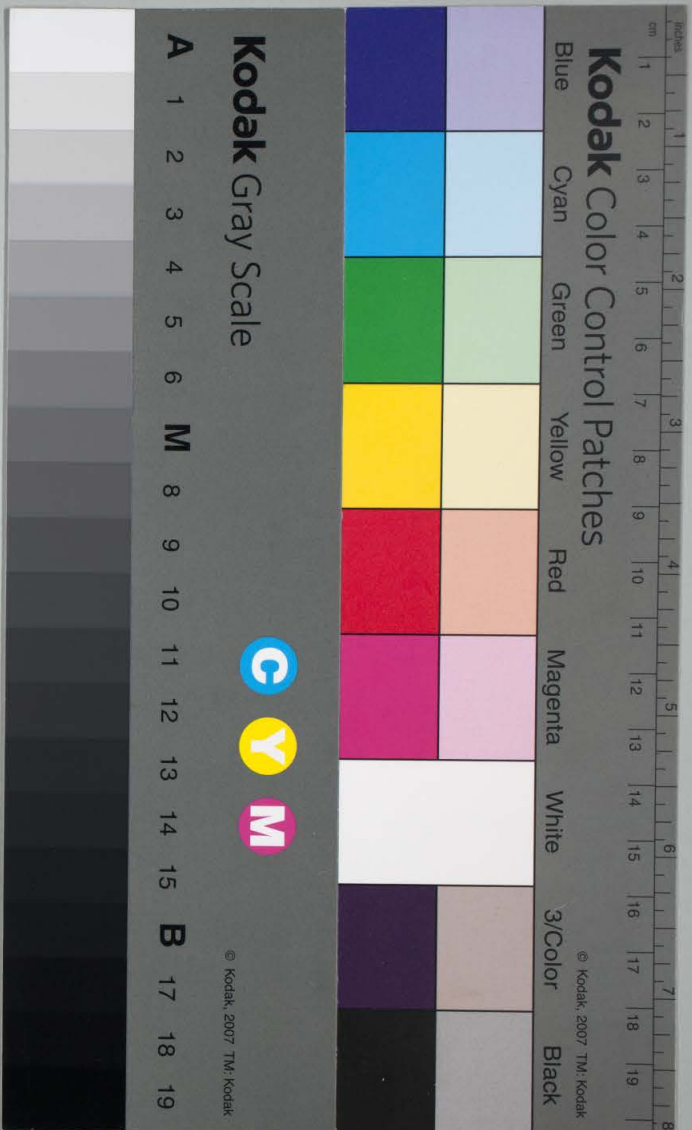
TOME SECOND.



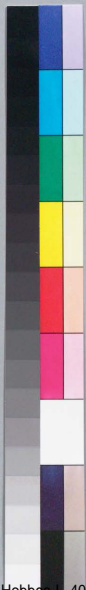
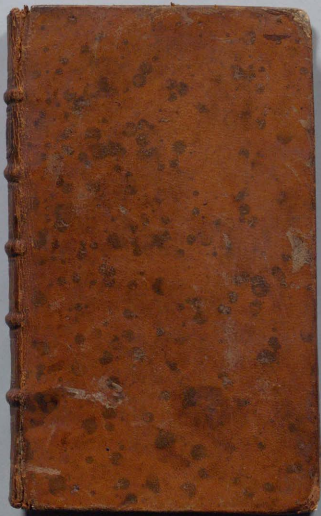
*Signature*

---

M. D C C. XLIV.







名古屋大学附属図書館蔵 Hobbes I 40696028  
Nagoya University Library, Hobbes I, 40696028



名古屋大学図書  
洋 696028



Le livre appart.  
à M. Felix  
Saint-Brisson  
anné 1825.  
Le 25 Juillet.

TRAITÉS  
DE  
L'EXISTENCE  
ET DES  
ATTRIBUTS DE DIEU:  
DES DEVOIRS  
DE LA  
RELIGION NATURELLE,  
ET DE LA VERITÉ  
DE LA  
RELIGION CHRÉTIENNE.

PAR M. CLARKE, Docteur en Théol.

Traduits de l'Anglois par M. RICOTIER.

Nouvelle Edition, revue, corrigée, augmentée sur  
la VI. Edition Angloise, & enrichie d'un Eloge  
historique de M. CLARKE.

TOME SECOND.



*Clarke*

M. D C C. XLIV.





DISCOURS  
SUR LES  
DEVOIRS IMMUABLES  
DE LA RELIGION  
NATURELLE:  
SUR LA VERITE  
ET LA CERTITUDE  
DE LA  
RELIGION CHRÉTIENNE.

CHAPITRE I.

*Le dessein & le plan de ce Discours.*

**L**E me flatte que les premiers  
fondemens de la religion,  
qui consistent dans la cer-  
titude de l'existence de Dieu & de  
ses attributs, ont été solidement  
établis, & mis hors de contestation

*Tome II.*

A

2 DE LA RELIGION

dans le discours précédent, ou j'ai prouvé distinctement :

I. *Que quelque chose doit nécessairement avoir existé de toute éternité : & que les difficultez, que nous trouvons à concevoir une durée éternelle, quelque grandes qu'elles soyent, ne doivent pourtant pas faire naître dans notre esprit des doutes ou des serupules sur la verité de cette assertion, que quelque chose est réellement éternelle.*

II. *Qu'un Etre immuable & indépendant doit avoir existé de toute éternité : parce que si on suppose une succession éternelle d'Etres purement dépendans, qui se soyent produits les uns les autres dans un progrès à l'infini sans cause originale & indépendante, on est obligé de reconnoître que des choses, qui n'ont d'elles-mêmes aucune nécessité d'existence, sont sorties de toute éternité du pur néant : absurdité, contradiction aussi grande & aussi expresse, que si on les supposoit pro-*

NATURELLE. CHAP. I. 3  
duites par le néant dans un tems fixe & déterminé.

III. *Que cet Etre immuable & indépendant, qui est de toute éternité, sans avoir eu de cause externe de son existence, est un Etre existant par lui-même, c'est-à-dire, qu'il existe nécessairement.*

IV. *Que c'est un Etre infini, présent par tout, parfaitement simple, uniforme, invariable, indivisible, incorruptible, dégagé en un mot de toutes les imperfections, qui sont les qualités connues & les propriétés inséparables du monde matériel.*

V. *Qu'il est nécessairement unique : puisqu'il est absurde & contradictoire de supposer deux ou plusieurs Etres indépendans & existans par eux-mêmes.*

VI. *Qu'il faut nécessairement que ce soit un Etre intelligent.*

VII. *Qu'il doit être un agent libre & volontaire, & non pas un agent nécessaire.*

VIII. *Qu'il est revêtu d'une puis-*

4 DE LA RELIGION  
*sance infinie, & que dans cet attribut sont compris entr'autres choses, le pouvoir de créer des Etres, celui de communiquer à ces Etres créée la faculté de commencer le mouvement, & celui de leur donner une liberté de volonté, faculté qui n'a rien d'incompatible avec aucun des attributs divins.*

IX. Que cet Ette est aussi *infiniment sage.*

X. Qu'il est enfin *infiniment bon, juste & veritable, & qu'il possède dans le degré le plus éminent, toutes les autres perfections morales, qui doivent se rencontrer dans le monarque suprême, & dans le juge souverain du monde.*

Toutes les veritez ayant été solidement prouvées dans mon premier discours, je me propose de bâtir sur ce fondement dans celui-ci, & de m'en servir comme de principes pour démontrer maintenant les devoirs immuables de la religion naturelle, & la certitude de la ré-

NATURELLE. CHAP. I. 5  
vélation celeste, j'aurai à combattre ici les vaines subtilitez d'un ordre de gens vicieux & profanes, qui pour couvrir leur incredulité d'un beau prétexte, affectent d'être partisans zelez de la raison humaine & font profession de s'attacher avec sincerité & avec diligence à la recherche de la vérité. Mais il y a tout lieu de craindre qu'ils ne sont pas ce qu'ils voudroient paroître, & que bien loin de chercher sincerement la vérité, ils ne cherchent au contraire, qu'à excuser leurs vices & leurs débauches, en les couvrant du manteau de l'infidélité. Esclaves de leurs passions brutales ils ne sauroient se résoudre à y renoncer, & de-là vient qu'ils font tous leurs efforts pour secouer le joug importun de la religion, dont les veritez & les maximes condamneroient leur conduite, & répandroient infailliblement de l'amertume sur tous leurs plaisirs. Je me propose donc, pour mettre la dernière main au

A iij

6 DE LA RELIGION

dessein que j'ai d'établir sur de solides fondemens la vérité & l'excellence de la religion chrétienne, & de la défendre contre les attaques de ces partisans prétendus de la raison, je me propose, dis-je, en suivant la même méthode, dont je me suis servi pour démontrer l'existence de Dieu & de ses attributs, de prouver distinctement les propositions suivantes :

I. Que les mêmes relations, que différentes choses ont les unes avec les autres nécessairement & éternellement; & que la même *convenance*, ou *non-convenance* de l'application de certaines choses à d'autres, ou de certaines relations à d'autres, suivant laquelle nous concevons que la volonté de Dieu se détermine toujours & nécessairement à agir selon les règles de la justice, de la bonté & de la vérité, & cela pour le bien de l'Univers, que ces mêmes choses, dis-je, doivent aussi déterminer toujours la volonté des

NATURELLE. CHAP. I. 7

Etres raisonnables subordonnez, les porter à conformer toutes leurs actions à ces règles, en vue de procurer, autant qu'en eux est, le bien public, chacun dans la situation particulière dans laquelle il se trouve. C'est-à-dire, que de ces différentes relations, que les choses ont entr'elles nécessairement & éternellement, il résulte, qu'il est convenable & raisonnable que les créatures agissent d'une manière, plutôt que d'une autre: & qu'elles sont obligées à la pratique de certains devoirs indépendamment d'aucune volonté positive, ou d'aucun commandement de Dieu, comme aussi antécédemment à toute espérance de profit & de récompense, & à toute crainte de dommage personnel & de punition, soit pour le présent, soit pour l'avenir, soit que ces récompenses & ces peines suivent naturellement de la pratique ou de la négligence de ces devoirs, ou qu'elles y aient été attachées en vertu



8 DE LA RELIGION  
d'un régleme positif.

II. Qu'encore que tous les Etres raisonnables soient obligez d'observer ces devoirs éternels de la morale, même indépendamment de la volonté positive de Dieu & antecédemment au commandement qu'il en a fait, il y a une considération pourtant, qui redouble l'obligation indispensable qui leur est imposée de les pratiquer. C'est que Dieu étant nécessairement juste & bon dans l'exercice de cette puissance infinie, qu'il déploie dans le gouvernement de l'univers, il ne peut s'empêcher d'exiger positivement que toutes les créatures raisonnables soient pareillement justes & bonnes à proportion des facultez qu'il leur a données & des circonstances différentes dans lesquelles il les a placées; le tout fondé sur la nature des choses, sur les perfections de Dieu, & sur plusieurs autres raisons collaterales. C'est-à-dire, que ces devoirs éternels de la morale, qui de leur

NATURELLE. CHAP. I. 9  
nature sont réellement & toujours obligatoires, le sont aussi en vertu de la volonté expresse de Dieu, & de sa loi immuable, tellement que toutes les créatures raisonnables les doivent observer avec toute l'exactitude, dont elles sont capables, par respect pour son autorité souveraine; aussi bien qu'en conformité à la raison naturelle des choses.

III. Qu'encore que toutes les créatures raisonnables soient indispensablement obligées d'observer les devoirs éternels de la morale, antecédemment à aucune vue de récompense ou de punition, il doit pourtant de toute nécessité y avoir des récompenses & des peines attachées à l'observation ou à l'inobservation de ces devoirs. Car les mêmes raisons qui prouvent que Dieu est nécessairement juste & bon, & que sa volonté immuable, suivant laquelle il faut que tous les Etres créés se gouvernent, est toujours conforme aux règles de la justice,

10 DE LA RELIGION

de l'équité & de la bonté; ces mêmes raisons, dis-je, prouvent aussi qu'il ne peut s'empêcher d'approuver la conduite des créatures qui l'imitent, & qui lui obéissent en se conformant à ces règles, & qu'il doit au contraire désapprouver celles qui s'en éloignent. D'où il s'ensuit qu'il doit de manière ou d'autre en agir fort différemment avec elles à proportion de leur obéissance, ou de leur désobéissance: & manifester son pouvoir absolu & son autorité suprême, en maintenant la majesté des loix divines, & en punissant ceux qui les transgressent, d'une manière qui réponde à sa qualité de juste gouverneur & d'arbitre souverain de l'univers.

IV. Qu'originaiement la nature des choses & la constitution de l'univers étoient telles, que l'observation des règles éternelles de la justice & de la bonté tendoit par une conséquence directe & naturelle à rendre toutes les créatures heureu-

NATURELLE. CHAP. I. II  
ses, & l'inobservation de ces règles au contraire à les rendre malheureuses; par où la différence entre les fruits de la vertu & du vice, si raisonnable en elle-même, & si nécessaire à la justification de la gloire de Dieu, étoit établie & mise hors de toute contestation. Mais que le genre humain se trouve maintenant dans un état, où l'ordre naturel des choses de ce monde est manifestement renversé, la vertu n'ayant pas à beaucoup près le privilege de rendre les hommes heureux; ce qui vient d'une corruption grande & générale, dont l'origine nous seroit à peine connue sans le secours de la révélation. Qu'ainsi il est absolument impossible de concevoir que Dieu n'ait eu d'autre vue en créant des Etres raisonnables, tels que sont les hommes, & les plaçant sur la terre, & qu'il ne se soit proposé d'autre fin, que de conserver éternellement une succession d'Etres d'aussi courte durée, dans ce triste

état de confusion, de corruption & de désordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le monde, où les règles éternelles du bien & du mal sont si mal observées, & où la gloire de Dieu & la majesté de ses loix sont la plupart du tems foulées aux pieds, à cause que les gens de bien n'y reçoivent pas la récompense qui leur est due, ni les scelerats la punition qu'ils méritent. Ce qui doit faire conclure qu'au lieu d'une succession éternelle de nouvelles générations, telles qu'elles sont aujourd'hui, il faut nécessairement qu'un jour les choses changent entièrement de face, & qu'il y ait un état à venir, où les récompenses soient distribuées à qui elles sont dues, un état d'où tous les désordres & toutes les inégalitez soient bannies, & où tout le système de la providence, qui nous paroît maintenant si confus & si inexplicable, à cause que nous n'en connoissons qu'une petite partie, soit mis en évidence, & re-

connu à tous égards digne d'une sagesse infinie, d'une justice & d'une bonté souveraine.

V. Qu'encore qu'on puisse prouver en général d'une manière démonstrative par une chaîne d'arguments clairs & incontestables, l'indispensable nécessité de tous les devoirs moraux de la religion naturelle, & la certitude d'un état à venir, où se fera la distribution des peines & des récompenses: le genre humain est pourtant aujourd'hui si corrompu, la négligence, l'inattention, & le manque de reflexion parmi la plupart des hommes, si grande; leurs préjugés & les fausses notions, qui leur sont venues par l'éducation, en si grand nombre; leurs convoitises, leurs appetits & leurs desirs naturels, si violens; & leur aveuglement produit par les opinions superstitieuses, par les mauvaises coutumes, & par les pratiques vicieuses qui ont la vogue dans le monde, si grand & si pro-

digieux, que peu de personnes sont réellement capables de découvrir par elles-mêmes ces grandes vérités. Qu'ainsi les hommes ont un très-grand besoin d'une instruction particulière, qui les convainque de la certitude, & de l'importance de ces vérités, qui leur en donne des idées claires & saines, & qui leur mette devant les yeux les motifs, qui doivent les porter à s'acquiescer des grands devoirs, que leur prescrit la religion naturelle.

VI. Que bien qu'il y ait eu dans presque tous les siècles parmi les Payens des personnages d'une probité, d'une sagesse & d'un courage extraordinaire, qui se sont appliqués à l'étude de ces devoirs, qui les ont pratiqués, qui en ont fait des leçons aux autres, & qui les ont exhortés à les mettre en pratique; & que ces personnages à cause de cela paroissent avoir été suscités par la providence, & avoir été des instruments en sa main, pour faire le

NATURELLE. CHAP. I. 15  
 procès aux horribles superstitions des nations parmi lesquelles ils vivoient, & pour reprimer leur dépravation extrême: aucun de ces grands hommes cependant n'a jamais pu faire de grands progrès pour l'entière reformation du genre humain. La raison en est, que peu de personnes ont mis tout de bon la main à ce grand ouvrage; que celles qui l'ont eu véritablement à cœur, ont entièrement ignoré des doctrines, qui étoient d'une absolue nécessité pour l'accomplissement de leur dessein, & ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres, qui n'étoient pas moins nécessaires pour parvenir au but, qu'elles se proposoient. A quoi il faut ajouter qu'elles n'ont pu, ni expliquer clairement, ni prouver solidement plusieurs dogmes, qu'elles croyoient avec certitude; & qu'elles n'ont pas eu assez d'autorité pour persuader aux hommes ceux de ces dogmes. qu'elles étoient en



état d'expliquer, & de prouver par des raisonnemens clairs & solides, & pour faire sur leur esprit des impressions, capables d'influer sur la conduite générale du genre humain.

VII. Que le genre humain avoit donc besoin d'une révelation céleste, pour sortir de cet état de dépravation universelle, & pour entrer dans un état, qui eût du rapport à l'excellence originale de sa nature. Que les nécessitez attachées à la nature humaine, & la connoissance que les hommes avoient naturellement de la divinité, les menoient comme par la main à cette révelation céleste, & leur donnoient tout lieu de l'esperer & de l'attendre, comme il paroît par l'aveu qu'en ont fait les plus sensez & les plus sages des Philosophes Payens, & par les termes, dont ils se sont servis, pour exprimer l'esperance qu'ils avoient que Dieu leur feroit un jour cette grace.

VIII.

VIII. Que de toutes les religions, qui sont aujourd'hui dans le monde, la religion chrétienne est la seule, qui puisse se vanter avec quelque apparence de raison, de posséder cette révelation divine; de sorte que, si la religion chrétienne n'est pas véritable, il faudra dire qu'il n'y a dans le monde aucune révelation de la volonté de Dieu.

IX. Que la religion chrétienne considérée dans la pureté de son origine, telle qu'elle nous est enseignée dans les Saintes Ecritures, porte tous les caractères de Divinité, qu'il soit possible d'imaginer, & que nous en avons toutes les preuves, qu'on puisse raisonnablement demander.

X. Que les préceptes de la religion Chrétienne s'accordent parfaitement bien avec les idées naturelles, que nous avons de la Divinité, qu'ils sont très propres à perfectionner notre nature, & à faire la félicité commune du genre humain;

Tome II.

B

c'est-à-dire, que la religion chrétienne, considérée simplement comme un système complet & suivi de morale, où se trouvent rassemblés les beaux & les meilleurs préceptes, que les divers écoles de philosophie n'ont donnez que séparément & la plupart du tems que très imparfaitement; & où ces préceptes sont débités, sans le moindre mélange d'aucune de ses pratiques superstitieuses & absurdes, qui se trouvoient parmi les anciens Philosophes: que la religion chrétienne, dis-je, à la considérer seulement dans ce point de vue, merite que tous les Dèistes, qui se piquent de réfléchir, de raisonner, d'agir conséquemment, & d'une manière qui réponde à leurs principes, se rangent sous sa discipline & l'embrassent, puisqu'e le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est le plus beau système de morale, la meilleure secte de philosophie, qui ait jamais paru dans le monde, &

qu'elle est tout-à-fait probable en elle-même, indépendamment des témoignages externes, qui prouvent son origine céleste.

XI. Que les motifs, que la religion chrétienne employe pour nous porter à la pratique de ces devoirs, sont tout-à fait dignes de la sagesse infinie de Dieu, & répondent parfaitement bien aux espérances naturelles de l'homme.

XII. Que la manière & les circonstances particulières, avec lesquelles la religion chrétienne enseigne ces devoirs & propose ces motifs, s'accordent exactement avec les lumières de la droite raison, & avec celles de la pure nature; & qu'elles fervent même à perfectionner ces lumières.

XIII. Que toutes les doctrines, que la religion chrétienne, considérée dans la pureté & la simplicité de son origine, nous ordonne de croire, & qu'elle nous propose, ont comme des doctrines entières,

nécessaires à salut, ou comme ayant une liaison intime avec celles, qui sont nécessaires : que ces doctrines, dis-je, (dont quelques-unes ne nous sont connues que par la revelation, quoique la raison acquiescée sans peine à la revelation qui en est faite) ont toutes pour but principal de reformer le genre humain, influent puissamment sur la correction des mœurs, & composent ensemble un système de foi infiniment plus suivi & plus raisonnable, que tout ce que les Philosophes anciens les plus sages, & les incrédules modernes les plus fins ont jamais pu inventer avec toute leur subtilité & toute leur science.

XIV. Que cette révélation, en faveur de laquelle les lumières de la droite raison se déclarent hautement, & dont la beauté & l'excellence intérieure est telle qu'elle se concilie l'amour & le respect de toutes les personnes raisonnables, qui agissent par un principe de con-

science : que cette révélation, dis-je, est appuyée outre cela, sur un grand nombre de signes & de miracles incontestables, que celui, qui en est l'auteur, a faits en public pour confirmer la divinité de sa mission ; sur l'accomplissement exact & des prophéties anciennes, qui l'avoient annoncé, & de celles par lesquelles il a lui-même prédit les événements, qui devoient arriver après lui ; & sur le témoignage de ses sectateurs, témoignage le plus croyable dans toutes ses circonstances, le plus certain, & le plus convainquant, qui ait jamais été rendu à aucun fait dans le monde. Toutes choses, qui prouvent directement & positivement que la religion chrétienne vient immédiatement de Dieu lui-même.

XV. Que ceux, que les preuves mises en avant pour établir la vérité & la certitude de la religion chrétienne, ne sont pas capables de convaincre & de porter à mener une vie

25 DE LA RELIGION  
régulière, font des gens que rien ne  
peut toucher, & qui ne changeroient  
pas de conduite, quand bien même  
un mort sortiroit du tombeau pour  
travailler à leur conversion.

CHAPITRE II.

*Où l'on parle du Désisme, & de quatre  
différentes espèces de Deïstes.*

**A**VANT d'entrer dans l'examen particulier des propositions, que j'ai dessein de prouver dans ce discours, il est bon d'avertir mon lecteur, qu'ayant maintenant en tête des incrédules d'une autre espèce, que ceux que j'ai combattus dans le traité précédent, il ne doit pas s'attendre à trouver ici ces démonstrations, & cette certitude mathématique, dont je me suis servi en parlant de l'existence de Dieu. Je serai obligé de faire usage dans ce traité d'une autre es-

NATURELLE. CHAP. II. 27  
pèce d'argumens, que ceux que j'ai  
employez dans l'autre. Les matieres  
de mon premier discours étoient de  
nature à pouvoir être démontrées;  
dans celui-ci il faudra se contenter  
souvent d'une certitude morale,  
c'est-à-dire, de preuves prises des cir-  
constances des choses, & du témoi-  
gnage des personnes, qui sont pres-  
que les seules dont les matieres de  
fait soient susceptibles, & dont par  
consequent les personnes raisonnables  
& de bonne foi se contentent  
toujours. La raison en est que tous les  
principes sur lesquels les Athées bâ-  
tissent, peuvent être renversez & re-  
duits à impliquer contradiction, par  
la force seule d'un raisonnement sui-  
vi & poussé. Mais les Deïstes font pro-  
fession d'admettre tous les princi-  
pes de la raison, & de n'en vouloir  
qu'aux choses, dont la verité est  
fondée sur le témoignage & sur les  
preuves de fait, dont ils croyent  
pouvoir se débarrasser facilement.

Mais, si on examine les choses à



fonds on trouvera sans peine, que ce n'est pas là de quoi il s'agit. Car je suis persuadé qu'il n'y a point de Déiste dans le monde, au moins dans cette partie du monde ou la religion chrétienne est enseignée dans sa pureté, qui demeurant attaché à tous les principes de la droite raison, & sincèrement persuadé de la justice de tous les devoirs de la religion naturelle & de la nécessité de les pratiquer, rejette le christianisme uniquement par la raison qu'il n'est pas convaincu pleinement des faits sur lesquels il est appuyé. Un attachement constant & sincère à toutes les loix de la raison, & à tous les devoirs de la religion naturelle, doit nécessairement conduire un homme à la profession du christianisme, pourvu qu'il examine les choses avec attention, & qu'il se fasse un devoir d'agir d'une manière conforme à ses principes. Tous ceux qui prétendent être déis-

tes, & qui n'en sont pas logez-la, ne peuvent avoir aucun principe fixe & assuré; ils ne peuvent ni argumenter, ni agir conséquemment. il faut de toute nécessité qu'ils se précipitent dans l'athéisme tout pur, & par conséquent qu'ils succombent sous le poids des argumens employez dans le discours précédent. C'est ce que je vais faire voir clairement dans les réflexions suivantes, où je parlerai des différentes espèces de déistes.

1. Il y en a qui portent le nom de déistes, parce qu'ils font semblant de croire l'existence d'un être éternel, infini, indépendant & intelligent; & que, pour ne pas passer pour des athées epicuriens, ils attribuent outre cela la structure du monde à cet être suprême. Mais ils sont Epicuriens sur la providence; car ils se figurent que Dieu ne se mêle du tout point du gouvernement du monde, & qu'il ne fait aucune at-

tion à ce qui s'y passe (a), ni ne s'en foucie (b). Cette opinion n'est au fonds qu'un athéisme déguisé, & quand on l'examine avec attention, on trouve qu'elle vient aboutir au par athéisme. J'avoue que je ne vois point de contradiction à dire que Dieu en créant l'univers, ou en donnant à quelque partie de cet univers la forme qu'elle a, auroit aussi pu, s'il eût voulu, par sa sagesse infinie, à qui rien n'échappe, & qui est infallible dans toutes ses vues, disposer originairement les

(a) *Omnis enim per se Divinus natura necesse est  
Immortali eto summa cum pace fruatur,  
Senata à nostris rebus, sequiturque longæ,  
Nunc privata dolore omni, privata periculi,  
Ista suis potens opibus, nihil indiga nostri,  
Nec bene promeritis capere neque tangitur ira.*

LUCRET. Lib. I. v. 57. *cp. seqq.*

(b) *Τὴ μακάριον οὐκ ἀφάριστον, ἕνα μὲν ἀκατα-  
μύχτα οὐκ, ἕνα δὲ αἰῶν ἡμῶν ἀπὸ τῆς ἐπιπέδου, ἕνα  
ἕνα δὲ ἀκαταμύχτα. DIOG. LAERT. in vita Epici-  
ci.* C'est à peu près le langage de quelques Phi-  
losophes modernes. Ils attribuent tout à la ma-  
tière & au mouvement à l'exclusion des causes,  
& ils parlent de Dieu comme d'une *Intelligentia  
supra mundana*. C'est le vrai jargon d'Epicure  
& de Lucrece.

NATURELLE. CHAP. II. 27  
choses, & agencer tellement les ressorts & les enchainemens des causes nécessaires & sans intelligence, qu'en vertu de cet arrangement primitif tous les effets qu'elles auroient produits, se seroient trouvez dignes de la sagesse souveraine de Dieu, sans qu'il eût été besoin de l'intervention de sa toute-puissance dans chaque occasion particuliere. Je ne voudrois pas même nier que ce sentiment ne puisse, à force d'argumens subtils & abstraits, être concilié avec une ferme persuasion de l'existence de Dieu, & même avec une notion assez saine de la providence. Mais s'imaginer que Dieu après avoir créé au commencement une certaine quantité de matiere & de mouvement, ne s'est point mis en peine de l'arrangement du monde, qu'il a tout laissé à l'avanture, sans vuc ni direction particuliere, au hazard de ce qui en arriveroit, c'est une hypothese qui est tout-à-fait insoutenable, & qui

28 DE LA RELIGION  
aboutit nécessairement au pur athéisme. Qu'il me soit permis, en attendant que je le prouve, de faire cette remarque ; que les progrès qu'on a faits depuis peu dans les mathématiques & dans la physique, nous découvrent sensiblement que cette opinion, impie en elle-même est pareillement fausse & absurde. Car, outre que la matiere étant d'elle-même incapable de se conformer à aucune loi, il est impossible que les loix originales du mouvement subsistent, à moins qu'une puissance supérieure à la matiere ne la détermine à se mouvoir conformément à ces loix : outre cela, dis-je, c'est une chose maintenant au dessus de toute contestation, que les corps des plantes & des animaux, la partie la plus considérable du monde, n'ont pu être formez par la pure matiere suivant les loix générales du mouvement. Il y a plus, car qui ne voit que le *pouvoir de gravitation*, ce principe si univer-

NATURELLE. CHAP. II. 29  
sel, la source de presque tous les mouvemens réguliers du monde materiel, qui, comme je l'ai infinué dans le discours précédent, agit non pas à proportion de la superficie des corps, mais à proportion de la quantité de leur matiere solide : qui ne voit, dis-je, que ce pouvoir ne sauroit être venu d'aucun mouvement imprimé originairement dans la matiere, mais qu'il doit nécessairement avoir été produit par une cause qui pénètre la substance solide de tous les corps, & qui leur donne continuellement une force entièrement différente de celle, en vertu de laquelle la matiere agit sur la matiere ? Ce qui, pour le dire en passant, nous fournit une démonstration évidente, & de la formation du monde par une cause intelligente, & de l'existence d'un être suprême, qui veille continuellement à sa conservation ; & nous fait voir aussi que tous les grands mouvemens, qui arrivent dans

30 DE LA RELIGION  
l'univers, sont produits par quel-  
que Substance spirituelle, qui n'a  
pas imprimé au commencement  
dans la matiere une certaine quan-  
tité de mouvement, comme quel-  
ques-uns le prétendent, mais qui  
deploye son pouvoir actuellement  
dans toutes les parties du monde &  
ecla sans discontinuation. Or que  
cette puissance, par laquelle le  
monde est conservé & gouverné,  
viene immédiatement de la cause  
suprême qui a créé l'univers, ou  
qu'elle vienne de quelques êtres  
subordonnez, que Dieu a établis  
pour avoir soin de certaines parties  
du monde, & pour y présider, il  
n'importe. Quel que l'on prenne de  
ces deux partis, on aura toujours  
une idée grande & noble de la pro-  
vidence. J'avoue que ceux qu'une  
vaine & fausse philosophie a jettez  
dans l'opinion, qui attribue l'origine  
& la conservation de l'univers à  
une certaine quantité de mouve-  
ment, imprimée originaiement

NATURELLE. CHAP. II. 31  
dans la matiere sans aucun dessein  
déterminé, & qui laisse à ce mouve-  
ment le soin de former un monde à  
l'avanture; j'avoue, dis-je, que les  
philosophes qui ont embrassé cette  
opinion, sans en apercevoir les ab-  
surdités, ne sont pas responsables de  
toutes les affreües conséquences,  
qui découlent de leur principe. Mais  
il est pourtant certain qu'il y en a eu  
plusieurs, qui sous ce prétexte, ont  
été de véritables athées, & que  
l'opinion elle-même conduit, com-  
me je l'ai déjà dit, necessairement  
& par des conséquences inevitables  
au pur athéisme. Car si Dieu est un  
être tout-puissant, présent par tout,  
intelligent, sage & libre, comme je  
l'ai démontré ci-dessus, il est clair,  
qu'en tout tems & en tous lieux il  
connoit certainement tout ce qui  
existe, qu'il prévoit ce qu'il y a de  
plus sage & de meilleur à faire en  
tout tems & en tous lieux, & qu'il  
a un pouvoir suffisant pour venir à  
bout sans peine, ni opposition, de



tout ce qu'il trouve à propos de faire: D'où je conclus, qu'il doit nécessairement diriger tous les événements qui arrivent dans le monde jusqu'aux moindres (a) circonstances, & faire tout immédiatement, à la réserve de ce qu'il laisse par un pur effet de son bon plaisir à la direction des agens libres subordonnez. Oter donc à Dieu le gouvernement du monde, & dire qu'il ne se mêle pas des affaires d'ici-bas, c'est lui ravir sa toute-puissance, sa connoissance, & sa sagesse. C'est nier en effet son existence. De sorte que l'hypothèse des déistes, dont je parle, n'a aucun principe fixe & suivi, & même inévitablement au pur athéisme. Ils confessent de bouche qu'il y a un Dieu, (b) mais ils renversent en effet son existence.

(a) Quo confesso, confitendum est eorum consilia mundum administrari. Cic. de Nat. Deorum Lib. II.

(b) Epicurum verbis reliquisset Deos, re sustulisset. id. Ibid.

Diront-

Diront-ils, pour se laver de l'accusation d'athéisme, qu'à la vérité Dieu gouverne par sa providence les plus grandes & les plus considérables parties de l'univers; mais que les affaires humaines ne valent pas la peine qu'il y fasse attention, & qu'elles sont trop minces & trop peu considérables pour que le souverain maître de toutes choses daigne s'en occuper? Mais ils ne gagneront rien par là. Car si Dieu est présent par tout, s'il connoit toutes choses, & s'il est infiniment puissant, il doit connoître également toutes choses (a), & gouverner les plus petites (b) avec autant de facilité, que les plus grandes (c) de sorte que ceux

(a) Deorum providentia mundus administratur; nihilque consulant rebus humanis; neque solum universis, verum etiam singulis. Cic. de Divina Lib. I.

(b) Ἄν' ἔστι μὲν αὐτῶν ἐπιπέδον ἐκείνων ἢ πύργου, ἢ ἐπιπέδου, ἢ πύργου, ἢ πύργου, ἢ πύργου. Plat. de Legibus Lib. I.

(c) Εἰδὲ γὰρ ὅτι αὐτῶν ἐπιπέδον ἢ πύργου, ἢ πύργου, ἢ πύργου, ἢ πύργου.

Tom II.

G

qui lui ôtent l'inspection des affaires d'ici bas, le privent de ses attributs les plus essentiels, & nient, autant vaut, son existence. J'ajoute qu'il est faux que les affaires humaines soyent la moins considérable partie de ce qui arrive dans l'univers. Car, sans parler de l'excellence de la nature humaine, que la religion chrétienne met dans un si beau jour; que le déiste choisisse, s'il veut, parmi les différens systèmes d'astronomie, celui qui donne à l'univers la plus vaste étendue, qu'il donne l'essor à son imagination & qu'il se le figure aussi immense qu'il lui plaira: il ne fauroit disconvenir, que le globe dans lequel nous sommes placez, ne soit aussi considérable qu'aucun autre globe particulier; que la terre,

καὶ δυνατοὶ ἴσως οὐ ἀρεσκασιν, καὶ γὰρ οὐκ ἐν  
 ἡλλοίωται. Τῶν μὲν γὰρ ἀστρονομῶν ἀποδείξεις,  
 καὶ μαθητῶν καὶ ἀνελον ἴσως, καὶ ἀνελον ἔ  
 ἔκαστος ἰσχυράσιν, ἀλλὰ τὸ τὸ ἰσχυρὸν ἴσως  
 ἀπαιτεῖται, ἀλλὰ καὶ τὸ μακρὸν αὐτῶν  
 ἀπὸ τοῦ καὶ ἴσως πᾶσι. Καὶ δὲ ἰσχυρὸν, &c.  
 Simplic. in Epicteto.

sur laquelle nous habitons, ne soit tout aussi considérable, qu'aucune autre des planettes de notre globe; & que les hommes ne soient les seuls habitans considérables de la terre. Le genre humain a donc manifestement plus de droit de prétendre aux soins particuliers de la providence, que le reste des habitans de la terre. La terre elle-même y a autant de droit que le reste des planettes: & autant que nous en pouvons juger, le globe dans lequel notre terre est enchassée ne les merite pas moins que les autres globes qui sont dans l'univers. Si donc il y a une providence, & si Dieu se mêle des affaires de l'univers, il y a toutes les raisons du monde de supposer que le genre humain est l'objet des soins de la providence, autant & plus qu'aucune autre partie de l'univers.

2. Il y a d'autres déistes, qu'on appelle ainsi, parce qu'ils ne mettent aucune différence entre le bien & le mal moral. Ils font profession

de croire l'existence de Dieu, ils reconnoissent aussi sa providence, c'est-à-dire qu'ils croyent que tous les événements naturels sont l'ouvrage de la puissance de Dieu, qui les dirige par sa sagesse: mais ils renvertent les bornes qui séparent le bien & le mal moral, ils prétendent que Dieu ne se met point en peine des actions moralement bonnes, ou moralement mauvaises, que les hommes peuvent faire, & ils soutiennent qu'elles ne sont bonnes ou mauvaises, qu'en vertu de l'établissement arbitraire des loix humaines. Mais ces gens-là ont beau faire, leur opinion est la plus mal fondée & la plus insoutenable, qu'on puisse voir. En vain font-ils profession de croire les attributs naturels de Dieu, sa connoissance, sa sagesse & sa puissance infinie: tandis qu'ils nient ses attributs moraux, ils tombent nécessairement dans l'athéisme. Car il y a entre les attributs naturels & les attributs mo-

raux de la Divinité une liaison si étroite & si indissoluble, qu'on ne sauroit nier les premiers, sans nier aussi les autres. Car si (comme je l'ai prouvé ci-dessus) si, dis-je, il y a de toute éternité des différences nécessaires entre les choses, & si de ces différences nécessaires il naît une convenance ou une disconvenance de l'application de certaines choses à d'autres, si, outre cela, il est certain qu'un être revêtu d'une connoissance, d'une sagesse, & d'une puissance infinie se détermine toujours à agir conformément à ces raisons & à ces proportions éternelles des choses, il s'ensuit évidemment que la justice & la bonté, sont des attributs, qui ne sont pas moins nécessaires à l'être suprême, que son pouvoir & sa sagesse. Tout homme donc qui nie la justice & la bonté de Dieu, ou qui lui ôte l'exercice de ses attributs en soutenant qu'il n'a aucune inspection sur les actions morales du monde (ce qui vaut autant, que

s'il les nioit nettement,) tout homme, dis-je, qui rejette ses attributs, doit rejeter aussi sa sagesse, & sa puissance, & tomber par conséquent dans l'athéisme tout pur. J'avoue qu'il y a des cas, où l'on auroit très-grand tort de juger des gens par les conséquences qu'on tire de leurs opinions. Mais dans le cas présent il ne faut nullement s'arrêter à leurs paroles, il faut pénétrer, malgré toutes leurs protestations, dans le fond de leur opinion, & voir si leur pratique n'y est pas conforme. (a) Or c'est une chose très-digne de remarque que comme les opinions de ces deux premières espèces de déistes vont nécessairement aboutir au pur athéisme, il se trouve aussi que leur pratique & leur conduite ne cede en rien à celle des Athées les plus déclarez. Non contents de combattre la revelation de

(a) *Quasi ego hoc enervum, quid ille njas, non negat: illud quare, quid ei sit constantium dicere.*  
Cic. de Fin. Lib. II.

J. Christ & de rejeter tous les devoirs moraux de la Religion naturelle; ils méprisent ce qu'il y a de plus sage dans les loix humaines, qui ont été faites pour entretenir l'ordre dans le monde, & pour faire la félicité commune du genre humain. Ils se moquent des règles de la bienfaisance humaine, aussi bien que des veritez de la religion. Ils mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'esprit, pour plaisanter sur toutes les qualitez divines ou humaines, qu'on fait entrer dans l'idée d'un homme accompli. Ils tournent en ridicule la vertu, la science, la sagesse, l'honneur, en un mot tout ce qui élève l'homme au dessus de la bête, & par où il se distingue des autres hommes. Ils font semblant dans leurs conversations & dans leurs livres de n'en vouloir qu'aux abus, qu'on fait de la religion, mais il paroît manifestement par quelques uns de leurs livres modernes, & par des traits qui leur échappent dans



leurs discours, qu'ils font ennemis de tout ce qu'on appelle vertu, bonnes mœurs, en un mot de tout ce par où les hommes se rendent dignes de louange & d'estime. Sous prétexte de tourner en ridicule les vices & les extravagances, dans lesquelles on voit tomber les ignorans & les superstitieux, ils lâchent mille profanations & mille saletés. Ils font voir par le tour qu'ils leur donnent, & par le soin qu'ils ont d'en affaiblir leurs discours, qu'ils n'ont pas tant en vue de décrier le vice & la folie, que de plaire aux débauchez & de fomentier leurs inclinations vicieuses. Ils ne paroissent avoir aucun sentiment de la dignité de la nature humaine, ni de l'excellence de leur raison, ni de leur prééminence sur la plus vile de toutes les bêtes brutes. Quelquefois ils parlent magnifiquement de la sagesse de Dieu & de ses autres attributs naturels, mais occupez perpétuellement à tourner en ridicule toutes les qualitez humaines, qui ont

quelque ressemblance avec ces attributs, ils manifestent clairement qu'au fonds ils ne croient pas qu'il y ait dans les choses aucune différence réelle, ni qu'une chose soit plus excellente que l'autre. Les railleries qu'ils font, & le ridicule qu'ils s'efforcent de répandre généralement sur tout, montrent assez que la sagesse, la bienséance, la vertu, le mérite ne sont, dans leur idée, que des chimères. Ils ne paroissent faire aucun cas de ces facultez éminentes par lesquelles Dieu (a) leur a donné plus de connoissance qu'aux bêtes de la terre, & les a rendus plus entendus que les oiseaux des cieux. (b) En un mot, toutes les choses qui sont véritables, toutes les choses qui sont vénérables, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont pures, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, toutes les choses enfin où il y a quelque vertu & quelque louange,

(a) Job. XXXV. 21.

(b) Philip. IV. 8.

sont le sujet perpetuel de leurs rail-  
leries. On les voit au contraire faire  
tous leurs efforts pour faire passer  
les choses les plus profanes, les plus  
malhonnêtes, & les plus absurdes,  
pour des choses ou innocentes ou  
indifferentes. Ils se moquent de  
ceux qui en ont honte, & qui les  
abhorrent, & ils déployent toutes  
les forces de leur esprit pour en faire  
l'apologie. Tandis que ces gens-là,  
au lieu d'argumenter sérieusement,  
ne s'appliquent qu'à répandre du  
ridicule sur tout, il n'y a pas moyen  
de raisonner avec eux. Car il faut  
être bien de loisir pour s'amuser  
à refuter des railleries par le raisonnement. Ce n'est pas qu'il y ait  
aucune force en tout cela, mais  
c'est, qu'en joignant ensemble des  
images qui n'ont entr'elles aucune  
connexion, ces faux plaisans trans-  
gressent toutes les bornes du bon  
sens & de la raison. Par ce moyen,  
il n'y a rien à qui on ne puisse don-  
ner un air de ridicule, en le faisant

NATURELLE. CHAP. II. 49  
paraître sous un habit déguisé.  
Avant d'entrer en dispute avec des  
gens de ce caractère, il faut donc  
leur prouver premierement les ver-  
ritables principes de la raison. Après  
quoi il arrivera nécessairement de  
deux choses l'une, ou qu'ils se re-  
trancheront dans le pur athéisme,  
ou qu'ils seront obligez de recon-  
noître la justice & la nécessité des  
devoirs de la morale, de s'y soumet-  
tre, & de rétracter solennellement  
les profanations, qu'ils ont vomies  
contre Dieu & contre la religion.

3. On trouve une troisième es-  
pèce de déistes, qui ont des idées  
justes & saines des attributs de Dieu,  
& de sa providence, par laquelle il  
gouverne toutes choses, & qui  
outré cela ont aussi quelque con-  
noissance de ses attributs moraux.  
C'est-à-dire, que faisant profession  
de croire que Dieu est un Etre infi-  
niment intelligent, infiniment puis-  
sant & infiniment sage, ils le  
croient aussi en un sens infiniment

44 DE LA RELIGION  
juste, bon & véritable. Il gouverne  
le monde, selon eux, d'une maniere  
qui répond à ces perfections, &  
veut que toutes les créatures raison-  
nables lui obéissent. Mais prévenus  
contre le dogme de l'immortalité  
des ames humaines, ils s'imaginent  
qu'à la mort l'homme périt tout en-  
tier, qu'une génération succede  
perpetuellement à l'autre, & que  
celle, qui une fois a quitté le mon-  
de, n'y revient plus, & cesse d'être,  
sans retour & sans esperance de re-  
nouvellement. Ils prétendent que  
les vertus de Dieu sont transcen-  
dantes, qu'elles ne peuvent point  
être renfermées dans la même cate-  
gorie que celles de l'homme, en un  
mot qu'il n'y a rien d'univoque en-  
tre nos vertus & celles de Dieu, &  
par conséquent que nous ne pouvons  
pas juger de la bonté & de la justice  
de Dieu, selon les idées que nous  
avons de ces vertus, considérées  
dans l'homme, ni tirer des unes aux  
autres des conséquences certaines,

NATURELLE. CHAP. II. 45  
De là ils concluent qu'encore que la  
distribution des biens & des maux  
de la vie présente nous paroisse très-  
inégal & très-peu conforme aux  
règles de l'équité, nous ne con-  
noissons pourtant pas assez les attri-  
buts de Dieu, pour pouvoir con-  
clure de-là la certitude d'une vie  
avenir. Mais cette opinion, non plus  
que les autres, n'a aucun principe  
fixe, ni aucun fondement solide.  
Car si la justice & la bonté (a) ne  
font pas en Dieu, ce qu'elles font  
dans nos idées, ce ne sont donc que  
des mots vuides de sens que nous  
prononçons, quand nous disons,  
que Dieu est nécessairement bon &  
juste. Par la même raison, ne pour-  
ra-t-on pas dire que quand nous  
parlons de la connoissance de Dieu  
& de sa sagesse, nous n'avons au-  
cune idée de ce que nous disons ?  
Ainsi on renverse par là tous les fon-

(a) καὶ ἡ ἀρετὴ καὶ ἡ ἀγαθότης οὐκ ἐστὶν τὸ αὐτὸ ἐν τῷ θεῷ καὶ ἐν τῷ ἀνθρώπῳ.  
ἀρετὴ καὶ ἀγαθότης ἀρδπακὴ καὶ θεία.  
Orig. contra Cels. Lib. IV.

46 DE LA RELIGION  
demens sur lesquels il est possible  
de s'assurer de quelque chose que ce  
soit. Ce qui fait voir qu'encore que  
ces gens-là fassent semblant de re-  
connoître les attributs moraux de  
la Divinité, ils les anéantissent en  
effet, & non seulement les attributs  
moraux, mais aussi les attributs na-  
turels, qu'on peut facilement ren-  
verser en suivant la même méthode.  
De sorte, qu'en raisonnant consé-  
quemment, il se trouvera que cette  
troisième opinion, aussi-bien que  
les autres, n'est au fonds qu'un pur  
athéisme.

4. Il y a enfin une autre espèce de  
désistes, qui supposé qu'ils croyent  
réellement ce qu'ils disent, ont à  
tous égards des idées saines & justes  
de Dieu & de tous ses attributs. Ils  
font profession de croire l'existence  
d'un Etre unique, éternel, infini,  
intelligent, tout-puissant & tout  
sage, créateur, conservateur, &  
monarque souverain de l'univers.  
Ils confessent que cette cause suprême

NATURELLE. CHAP. II. 47  
me est un Etre infiniment juste,  
bon & véritable, en un mot un  
Etre revêtu de toutes les autres per-  
fections tant morales, que naturel-  
les. Ils avouent qu'il a créé le mon-  
de en vue de manifester sa puissance  
& sa sagesse, & pour avoir lieu de  
faire part à ses créatures de sa bonté  
& de sa félicité: Qu'il le conserve  
continuellement par sa sage pro-  
vidence, & qu'il le gouverne sui-  
vant les règles éternelles de la jus-  
tice, de l'équité, de la bonté, de  
la miséricorde, & de la vérité. Ils  
reconnoissent que, comme toutes  
les créatures raisonnables dépendent  
à tout moment de lui, elles sont  
obligées à cause de cela de l'adorer,  
de le servir & de lui obéir; de lui  
rendre grace pour les biens dont il  
leur a donné la jouissance, & de lui  
présenter leurs supplications pour  
obtenir de lui les choses qui leur  
manquent. Ils conviennent que tou-  
tes les créatures doivent travailler,  
chacune à proportion des facultez



48 DE LA RELIGION  
que Dieu lui a données, à procurer  
le bien commun & la prospérité des  
lieux où la providence les a placées;  
en suivant l'exemple & le modèle  
de la bonté divine qui s'occupe in-  
cessamment à procurer le bien gé-  
néral de l'univers. Ils enseignent que  
l'homme en particulier est obligé  
de contribuer, autant qu'en lui est,  
à la félicité de tout le genre humain;  
& que dans cette vue, il doit agir  
envers les autres, de la même ma-  
nière qu'il souhaite que les autres  
agissent avec lui en pareilles cir-  
constances. Suivant cette règle, ils con-  
viennent que l'homme doit obéir à  
ses supérieurs & se soumettre à eux  
en tout ce qu'ils ordonnent de juste  
& de raisonnable, puisque delà dé-  
pend la conservation de la société,  
la paix & la félicité publique: qu'il  
doit être juste, honnête & sincère  
dans le commerce qu'il a avec ses  
égaux, observer autant qu'en lui est,  
les règles éternelles de la justice, &  
faire régner parmi les hommes une  
confiance,

NATURELLE. CHAP. II. 49  
confiance, une amitié & une ten-  
dresse mutuelle, qu'il doit être doux,  
honnête, civil, charitable, affable  
à ses inférieurs, prompt à les assister  
dans leurs nécessitez, & n'oublier  
rien pour entretenir la bienveillance  
& l'amour mutuel parmi les hom-  
mes, à l'imitation de Dieu lui-même,  
dont la bonté se répand sur  
toutes ses créatures, qu'il conserve  
toutes & à qui il fait continuelle-  
ment du bien. Que pour ce qui le  
regarde lui-même personnellement,  
il doit faire son possible pour con-  
server l'être, que Dieu lui a donné,  
autant de tems qu'il plaira à cet  
Etre suprême, qui lui a assigné son  
poste ici bas; qu'il doit par consé-  
quent régler ses passions & les tenir  
en bride, s'abstenir de toute débau-  
che & ne rien faire en un mot qui  
soit préjudiciable à sa vie, qui soit  
capable de troubler ses facultez &  
de le mettre hors d'état de s'acquie-  
ter de ses devoirs, ou de le précipi-  
ter dans le crime & dans l'injustice.

*Tome II.*

D

Ils tombent d'accord enfin que les hommes se rendent agréables ou desagréables à Dieu, à proportion de l'exacritude ou de la négligence qu'ils ont pour la pratique de ces devoirs, d'où ils concluent que Dieu en qualité de souverain maître du monde, doit nécessairement donner aux uns & aux autres des marques de sa faveur, ou de son indignation, soit dans cette vie, soit dans la vie qui est avenir: & puisque l'expérience montre que Dieu ne le fait pas dans cette vie, ils avouent qu'il faut qu'il y ait une vie future, où les récompenses & les punitions soyent distribuées à chacun selon ce qu'il aura fait dans le monde. Voilà en peu de mots quel est leur système; mais il faut remarquer qu'ils ne font profession de croire ces veritez, qu'en tant qu'elles leur sont connues par les lumieres naturelles, indépendamment de toute révélation divine, qu'ils rejettent. Ce sont là sans con-

NATURELLE. CHAP. II. 51  
 tredit les seuls véritables déistes, & les seuls qui meritent qu'on entre en dispute avec eux, pour les convaincre de la verité de la religion chrétienne, & de sa conformité aux plus pures lumieres de la droite raison. Mais il y a tous les sujets du monde de croire que, parmi les déistes modernes, il n'y en a que peu ou point de cette dernière espèce. Car la moindre attention aux conséquences de ces principes conduiroit infailliblement des gens, tels que sont ceux que je viens de dépendre à embrasser le christianisme. Convaincus en effet des devoirs de la religion naturelle, persuadez de la certitude des peines & des récompenses de la vie avenir, & joignant à tout cela l'insuffisance des lumieres naturelles pour la découverte de ces importantes veritez, pourroient-ils s'empêcher de sentir la nécessité d'une révélation divine? Il est impossible que des gens ainsi faits ne souhaitent de tout leur cœur

qu'il eût plu à Dieu de manifester aux hommes sa volonté d'une manière claire & proportionnée à la capacité d'un chacun. Il est impossible qu'ils ne souhaitent, qu'il eût plu à Dieu de signifier aux hommes combien la repentance lui est agréable, & à quel point il est disposé à pardonner aux pécheurs qui se retournent vers lui. Il est impossible enfin qu'ils ne soupirent ardemment après une connoissance plus expresse & plus claire de cette vie future, que la raison leur permet d'espérer. Ils doivent donc avec ces dispositions être remplis d'une vive esperance de trouver, après un examen mûr & exact, que la révélation chrétienne tire son origine du ciel. Avant d'avoir examiné à fonds si les choses qu'on débite sur le pied d'une révélation de Dieu, viennent du ciel, ou si elles n'en viennent point, ils doivent s'abstenir de les mépriser & de les tourner en ridicule. Ils doivent être disposés par

avance à croire ce qu'on leur allegue en faveur d'une révélation, qui tend à perfectionner la religion naturelle, à mettre en évidence leurs grandes esperances, & à certifier la verité d'une vie avenir, où se fera la distribution des récompenses & des peines. Si cette révélation ne propose rien d'ailleurs qui ne soit digne de Dieu & qui ne soit très compatible avec ses attributs, & si enfin elle a par devers elle des preuves raisonnables des faits, sur lesquels elle s'appuye, ils doivent y ajouter foi, & reconnoître qu'elle a véritablement une origine celeste. Je pose en fait qu'un homme, dont l'esprit & le cœur sont ainsi disposés, recevra sans peine la religion chrétienne, lorsqu'elle lui sera proposée dans la pureté & dans la simplicité de son origine, dégagée de toutes les corruptions & de toutes les inventions humaines. Qu'il lise les discours & les exhortations du Sauveur du monde, telles qu'elles nous

font rapportées dans les Evangiles; Qu'il lise les actes des Apôtres; qu'il examine avec attention leurs Epitres; & qu'il dise ensuite en conscience, s'il peut s'empêcher d'être frappé de l'évidence qui éclatè dans la doctrine Chrétienne & s'il peut renoncer aux glorieuses esperances, qu'elle lui donne d'une immortalité bienheureuse. J'avoue que ce petit nombre de philosophes payens qui ont connu les devoirs de la religion naturelle, qui en ont fait des leçons, & qui les ont pris pour la regle de leur conduite, ont eu, autant que que faire se pouvoit, un système suivi de déisme, & ont mérité les titres glorieux de gens courageux & sages. Mais les choses sont maintenant sur tout un autre pied. Ce même système de déisme qui conduisoit alors à esperer une révélation divine n'a désormais rien de suivi, rien de lié, supposé la rejection du christianisme. Les déistes modernes, qui combattent opiniâtement la

NATURELLE. CHAP. II. 55  
révélation, qu'on leur présente & qui la rejettent, sont bien différens de *Cicéron* & de *Socrate*. Ce sont des gens, qui sous prétexte de déisme, ne cherchent visiblement qu'à répandre du ridicule sur tout ce qu'il y a de plus excellent même dans la religion naturelle. Qu'on me donne un déiste dont l'esprit soit rempli des grandes idées de la majesté de Dieu, qui ait des idées justes & saines de tous ses attributs, qui soit vivement pénétré de la nécessité des devoirs, auxquels il est obligé envers l'Auteur & le conservateur de son être. Qu'on m'en donne un, qui mène une vie conforme à tous les devoirs, que la religion naturelle lui prescrit, qui soit juste, sobre, temperant, charitable, & qui donne à connoître dans ses actions, aussi bien que dans ses discours, qu'il croit fermement les recompenses & les peines de la vie avenir. Qu'on m'en donne un enfin, qui cherche à s'instruire des fondemens de notre



croissance d'une maniere serieuse, sincere, respectueuse & sans partialité, qui examine à fonds, & avec un ardent desir de trouver la verité, les preuves qui établissent la certitude de la religion chrétienne, considérée dans sa pureté. Qu'on me donne, dis-je, un déiste, tel que celui que je viens de dépeindre, & je dirai hardiment de lui, ce que le Seigneur Jesus-Christ dit de l'homme de l'Evangile, *qu'il n'est pas loin du Royaume de Dieu, (a) & qu'étant disposé à faire la volonté de Dieu, il connoit a de sa doctrine, savoir si elle est de Dieu.* Mais il y a tout lieu de croire qu'il y a très peu de déistes de cette trempe, parmi les incrédules de nos jours, comme je l'ai déjà remarqué. Je sai bien qu'il y en a qui prétendent être dans le cas, dont je viens de parler. Mais hélas ! leurs chicanes triviales, qui reviennent éternellement, leur affectation de se moquer de tout &

Mat. XII. 34. Jean VII. 17.

d'y chercher du ridicule, avant que de l'avoir examiné, leur adresse à faire tomber le fort de leurs objections, ou sur des coutumes particulières, ou sur des opinions singulières, ou sur la maniere dont quelques-uns expliquent ces opinions, au lieu de faire attention à l'assemblage de toutes les doctrines, qui composent la religion chrétienne, comme ils devroient faire, s'ils agissoient de droit pied; leurs discours vains, sales & profanes; & surtout leur vie impure & vicieuse, tout cela, dis-je, découvre pleinement qu'il y a dans leur fait bien plus que du simple déisme, que ce sont de purs athées, & par conséquent qu'ils ne peuvent être bons juges de la vérité de la religion chrétienne. S'ils n'étoient que purs déistes, comme ils en font le semblant, leurs principes les conduiroient à coup sur à embrasser le christianisme, comme je l'ai déjà remarqué, & comme je le prouverai plus amplement dans

la suite de ce discours. Mais avec les dispositions dans lesquelles ils se trouvent, ils ne peuvent pas manquer de tomber dans le pur athéisme.

En un mot, je ne pense pas qu'il y ait maintenant (\*) aucun système de déisme qui puisse être suivi & lié. Celui des anciens philosophes payens, dont je viens de parler, le seul qui ait été tant soit peu raisonnable, ne l'est plus depuis la révélation de notre Seigneur Jésus-Christ, parce qu'il conduit les hommes directement à la foi chrétienne. Toutes les autres espèces de déisme, vont de conséquence en conséquence se terminer; comme je l'ai fait voir, à l'athéisme tout pur. Tout homme qui refuse d'embrasser la doctrine chrétienne, & qui rejette les espérances de *cette vie & de cette immortalité*, que le Sauveur du mon-

[\*] Ita sit, ut si ab illa verum summa, quam sperius comprehendimus, aberraveris, omnis rati interest, & ad nihilum omnia revertatur, Lactant. Lib. VII.

NATURELLE. CHAP. II. 59  
de *à mises en lumière par l'Évangiles* ne peut désormais avoir aucune assurance certaine de l'immortalité de l'ame ni des peines & des récompenses de la vie avenir. Car les difficultez & les objections, qu'on peut faire contre ces premières doctrines, tombent également sur les autres. Par la même raison tout homme qui ne croit pas l'immortalité de l'ame, & les récompenses de la vie avenir, se trouvera court, lorsqu'il s'agira de prouver les devoirs de la morale & les dogmes de la religion naturelle, quelque fondz qu'ils soient sur la raison & sur la nature même des choses. D'un autre côté tout homme, qui nie les devoirs de la morale & de la religion naturelle, ne sauroit avoir aucune idée juste des attributs moraux de la Divinité, ni de la nature des choses & de leurs différences nécessaires. Enfin ceux qui en font venus jusques-là, n'ont plus de principe fixe, & il ne leur reste aucun fondement

sur lequel ils puissent appuyer la croyance de l'existence de Dieu & de ses attributs naturels. Car en niant les conséquences, qui suivent de la supposition de son existence & de ses attributs naturels, ils nient en effet & ces attributs naturels, & son existence. Au contraire tout homme qui croit l'existence & les attributs naturels de Dieu, doit aussi croire nécessairement ses attributs moraux, comme je l'ai démontré dans mon premier discours. S'il reconnoit les attributs moraux de la Divinité & s'il en a des idées saines & droites, il faudra aussi qu'il reconnoisse les devoirs de la morale & de la religion naturelle. S'il reconnoit les devoirs de la morale & de la religion naturelle, il faut nécessairement qu'il croye aussi les récompenses & les peines de la vie avenir, pour donner du poids à ces devoirs & pour obliger efficacement les hommes à les pratiquer. S'il reconnoit enfin les devoirs de la reli-

gion naturelle, & la certitude d'une autre vie, où se fera la distribution des peines & des récompenses, je ne vois pas de quel droit il peut rejeter la religion chrétienne, lorsqu'elle lui est proposée dans sa pureté & sa simplicité originale. Puis donc que les argumens qui prouvent l'existence de Dieu & ses attributs, ont une connexion si intime avec ceux qui prouvent la certitude de la révélation, & sa conformité avec les plus pures lumières de la droite raison; que les déistes modernes, n'ayant plus ni principes fixes, ni système suivi, ne peuvent y opposer que de misérables chicanes, j'ai cru qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour prévenir leurs mauvais desseins, & pour couper court à toutes leurs objections & à toutes tergiversations, que de me servir contre eux de la même méthode, dont je me suis servi dans le discours précédent pour combattre les Athées. Je vais donc, en suivant cette mé-

62 DE LA RELIGION  
thode, établir la certitude de la religion chrétienne, & sa conformité avec les lumières de la droite raison. Je me servirai pour cela d'une chaîne suivie de propositions, que j'espère de prouver d'une manière solide, & capable de contenter & de convaincre toute personne raisonnable.

CHAPITRE III.

I. PROPOSITION. *Que les mêmes relations différentes, que diverses choses ont les unes avec les autres nécessairement & éternellement, & que la même convenance, ou disconvenance de l'application de certaines choses à d'autres, ou de certaines relations à d'autres, suivant laquelle nous concevons que la volonté de Dieu se détermine toujours & nécessairement à agir selon les règles de la justice, de la bonté, & de la vérité, & cela pour le bien de l'univers; que ces mêmes choses, dis-je, doivent de*

NATURELLE CHAP. III. 63  
*terminer toujours la volonté des Etres raisonnables subordonnez, les porter à conformer toutes leurs actions à ces règles, en vue de procurer, autant qu'en eux est, le bien public, chacun dans la situation particulière, où il se trouve. C'est-à-dire, qu'il résulte de ces différentes relations que les choses ont entr'elles nécessairement & éternellement, qu'il est convenable & dans l'ordre de la raison que les créatures agissent d'une manière, plutôt que d'une autre, & qu'elles sont obligées à la pratique de certains devoirs indépendamment d'aucune volonté positive ou d'aucun commandement exprès de Dieu, comme aussi antecédemment à toute espérance de profit & de récompense, ou à toute crainte de dommage & de punition, soit pour le présent, soit pour l'avenir, soit que ces récompenses & ces peines suivent naturellement de la pratique, ou de la négligence de ces devoirs, soit qu'elles y aient été attachées en vertu d'un règlement positif.*



CETTE proposition étant composée de plusieurs branches, il est nécessaire que nous nous attachions à les prouver séparément & l'une après l'autre.

1. Je dis donc premièrement qu'il est aussi clair & aussi incontestable qu'il y a dans les choses des différences, c'est-à-dire, diversité de relations, de rapports & de proportions, qu'il est clair & incontestable qu'une grandeur est plus grande, ou plus petite qu'une autre grandeur, ou qu'elle lui est égale, & qu'un nombre est aussi ou plus grand ou moindre qu'un autre nombre, ou qu'il lui est égal. Or que de ces différens rapports que différentes choses ont entr'elles, il résulte nécessairement un accord de certaines choses avec d'autres, & une convenance de l'application de certaines choses à d'autres, & vice versa, c'est encore une vérité aussi constante, qu'il est clair en géométrie &

NATURELLE. CHAP. III. 65  
& en arithmétique qu'il y a des grandeurs qui sont ou ne sont pas en proportion avec d'autres, ou, qu'en comparant les diverses figures des corps, on trouve qu'ils se ressemblent, ou qu'ils ne se ressemblent pas. De plus il est certain qu'il y a une convenance de l'application de certaines circonstances à certaines personnes, & que cette convenance est fondée sur la nature des choses & sur les qualifications des personnes antécédemment à aucun règlement positif. Il n'est pas moins vrai que des relations différentes, que diverses personnes ont entr'elles, il en résulte nécessairement de certains devoirs & de certaines manières d'agir les unes à l'égard des autres. C'est ce qui me paroît aussi évident, qu'il est évident qu'il y a entre les propriétés de différentes figures de mathématique des rapports & des différences, ou que dans la mécanique les poids ou les puissances ont plus ou moins de force,

& sont plus ou moins d'effet, à proportion de leurs distances différentes, ou des positions différentes, qu'ils ont les uns à l'égard des autres. Par exemple, il est aussi clair que Dieu est infiniment supérieur à l'homme, qu'il est clair que l'Infini est plus grand qu'un point, & que l'éternité a plus de durée qu'un moment. Il est donc certain qu'il est plus convenable que les hommes l'honorent, le servent, lui obéissent, & l'imitent, que non pas qu'ils manquent à l'honneur & à l'obéissance qu'ils lui doivent. Cette dernière vérité est aussi évidente, qu'il est évident que les hommes dépendent entièrement de Dieu, & que Dieu de son côté ne peut retirer aucun avantage de la part des hommes. Ce n'est pas tout, il est encore tout aussi certain que la volonté de Dieu, quand il commande, est nécessairement juste & équitable, qu'il est certain que sa puissance est irrésistible en tout ce qu'il entre-

prend de mettre en exécution. Je poursuis, & je dis qu'il est infiniment plus convenable que toutes les choses du monde soient gouvernées, & dirigées à de certaines fins constantes & régulières par le Créateur souverain de l'univers, que de les voir abandonnées aux caprices du hazard, agir à l'aventure sans règle ni dessein. Il est plus à propos & plus convenable que le souverain maître de l'univers prenne toujours soin de procurer le bien universel de toutes les créatures, que s'il les rendoit continuellement misérables, en renversant l'ordre de l'univers pour satisfaire aux desirs déréglés de quelques Etres particuliers tombez dans la dépravation. Enfin, il est infiniment plus convenable que le souverain maître de l'univers procure le bonheur d'une créature pure & innocente, que s'il la rendoit malheureuse sans fin & sans espérance de retour. Je dis la même chose du commerce que les hommes

ont les uns avec les autres, n'est-il pas infiniment plus convenable que chacun travaille de tout son pouvoir à procurer le bien commun de la société, que s'il ne s'étudioit qu'à le traverser & à le détruire? N'est-il pas beaucoup plus convenable que tous les hommes, considerez même antecédemment à tout contrat positif, observent entr'eux les règles connues de la justice, que si chacun fouloit aux pieds sans scrupule les devoirs auxquels il est engagé envers ses prochains, pour ne consulter que son intérêt propre? Ne vaut-il pas mieux rendre à chacun ce qui lui appartient, que de le tromper, ou de lui ravir ce qui est à lui à juste titre? N'est-il pas enfin beaucoup plus sçant & plus raisonnable que je conserve la vie d'une personne innocente, que j'ai en mon pouvoir, ou que je la tire d'un danger éminent, encore que je ne sois engagé à le faire par aucune promesse; que si je la laissois perir, ou

mettre à mort, sans qu'elle m'eût donné aucun sujet de la traiter si cruellement?

Toutes ces choses sont si claires & si évidentes par elles-mêmes, qu'il faudroit avoir une stupidité d'esprit surprenante, & le cœur horriblement gâté, pour pouvoir en douter le moins du monde. Je pose en fait qu'il est aussi peu possible qu'un homme, qui pense & qui raisonne, nie ces veritez, qu'il est possible qu'un homme, dont les yeux sont en bon état, soutienne qu'il n'y a point de lumière dans le monde au même moment qu'il contemple le soleil. C'est tout comme si un homme sçavant en géometrie & en arithmétique, s'avoit de nier les proportions les plus claires & les plus connues des lignes ou des nombres; & s'opiniâtroit à soutenir que le tout n'est pas égal à toutes ses parties ou qu'un quarré n'est pas le double du triangle de même baze & de même hauteur. Qu'on prenne, si

l'on veut, un homme de médiocre capacité, pourvû seulement qu'il ait le jugement droit; si cet homme n'a jamais, ni lû, ni oui dire, qu'il s'est trouvé des philosophes, qui ont dit & soutenu sérieusement qu'il n'y a point de distinction nécessaire & naturelle entre le bien & le mal moral; je suis persuadé que du premier abord il aura tout autant de peine à croire que des gens d'esprit ayent pu avancer des choses si absurdes & si extravagantes, qu'il en auroit à croire les gens qui lui diroient qu'un géometre a osé affirmer sérieusement qu'une ligne courbe a ses parties posées aussi également entre ses extremitez, que la ligne droite. Or cela étant ainsi, on pourroit fort bien se passer de prouver la distinction éternelle du bien & du mal moral, sans un ordre de gens tels que sont *Hobbes* & ses semblables, qui nous mettent dans la nécessité de le faire. Ils ont osé soutenir qu'il n'y a originairement &

NATURELLE. CHAP. III. 71  
nécessairement aucune différence réelle entre le bien & le mal moral; mais que tous nos devoirs envers Dieu ne viennent que de son pouvoir absolu & irrésistible; & que tout ce à quoi nous sommes obligés envers nos semblables n'est fondé que sur un contract positif. C'est là-dessus qu'ils ont bâti tout leur système de politique. Mais comme en parlant ainsi ils ont contredit tout ce qu'il y a jamais eu dans le genre humain de plus sage & de meilleur, aussi n'ont-ils pu éviter, malgré leur esprit & leur subtilité, de se contredire eux-mêmes. Je laisse maintenant à part que le seul moyen, par lequel on puisse prouver que les contractés deviennent obligatoires, c'est de dire qu'il y a de toute éternité & dans la nature même des choses une convenance originale qui le demande ainsi, ce qu'ils ne sauroient reconnoître sans démentir leurs propres principes. Je me réserve à parler de cela dans la suite.



En attendant, je dis que s'il n'y a pas réellement & naturellement de la différence entre le bien & le mal, entre la justice & l'injustice, il faudra dire que dans l'état de nature antecédemment aux conventions, dont les hommes sont tombez d'accord, un homme en peut tuer un autre sans scrupule, non seulement pour sa propre conservation, mais encore de gayeté de cœur, sans y être porté par aucune esperance de profit, ou par aucune crainte de dommage; & que cet homicide est une action aussi bonne, aussi juste, & aussi honorable, que le peut être celle d'un homme, qui sauve la vie à un autre, sans courir risque de la sienne. Délà il faut conclure que le chemin le plus court & le meilleur que chaque particulier puisse prendre pour garantir sa propre vie, c'est de prevenir tous les autres, comme (a) *Hobbes* l'enseigne, & de faire main basse sur eux.

(a) Vid. *Hobbes* de *Cive* c. III, part. IV.

(a) Et non-seulement cela, mais il faudra convenir que les hommes pourront s'égorger les uns les autres pour la moindre bagatelle, ne fut-ce que pour dissiper leur humeur chagrine & bourru. De sorte que suivant ces principes, le monde seroit un véritable coupe-gorge, & la place n'y seroit pas tenable. Or l'état, où le genre humain se trouveroit dans cette supposition, étant évidemment affreux & insupportable, *Hobbes* convient lui même que la raison a dû porter les hommes à convenir entr'eux de certaines règles, & à faire des contrats, pour aller au devant de ces défordres. Mais qui ne voit que si la destruction du genre humain est un si grand mal, que, pour l'empêcher, il a

(a) *In tanto, & mutuo hominum metu securitatis vitam meliorem habet nemo Anticipatione (sempe ut unusquisque ut & dolo carceres omnes tandem subicere sibi coevert, quantum alius esse à quibus sibi cavendum esse viderit.) Neque hoc minus est, quam & conservatio sua postulat, & ab omnibus concedi solet.* *Hobbes*, *Leviath.* c. XIII. p. 64.

74 DE LA RELIGION  
été trouvé convenable & dans l'ordre de la raison de faire des contrats, en vertu desquels les hommes se soyent pris les uns les autres sous leur protection, qui ne voit, dis-je, qu'antecedemment aux contrats en question, il a dû être manifestement contre l'ordre & contre la raison, que les hommes se massacraient les uns les autres? Or si l'on convient de cela, il faudra convenir aussi, qu'antecedemment à tout contrat, il n'est ni convenable, ni raisonnable, qu'un homme en tue un autre de sang froid, sans en avoir reçu la moindre insulte, & sans être forcé d'en venir à cette extrémité pour la conservation de sa propre vie. Mais qu'y a-t-il de plus opposé à la supposition de *Hobbes*, (a) qui prétend qu'il n'y a aucune distinction naturelle & absolue entre le bien & le mal, entre le juste & l'injuste,

(a) Ex his sequitur injuriam nemini fieri, nisi ei quo cum initur passum. Hob de Cive c. III. par. IV. & sequentibus.

NATURELLE. CHAP. III. 75  
antecedemment aux traites que les hommes ont faits entr'eux? *Hobbes* & ses Sectateurs ne sont pas les seuls qui tombent dans cette absurdité; elle est commune à tous ceux, qui, sous quelque prétexte que ce soit, enseignent que le bien & le mal dépendent originairement des loix positives, soit divines, soit humaines. Car si antecedemment à toute loi positive, il n'y a dans la nature des choses ni bien, ni mal; je ne vois pas comment une loi peut être meilleure qu'une autre; ni pourquoi une chose est prescrite par la loi, plutôt que le contraire. Je voudrois bien aussi qu'on me donnât une bonne raison (a) de l'établissement des loix. Si, avant la promulgation des loix, tout étoit de sa nature également indifférent, & que le oui ait pu être passé en loi, tout comme

(a) Manifestum est rationem nullam esse Legibus prohibenti tales actus, nisi acquisiverint tales actus, citam antecedenter ad nullas Leges, esse mala. CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 194.

le non, il s'enfuit que toutes les loix sans distinction sont ou arbitraires & tyranniques, (a) ou frivoles & inutiles. Je ne vois point d'autre moyen d'éviter cette absurdité, que de dire que les législateurs sages & prudents ont fait un triage parmi les choses de leur nature absolument indifférentes; & ont donné force de loi à celles qu'ils ont cru devoir contribuer davantage au bien public. Mais en parlant ainsi on tombe dans une contradiction dans les termes même. Car si le bien public du genre humain dépend de la pratique de certaines choses, & si les contraires aboutissent au détrimement de la société; qui ne voit que ces choses, bien loin d'être de leur nature indifférentes, ont dû être bonnes, antecédemment à la promulgation des loix; qu'en cette qua-

(a) Nam soliditas inveniri qua inanis potest, quam mala esse nulla contedere, & tanquam mala perdere & condempnare peccantes. AR. NO. contra Gent. Lib. II.

lité il a été dans l'ordre de la raison que les hommes les observassent, & que ce n'est que pour cette seule raison, qu'on a pu, & qu'on a dû en faire des loix: Mais il faut remarquer ici que par le bien public, il ne ne faut pas entendre l'intérêt de quelque nation particuliere, (a) au préjudice de tout le reste du genre humain; encore moins l'intérêt d'une ville, ou d'une famille, par opposition au reste de leurs voisins & de leurs concitoyens. Quand je parle des choses qui contribuent au bien public, j'entens celles qui contribuent au bien de tous les hommes en général, qui sont capables de procurer leur repos & leur félicité, ou qui à tout le moins n'y sont pas contraires. Voici donc ce qu'il faut penser sur cette matiere, & à quoi on doit s'en tenir. C'est qu'il y a

(a) Qui autem civium rationem dicunt habendam externorum negant; divimunt hi communem generi humani societatem; qua sublata, justitia funditus tollitur. C. 1 c. de Offic. lib. III.

78 DE LA RELIGION  
des choses qui sont de leur nature  
bonnes, raisonnables, & bienfai-  
santes, telles sont, l'exac-  
titude à garder la foi promise, & le soin d'ac-  
complir les contrats & les traités  
légitimes. Le pouvoir obligatoire de  
ces devoirs ne vient d'aucune auto-  
rité, ni d'aucune loi; la loi ne fait  
que les expliquer, les confirmer, &  
leur donner un plus grand poids, en  
menaçant de punir rigoureusement  
ceux qui ont l'audace de les enfrein-  
dre. S'il y a des choses qui sont bon-  
nes de leur nature, il y en a d'autres  
au contraire qui sont tout-à-fait  
mauvaises, telles sont, le manque  
de foi, la violation des contrats &  
des traités légitimes, le massacre de  
ceux qui n'ont donné ni directe-  
ment, ni indirectement aucun sujet  
de les traiter d'une manière si bar-  
bare, & telles autres choses sem-  
blables. Il n'y a point de loi, point  
d'autorité, qui puisse rendre ces  
choses bonnes, raisonnables & in-  
nocentes. Enfin il y en a d'autres,

NATURELLE. CHAP. III. 79  
qui sont indifférentes de leur nature,  
& celles-ci sont de deux ordres. Les  
unes qui sont indifférentes dans un  
sens restreint & absolu, c'est-à-dire,  
que de quelque biais qu'on les en-  
visage, elles ne peuvent ni être  
utiles au public, ni lui nuire, & par  
conséquent ce seroit se moquer des  
gens que de faire des lois là-dessus.  
Les autres qui sont indifférentes,  
parce qu'elles ont une influence si  
médiocre, si éloignée, & si obscure  
sur le bien public, que le général  
des hommes n'est pas capable de dis-  
cerner, lequel des deux partis est le  
meilleur à prendre. L'autorité de la  
loi survenant, ces choses cessent  
d'être indifférentes & deviennent  
obligatoires, encore que la plupart  
des hommes soyent embarrassés à de-  
viner les raisons, pourquoi elles ont  
été enjointes. Il faut mettre dans ce  
rang plusieurs lois pénales, qui ont  
lieu dans de certains pays.  
Je poursuis & je dis que la prin-  
cipale chose qui favorise, ce semble,



l'opinion de ceux qui refusent de reconnoître la distinction éternelle & naturelle entre le bien & le mal moral, c'est d'un côté l'extrême difficulté, que l'on rencontre quelquefois à marquer les bornes précises, qui séparent la vertu & le vice : de l'autre la diversité (\*) d'opinions, qu'on trouve parmi les savans même, qui disputent entr'eux pour favoriser si certaines choses sont justes, ou injustes sur tout en matière de politique : & enfin les loix diamétralement opposées les unes aux autres, qu'on a faites sur toutes ces choses en divers siècles & en divers pays. Mais, comme on voit dans la peinture, qu'en détrempant ensemble doucement & par degréz deux couleurs opposées, il arrive que de ces deux couleurs extrêmes, il en résulte une couleur mitoyenne, &

(\*) Τὸ ἴδιον οὐδὲν οὐδὲν ἔστιν, ἀλλ' ἴδιον ἡμετέρον ἐστὶν, ὡς ἀποδεικνύεται ἐν τῇ ἐπιπέδῳ τοῦ ἀριθμοῦ ἢ ἐν τῇ ἐπιπέδῳ τοῦ ἀριθμοῦ ἢ ἐν τῇ ἐπιπέδῳ τοῦ ἀριθμοῦ.  
ARIST. Eth. Lib. I. Cap. I.

qu'elle

NATURELLE. CHAP. III. 81  
quelles se mêlent si bien ensemble, que l'œil le plus fin & le plus pénétrant ne l'est pas assez, pour pouvoir marquer exactement, où l'une finit & où l'autre commence, quoique pourtant ces couleurs soyent aussi différentes l'une de l'autre, qu'il se puisse, & qu'elles ne diffèrent pas seulement en degréz, mais en espèces, comme vous diriez le rouge & le bleu, le noir & le blanc : ainsi, quoique dans de certains cas douteux & délicats, (qui arrivent très-rarement,) il puisse se faire que les confins, où se fait la séparation de la vertu & du vice, de la justice & de l'injustice, soyent très-difficiles à marquer précisément, de sorte que les hommes se sont trouvés partager là-dessus, & que les loix des nations n'ont pas été par tout les mêmes ; cela n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait réellement & essentiellement une très-grande différence entre le juste & l'injuste, & qu'ils ne diffèrent autant l'un de l'autre, que le

Tome II.

F

blanc diffère du noir, & la lumière des ténèbres. Peut-être pourroit-on mettre en question, si la loi de Lacedémone, qui permettoit le larcin clandestin à la jeunesse, (A) étoit nécessairement injuste, ou si elle ne l'étoit pas. On pourroit dire en faveur de cette loi, quelque absurde qu'elle soit, que chaque particulier étant le maître de son propre bien, les membres d'une société peuvent convenir entr'eux de transporter à d'autres la propriété de ces biens, aux conditions, qu'il leur plaît. Mais si on suppose une loi faite à Lacedémone, à Rome, ou dans les Indes, qui autorise le vol à force ouverte, qui permette de tuer le premier qu'on rencontrera en son chemin, ou qui dispense de tenir la foi promise, & d'observer les traitez : il n'y a point d'homme dans le monde, qui ait tant soit peu de bon sens, qui ne juge d'abord, quelque grande

(A) *Kakénois viamur rē mētoe Sēadipis i, nī vō dīnarr.* PLUT. Apollon. Lacon.

que soit en d'autres choses la diversité d'opinions, qu'on rencontre parmi les hommes, il n'y a point d'homme, dis-je, qui ne juge que cette loi est absurde & insoutenable. La raison en est évidente. Les hommes peuvent bien transporter à d'autres la propriété de leurs biens; ils sont les maîtres de cela, mais ils ne sont pas les maîtres de faire que le mensonge soit vérité. Or si l'on m'avoue que dans ces cas crâns, dont je viens de parler, la différence essentielle entre le bien & le mal, le juste & l'injuste, paroît d'une manière incontestable & qui saute aux yeux, il faudra que l'on m'avoue aussi que dans les cas embarrassés & délicats cette même différence se trouve nécessairement & essentiellement, quoiqu'elle ne soit pas si frappante, ni si aisée à distinguer. Car, si l'on s'avisoit de conclurre que le juste & l'injuste ne sont pas essentiellement distincts, qu'ils ne le sont qu'en vertu d'un établisse-

84 DE LA RELIGION  
ment positif & d'une coutume reçue, sous prétexte qu'il y a plusieurs cas obscurs & embarrassés, où il n'est pas facile de marquer au juste les bornes précises du bien & du mal : il faudroit dire aussi qu'il n'y a absolument aucune distinction réelle entre ces deux choses, non pas même dans les cas les plus clairs & les plus sensibles. Assertion si absurde, que *Hobbes* lui-même n'y est venu qu'avec peine. Il paroît qu'il en a eu honte tout le premier, & les manières de parler ambiguës, qu'il employe dans cette occasion, montrent assez qu'il n'étoit guères persuadé de ce qu'il disoit, & que son cœur démentoit sa plume. Il y a donc dans les choses des différences nécessaires & éternelles, il y a aussi des relations différentes, dont l'application convient à certaines choses, & ne convient pas à d'autres, & ces différences, ces relations ne dépendent d'aucun établissement positif, elles sont fondées sur la

NATURELLE. CHAP. III. 85  
raison & sur la nature des choses, & tirent leur origine des différences, qui se trouvent entre les choses elles-mêmes. C'est la première branche de la proposition, que j'ai entrepris de prouver.

2. Je dis en second-lieu que ces relations, ou proportions éternelles & immuables, avec les convenances, qui en résultent absolument & nécessairement, sont connues pour telles par tout ce qu'il y a de créatures intelligentes; à la réserve de celles qui ont des idées fausses des choses, & dont l'entendement est ou fort imparfait, ou extrêmement dépravé. C'est sur cette connoissance des relations naturelles des choses & de leurs convenances nécessaires, que la volonté de tous les Êtres intelligens se gouverne constamment, & qu'elle se détermine à agir, à moins que quelque intérêt particulier, ou quelque passion dominante venant à la traverser ne la séduise, & ne l'entraîne dans le dé-

règlement. A quoi j'ajoute que puisqu'il y a des attributs naturels de la divinité, tels que sont sa sagesse, sa connoissance & sa puissance infinies, ne lui permettent pas de tomber dans aucune erreur, ni de se laisser entraîner dans aucune affection déraisonnable, il est clair que sa volonté doit être toujours & nécessairement déterminée à choisir le parti, qui est, à tout prendre, le meilleur & le plus convenable, & à agir constamment d'une manière conforme aux règles éternelles de la bonté, de la justice & de la vérité. Il n'est pas nécessaire que je m'étende ici là-dessus, puisque j'ai prouvé tout cela distinctement dans mon premier discours, à l'endroit où j'ai parlé des attributs moraux de la Divinité.

3. Je poursuis & je dis que les mêmes raisons qui déterminent la volonté de Dieu, & qui la portent toujours & nécessairement à agir conformément aux règles éternelles

NATURELLE. CHAP. III. 87  
de la justice, de la bonté & de la vérité, doivent déterminer aussi la volonté de tous les Etres raisonnables subordonnez, & les obliger de conformer toutes leurs actions à ces règles. C'est ce qui est de la dernière évidence. Car, autant qu'il est impossible que Dieu puisse être trompé, ou qu'il puisse devenir la dupe d'aucune affection mauvaise, autant est-il contraire à la raison & digne de blâme de voir une créature intelligente, (à qui Dieu a donné la raison & la volonté, ces facultez éminentes, qui la rendent en quelque manière semblable à Dieu, & qui la mettent en état de distinguer le bien d'avec le mal, de prendre l'un & de rejeter l'autre,) de la voir, dis-je, tomber dans l'erreur par sa négligence, appeler le mal bien, & le bien mal, ou se laisser entraîner volontairement au torrent de ses passions & de ses convoitises mauvaises, jusqu'à faire des choses, qu'elle fait très-bien être



88 DE LA RELIGION  
contraires à l'ordre & à la bienséance. Ces deux choses, je veux dire, l'erreur dans laquelle on tombe par négligence, & les passions injustes auxquelles on s'abandonne volontairement, sont les seules sources des actions contraires à la raison dans lesquelles une créature raisonnable tombe. De là vient qu'elle péche contre les règles éternelles de la vérité, de la bonté & de la justice. Sans cela, il est certain que les mêmes relations & les mêmes convenances des choses, (dont l'excellence & la beauté intérieure est si grande, que le créateur, le maître souverain de l'univers, qui exerce un empire absolu sur tout ce qui existe, & qui n'est obligé de rendre raison à personne de ce qu'il fait, ne trouve pourtant pas que ce soit faire brèche à sa puissance, que de les prendre pour la règle immuable de sa conduite dans le gouvernement de l'univers, ) il est certain, dis-je, que ces mêmes relations &

NATURELLE. CHAP. III. 89  
ces mêmes convenances auroient sans cela encore plus de poids sur tous les Etres finis, dépendans & sujets à reddition de compte, & qu'elles les détermineroient toujours & inévitablement à les prendre pour la règle de leurs actions. Car si vous considérez les choses telles qu'elles sont dans leur origine, il est aussi naturel, aussi nécessaire, moralement parlant, que la volonté se détermine dans chaque action, conformément à la droiture & à la raison; qu'il est naturel & nécessaire, absolument parlant, que l'entendement acquiesce à une vérité démontrée. Et comme, en fait d'Arithmétique, un homme qui porteroit l'ignorance jusqu'à croire, que deux fois deux ne font pas quatre, ou qui s'obstineroit à soutenir contre ses propres lumières que le tout n'est pas égal à toutes ses parties, se rendroit ridicule au dernier point; ainsi en morale, rien n'est plus absurde & plus digne de blâme que de se trom-

per par négligence sur la différence qui est entre le bien & le mal, & de donner à gauche, lorsqu'il s'agit d'assigner aux choses leurs justes proportions : rien de plus extravagant que de transgresser sciemment les règles de la justice, c'est-à-dire, vouloir que les choses soyent ce qu'elles ne sont pas, & ce qu'elles ne peuvent pas être. Toute la différence que je trouve en ce point, c'est qu'il n'est pas au pouvoir d'un homme de rejeter une vérité de speculation claire & évidente, au lieu qu'il lui arrive souvent d'abuser de la liberté naturelle de sa volonté pour faire des actions, qui sont visiblement contre tout droit, & contre toute raison. Mais il pèche en agissant de cette manière, puisqu'il est indispensablement obligé de se conformer aux règles de la justice & aux lumières de la raison. Un homme qui refuse de gayeté de cœur de rendre à l'Être souverain, qui l'a fait, & qui le conserve, l'honneur

& l'obéissance qu'il lui doit, se rend réellement coupable dans la pratique d'une absurdité aussi grande & aussi palpable, que s'il s'avisait de nier dans la spéculation, que l'effet ne dépend point de sa cause, ou que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Un homme qui n'observe pas les loix de l'équité envers ses semblables, & qui ne fait pas aux autres, ce qu'il souhaite que les autres lui fassent, pèche autant contre la raison, & tombe dans une aussi grande contradiction, que celui qui affirme que les grandeurs égales à une même grandeur ne sont pas égales entr'elles. Enfin tout homme qui se reconnoit dans l'obligation d'observer certains devoirs tant à l'égard de Dieu, qu'à l'égard des autres hommes, & qui cependant ne prend aucun soin de la conservation de son être, ni de se tenir dans la situation d'esprit & de corps la plus propre à le mettre en état de s'acquitter de ces devoirs, est tout aussi inex-

92 DE LA RELIGION  
cufable, & à tout prendre auffi ridicu-  
cule, que celui qui après avoir affir-  
mé une chofe, s'avisé d'en nier une  
autre, fans laquelle la premiere ne  
fauroit être vraye; ou qui entre-  
prend une chofe, dont il veut à  
toute force venir à bout, en mê-  
me tems qu'il s'obftine à n'en pas  
faire une autre, fans laquelle la pre-  
miere eft impraticable. Delà je con-  
clus que toute créature à qui la rai-  
fon a été donné en partage, & dont  
pourtant la volonté & les actions ne  
font pas dirigées conftamment &  
regulierement par les lumieres de  
la droite raifon, & fuivant la dif-  
tinction neceffaire entre le bien &  
le mal, d'une maniere conforme aux  
régles éternelles & invariables de la  
juftice, de la bonté & de la verité:  
Qui fe laiffe au contraire entraîner  
au torrent de fes vaines fantaifies &  
de fes paffions brutales, qui eft ef-  
clave de fes cupiditez, de fon or-  
gueil, de fon intérêt propre & de  
fes plaifirs fenfuels, je conclus, dis-

NATURELLE CHAP. III. 93  
je, que toute créature ainfi difpofée,  
entreprind, autant qu'en elle eft,  
de changer la nature des chofes,  
pour mettre en la place fa propre  
volonté, qui n'eft pas conduite par  
la raifon; & qu'il ne tient pas à elle  
qu'elle ne faffe que les chofes foyent  
ce qu'elles ne font pas en effet, &  
ce qu'elles ne peuvent pas être. Or  
c'eft la plus haute préfumtion, &  
la plus grande infolence, dont la  
créature fe puiffe rendre coupable.  
C'eft en même tems la plus grande  
abfurdité qu'il foit poffible d'ima-  
giner. C'eft s'éloigner du defsein de  
Dieu dans le don qu'il nous a fait de  
l'entendement, de la raifon & du ju-  
gement, puisqu'il ne nous a donné  
ces excellentes facultez que pour  
nous mettre en état de difcerner le  
bien d'avec le mal. C'eft vouloir par  
un attentat téméraire renverfer l'or-  
dre, au moyen duquel l'univers  
fubfifte. C'eft faire une injure fan-  
glante au createur de l'univers, qui  
a voulu que les chofes fuffent ce

qu'elles font, & qui les gouverne toutes conformement aux loix les plus convenables à leur Nature. En un mot, toute méchanceté volontaire, tout renversement de droit, est en fait de morale une aussi grande absurdité, & une présomption aussi insolente, que le seroit, en fait des choses naturelles, la prétention d'un homme, qui entreprendroit de changer les proportions constantes & immuables des nombres, de s'inscrire en faux contre les relations & les propriétés démontrables des figures mathématiques, (a) *de faire les ténèbres, lumière, & la lumière ténèbres, ou d'appeller l'amer, doux, & le doux, amer.*

J'ai fait voir jusqu'ici par la raison & par la nature même des choses, considérées absolument & par abstraction, que toute créature raisonnable est indispensablement obligée de conformer sa volonté & ses actions au regles éternelles de la

(a) Esa. V. 20.

NATURELLE. CHAP. III. 95  
justice. J'ajoute maintenant que la certitude & l'universalité de cette obligation paroît manifestement par la considération suivante. C'est que, comme il n'y a point d'homme, entendu en mathématiques, qui ne donne son consentement à toutes les démonstrations géométriques, dont il entend les termes, soit qu'il les ait appris lui-même, soit que d'autres lui en ayent donné l'explication; ainsi il n'y a point d'homme, qui ait eu occasion de réfléchir lui-même sur les relations nécessaires des choses, qui ait eu la patience de faire rouler son examen là-dessus, ou qui ait eu les moyens de se faire instruire tant soit peu sur ce point, qui ne convienne qu'il est juste & raisonnable que la loi, dont je viens de parler, soit la regle de toutes ses actions. Il donne intérieurement son approbation à cette loi, lors même qu'entraîné par la force de ses convoitises brutales, il la néglige, & la transgresse formellement. Sa raison lui



diète qu'il est indispensablement obligé de s'y soumettre ; il sent toute la force de cette obligation , dans le tems même qu'il fait voir par sa conduite qu'il la méprise , & qu'il la foule aux pieds. Ce qui oblige véritablement & formellement ; c'est le dictamen de la conscience , le jugement intérieur , que l'homme porte sur telle , ou telle loi , dont l'observation lui paroît juste , & conforme aux lumieres de la droïté raison. C'est en cela proprement que consiste le fondement de l'obligation , c'est ce qui la rend bien plus forte que ni l'autorité du législateur , ni la vue des peines & des récompenses. En effet quiconque agit contre ce sentiment intérieur & contre les lumieres de sa conscience , prononce nécessairement lui-même sa propre condamnation. Or la plus grande & la plus forte de toutes les obligations , est celle qu'on ne sauroit violer sans se condamner soi-même. Je n'ignore pas que la  
crainte

crainte des puissances supérieures , la denonciation des peines , & la promesse des récompenses sont des freins absolument nécessaires pour tenir en bride des créatures foibles & fragiles , comme sont les hommes , & qu'il n'y a point de meilleurs moyens que ceux-là pour les tenir dans leur devoir. Il est vrai cependant que l'obligation qui en résulte , n'est , à vrai dire , qu'une seconde obligation , ajoutée à la première , pour lui donner plus de force & plus de poids. L'obligation originale est fondée sur la raison éternelle des choses ; cette raison , suivant laquelle Dieu s'est fait à lui-même une loi de gouverner toujours le monde , encore qu'il ne reconnoisse point de supérieur , & que parfaitement heureux par lui-même , il n'y ait rien qui puisse augmenter son bonheur , ou le diminuer. Or plus les créatures sont parfaites & excellentes , plus elles s'efforcent de s'acquitter de cette obligation , plus elles prennent

98 DE LA RELIGION  
nent de plaisir à le faire. C'est ce  
qui les rend en quelque maniere  
semblables à Dieu, & qui les ap-  
proche le plus de ce glorieux original,  
de ce parfait modele. Les hommes  
sont donc obligez d'agir, à propor-  
tion de la connoissance qu'ils ont du  
bien & du mal. Et il est évident que  
cette regle éternelle de justice, dont  
je viens de parler, doit produire sur  
leur cœur le même effet, qu'elle  
produit sur leur esprit, c'est-à-dire,  
qu'ils sont aussi indispensablement  
obligez d'y conformer leurs actions,  
qu'ils sont obligez dans la spéculation  
d'y donner leur approbation &  
leur consentement.

L'expérience universelle du genre  
humain nous montre évidemment  
que ce que je viens de dire est  
la vérité même, je veux dire, que  
la distinction éternelle du bien &  
du mal, la regle inviolable de la  
justice, se concilie sans peine l'appro-  
bation de tout homme, qui réfléchit  
& qui raisonne. Car il n'y a point

NATURELLE. CHAP. III. 99  
d'homme à qui il arrive de trans-  
gresser volontairement & avec déli-  
beration cette règle dans des occa-  
sions importantes, qui ne sente qu'il  
agit contre ses propres principes &  
contre les lumieres de sa raison; &  
qui ne se fasse là-dessus des secrets  
reproches. Au contraire il n'y a  
point d'homme, qui, après avoir agi  
conformement à cette règle, dans  
les occasions où l'interêt, le plaisir, la  
passion & telles autres tentations le  
portoient d'un autre côté, ne se fa-  
che gré à lui-même & ne s'applau-  
disse d'avoir eu la force de résister à  
ces tentations, & de n'avoir fait que  
ce que sa conscience lui dicte être  
bon & juste. C'est ce que S. Paul a  
voulu dire dans ces paroles du ch. II.  
de son Ep. aux Rom. vi. 14. 15. *Que  
les Gentils qui n'ont point de loi, sont  
naturellement les choses qui sont de la  
loi, & que n'ayant point de loi, ils  
sont loi à eux-mêmes, qu'ils montrent  
l'œuvre de la loi écrite en leurs cœurs,  
leur conscience leur rendant témoi-*  
Gij

100 DE LA RELIGION  
*gnage, & leurs pensées entr'elles s'accusant, ou s'excusant.*

Il y a dans *Platon* une chose très-digne de remarque qu'il avoit apprise, dit-il, de son maître *Socrate*. Il pose en fait que si l'on prend un jeune homme, sans instruction dans les sciences, sans expérience du monde, qui n'ait point encore pris de parti, & dont l'esprit n'ait pas été gâté par les préjugés, & qu'on l'examine sur les relations & les proportions naturelles des choses, ou sur la distinction du bien & du mal moral, on le fera, (sans instruction directe, uniquement en le questionnant) répondre d'une manière juste sur les principales veritez géométriques, & donner des décisions exactes & véritables en fait de justice, ou d'injustice. De là il s'imaginoit de pouvoir conclure que la science n'est qu'une pure (A) réminiscence, c'est-

(A) *A'ἀνάμνησις*. Vid. Men. & Phæd. *Platonis*. Voici comment *Cicéron* explique sa pensée. *Hominis scire plerumque ante quam natus sit, quod jam*

NATURELLE. CHAP. III. 101  
à-dire, qu'un acte de la mémoire, qui se rappelle dans l'occasion ce qu'on a sçu autrefois dans une autre vie antecédente à celle-ci. Il y en a d'autres, tant anciens que modernes, qui ont conclu de là que les idées des premières & des plus simples veritez, soit morales, soit naturelles, devoient être innées, c'est-à-dire, imprimées originaiement dans l'ame. Je suis persuadé que les uns & les autres se trompent dans la conséquence qu'ils tirent de cette observation. Mais ce qu'elle prouve, à mon avis, d'une manière incontestable, c'est que les différences, les relations & les proportions des choses, soit dans la nature, soit dans la morale, que toutes les personnes vuides de préjugé s'accordent à recevoir, sont réelles, certaines & immuables. Elle nous donne outre cela à

*quæri, cum artes difficiles discunt, ita celeriter res innumerabiles arripiant, ut eas non tam primum accipere viderentur, sed recipiisse & recordari. De sen. sub fine.*

connoître que ces proportions, ces différences des choses ne dépendent en aucune manière des opinions, des fantaisies & des imaginations variables des hommes gâtez par les préjugés, qui viennent de l'éducation, des loix, des coutumes, ou des mauvaises pratiques. Elle nous fait connoître enfin que l'esprit de l'homme consent naturellement & donne son approbation aux veritez de morale, aux règles éternelles de la justice, lorsqu'elles lui sont proposées clairement & sans enveloppe, avec la même facilité, qu'il reçoit & embrasse les veritez naturelles & géométriques.

Je ne disconviens pas qu'il n'y ait des gens, qui, gâtez par une mauvaise éducation, perdus de débauche, & accoutumés au vice par une longue habitude, ont furieusement dépravé leurs principes naturels, & pris un tel ascendant sur leur raison, qu'ils lui imposent silence, pour n'écouter que la voix de

leurs préjugés, de leurs passions & de leurs cupiditez. Ces gens plutôt que de se rendre & de passer condamnation sur leur conduite, vous soutiendront impudemment qu'ils ne sauroient voir cette distinction naturelle entre le bien & le mal, le juste & l'injuste, qu'on leur prêche tant. Ils vous diront qu'ils ont beau se consulter eux-mêmes, qu'ils ne trouvent point que leur raison leur dicte que les devoirs, à la pratique desquels on les exhorte, soient si indispensables, qu'on voudroit le leur faire croire, & que tout bien considéré, leur plaisir & leur propre volonté est la seule règle, qu'ils ayent à suivre. Mais ces gens-là, quelque affreux que soit leur dépravation, & quelque peine qu'ils se donnent pour cacher au reste des hommes les reproches qu'ils se font à eux-mêmes, & le démenti qu'ils donnent intérieurement à leurs discours ne peuvent quelquefois s'empêcher de laisser échapper leur se-



cret, & de se découvrir dans de certains momens, où ils ne sont pas assez en garde contr'eux-mêmes. Il n'y a point d'homme en effet si scelerat & si perdu, qui après avoir commis un meurtre ou un vol hardiment & sans scrupule, n'aimât mieux, (a) si la chose étoit mise à son choix, avoir obtenu le bien, qu'il se proposoit, d'une autre manière ; & sans avoir été obligé de commettre ces crimes, quand bien même il seroit sûr de l'impunité. Je suis même persuadé qu'il n'y a point d'homme, imbu des principes de *Hobbes*, & placé dans son état de

(a) *Quis enim est, aut quis unquam fuit, aut avaritia rem ardentis, aut tam effrenatis cupiditatibus, ut eandem illam rem, quam adipisci scelera quovis velis, non multis partibus malis ad sese, etiam omni impunitate proposita, sine facinore, quam illo modo pervenire? Cte. de Fin. Lib. III. Dic quilibet ex istis, qui rapto vivunt, an ad illa qua latrociniis & furtis consequuntur, malint ratione bona pervenire & optabit ille, cui grassari & transseuntis percutere quovis est, potius illa invenire quam eripere. Neminem reperies, qui non nequius promissis, sine nequitia, frui malis. Sen. de Benef. l. 4. c. 17.*

nature, qui, toutes choses égales, n'aimât beaucoup mieux pourvoir à sa propre conservation, (qui est la grande fin,) sans être obligé d'ôter la vie à tous ses semblables, qu'en la leur ôtant. Supposez d'un & d'autre côté l'impunité égale, & les avantages égaux, je suis sûr qu'il se rangera au premier parti. Le système de *Hobbes* lui-même, qui prétend que les hommes se sont accordez par contract à se conserver les uns les autres, méne évidemment à cela. Ce qui fait voir d'une manière convaincante que l'homme, considéré antécédemment à tout contract & à toute loi positive, est obligé de reconnoître cette distinction naturelle & nécessaire entre le bien & le mal, que j'ai dessein d'établir. Mais pour être mieux convaincu que l'ame de l'homme donne naturellement & nécessairement son consentement à cette loi éternelle de la justice, il n'y a qu'à faire attention aux jugemens que les hom-

mes portent sur les actions d'autrui. Ils decouvrent en ce point leurs sentimens intérieurs d'une maniere bien plus sensible, que dans les occasions, où ils prononcent sur leur propre conduite. Car ils peuvent dissimuler & dérober à la connoissance du public le jugement de leur conscience. Ils peuvent même par la plus étrange & la plus bizarre de toutes les partialitez, se faire illusion à eux-mêmes, & se tromper sur ce qui les regarde. Où est l'homme en effet à qui il n'arrive quelquefois de condamner en autrui, ce qu'il trouve innocent en lui-même ? Mais lorsqu'il s'agit des actions du prochain, qui ne le regardent pas directement, & qui n'ont rien de commun avec son intérêt propre, il juge ordinairement sans partialité, & par là il manifeste ce qu'il pense naturellement sur la distinction immuable du bien & du mal. La vertu en effet, la bonté, la justice sont des choses si excellentes, si nobles,

si aimables, si dignes de veneration, & que les lumieres de la raison & de la conscience approuvent si nécessairement, que ceux-là mêmes qui s'éloignent du chemin de la vertu, & qui s'abandonnent à leurs cupiditez, ne peuvent s'empêcher de leur rendre les justes éloges, qui leur sont dus, lorsqu'ils les voyent reluire dans les autres. (a) C'est ainsi que les hommes sont faits en général, sans en excepter les plus vicieux, & ceux-là même qui portent la fureur jusqu'à persécuter les gens, parce qu'ils valent plus qu'eux. Par exemple les sergens envoyez par les sacrificateurs & par les Pharisieus pour se saisir de Jesus-Christ ne purent s'empêcher de lui rendre ce témoignage, que jamais homme n'avoit parlé comme lui, Jean VII. 46. Et le Gouverneur Romain ne se trouva-t-il pas obligé de recon-

(a) *Placetis sancte natura: a loquus gratiosa virtus est, ut in istum etiam sic malis probare mediora. 341. de Benefic. Lib. IV.*

noître l'innocence de ce divin Sauveur, & de déclarer solennellement qu'il ne le trouvoit coupable d'aucun crime, au même moment qu'il prononçoit la sentence, qui le condamnoit à être crucifié ? Jean XVIII. 38. En un mot, les hommes ne peuvent s'empêcher d'estimer au fonds de leur cœur les personnes vertueuses, qu'il n'ont pas la force d'imiter à cause de la violence supérieure de leurs passions, qui les dominent, ou qu'ils sont obligés de traverser & de persécuter pour le bien de leurs affaires temporelles, & pour leur intérêt présent. Ils souhaitent ardemment d'être autres, qu'ils ne sont, & quoique leur inclination ne les portent pas à imiter la vie des justes, ils desirent pourtant, à l'exemple de Balaam, *de mourir de leur mort & d'avoir une fin semblable à la leur*: sur ce fondement *Platon* (a) remarque très judicieusement

(a) Οὐ γὰρ ἔστι, ὅπως ἀρετὴ ἀποφραγήσῃ τοῦ ἡρώδου ἢ ἁμαρτῶν τοῦτον καὶ τὴν ἀρετὴν

qu'il n'arrive que fort rarement & peut-être jamais, que les plus méchants hommes tombent dans de faux jugemens sur les personnes comme il leur arrive de faire sur les choses. Car il y a dans la vertu un charme secret, & je ne sçai quelle force divine, qui les oblige, (en dépit de la confusion qu'ils s'efforcent d'introduire dans les choses par leurs discours profanes, & par leurs actions dépravées) de rendre justice aux personnes dans leur cœur, d'admirer les gens d'honneur & de probité, & de leur donner les louanges, qui leur sont dues. Au contraire, le vice, l'injustice, la débauche, la profanation, sont des choses si odieuses de leur nature, qu'encore qu'elles coulent facilement dans la pratique, elles n'ont jamais pu obtenir l'approbation du genre humain. Ceux

οὗτε ἀμνοὶ οἱ σήμερι καὶ ἀχρεστοί. Οὐκ ἔστι καὶ ἐνταῦθα ἐπὶ καὶ τούτοις κακοῖς, ἀπὸ πειρασμοῦ καὶ ἢ ἐξ ἄλλου κακῶν, εὐ τοῦ λόγου καὶ διότι ἀποφραγήσεται τὸν ἀμνοῖν ἢ ἀχρεῶν καὶ τὸν λόγον  
PLAT. de Leg. Lib. XII.

qui font mal, ne laissent pas d'aprouver les bonnes actions, & ils condamnent en autrui, ce qu'ils pratiquent eux-mêmes. Souvent même ils ne peuvent s'empêcher de se faire le procès à eux-mêmes, & de sentir de fortes agitations d'esprit, sur les vices, auxquels ils s'abandonnent avec le moins de repugnance. Il est certain au moins qu'à peine trouvera-t-on de méchant homme, à qui l'on fasse son portrait sous un nom emprunté, qui ne condamne sans balancer les vices dont il se rend lui-même coupable: & qui ne se recrée quelquefois sur l'iniquité en général avec beaucoup de sévérité. Ce sont-là tout autant de preuves, qui font voir que tout ce qui s'éloigne de la règle éternelle de la justice, est une chose en elle-même & de sa nature absolument horrible & détestable. Cela fait voir aussi qu'une ame vuide de préjugés refuse en matière de morale son approbation à l'injustice;

aussi naturellement, qu'en autre chose elle rejette le mensonge, & désapprouve ce qui est contre la bien-séance. Quand nous lisons les histoires des siècles les plus reculez, avec lesquels nous n'avons aucune relation, & dont par conséquent nous pouvons juger sagement, puisqu'il n'y a ni préjugé, ni intérêt, qui puisse nous passionner pour les événemens, qu'on y rencontre, ou pour les personnages qui y sont quelque figure; où est l'homme qui ne sente naître au dedans de soi des mouvemens d'admiration, & des sentimens d'estime en faveur de ceux qui se sont signalez par leur équité, par leur sincérité & par leur fidélité? Où est celui au contraire, qui puisse reprimer l'indignation & la haine qu'excite au dedans de lui la vue des barbaries, des trahisons, des injustices des fameux scelerats? Il y a plus, lors même que tous les préjugés d'une ame corrompue la portent à approuver l'injustice; comme il



arrive dans les occasions, où la trahison & le manque de fidélité des autres hommes nous tourne à profit dans ces occasions-là même, à peine peut-on s'empêcher de désapprouver l'action, & d'avoir du mépris pour la personne quoiqu'au fonds on ne soit pas fâché que la chose soit arrivée. (a) Mais lorsqu'il arrive qu'on est soi-même la partie souffrante, alors on voit s'évanouir tous les méchans argumens & tous les petits sophismes, que les personnes injustes mettent en œuvre pour se faire illusion à elles-mêmes & pour se persuader qu'elles ne sentent aucune différence naturelle entre le bien & le mal, dans le tems qu'elles sont occupées à faire du mal aux autres & à les opprimer. Car lorsqu'elles les autres leur rendent la pareille, qu'on les opprime par violence, ou que des gens plus fins qu'eux les attrapent, ils oublient

(a) *Quis Pullam Numitorum Fregellanum proditorum, quosquam Republica nostra profuit, non edit?* Cic. de Fin. Lib. V.

toutes

toutes leurs objections contre la distinction éternelle du juste & de l'injuste. Ils préchent alors hautement les louanges de l'équité, & se recrient d'une manière tragique contre l'injustice. Ils voudroient rendre Dieu & le monde responsables du mal qu'on leur fait, ils se plaignent amèrement de la providance, qui, à leur gré, ne devoit pas permettre de tels desordres, & ne trouvent pas que ni Dieu ni les hommes soyent assez sévères dans la punition de ceux qui violent les règles de la justice & de la vérité. Or si naturellement il n'y a point de distinction entre la justice & l'injustice, on ne sauroit jamais avoir aucun sujet de se plaindre, que dans les cas, où les loix sont claires & les contrats exprès, ce qui n'est pas en une infinité d'occasions. La seule objection plausible qu'on puisse faire, je pense, contre ce que je viens de dire, sur le consentement & l'approbation que l'ame donne nécessairement à

Tome II.

H

114 DE LA RELIGION

la loi éternelle de la justice, est prise de l'ignorance totale qui regne à ce qu'on prétend, parmi des nations entières sur la nature & sur la force de ces obligations morales. Je ne vois pas que le fait soit bien averé. Mais quand il le seroit, n'y a-t-il pas un plus grand nombre de peuples qui ignorent entierement les verités mathématiques les plus claires; qui ne savent pas, par exemple, quelle est la proportion d'un quarré à un triangle de même base & de même hauteur? Ce sont pourtant des veritez incontestables, & ausquelles l'esprit donne necessairement son consentement, dès qu'elles lui sont clairement proposées. Supposé donc la verité du fait, voici tout ce que l'objection est capable de prouver. Elle ne prouve pas que l'esprit de l'homme puisse refuser son consentement à la régle de l'équité. Elle prouve encore moins que le bien & le mal moral, n'ont rien qui les distingue naturellement & necessaire-

NATURELLE. CHAP. III. 115  
ment. Elle prouve seulement qu'il y a des veritez certaines, claires & faciles, sur lesquelles les hommes ont besoin d'être instruits, & qu'il y en a d'autres de très-grande importance, qui ont besoin d'être appuyées par des raisons fortes & par des motifs puissans. Or il n'y a rien de plus vrai que cela; & c'est ce qui nous fournit un argument très fort pour la nécessité d'une révélation, comme j'aurai occasion de le faire voir dans la suite.

4. Il paroît en général par tout ce que je viens de dire, que la loi éternelle de la justice se concilie necessairement l'approbation de la raison humaine. C'est-à-dire, qu'il n'y a point d'homme qui ne soit obligé de reconnoître qu'il est convenable & dans l'ordre de la raison, que l'on conforme ses actions à la regle de l'équité, & qui ne convienne aussi que le consentement qu'il donne à cetterégle, le met dans une obligation formelle de s'y conformer ac-

H ij

tuellement & constamment. Je pourrois maintenant déduire de ce principe, que je viens d'établir, les différens devoirs de la morale ou de la religion naturelle l'un après l'autre. Mais comme de très-excellens auteurs modernes ont travaillé là-dessus avec beaucoup de solidité & d'élégance, j'y renvoyerai mon lecteur, pour ne pas donner dans une trop grande longueur. Je me contenterai de dire un mot sur les trois principales branches, desquelles tous les autres devoirs moins considérables dérivent naturellement, ou peuvent être déduits sans beaucoup de peine.

La règle de la justice à l'égard de Dieu consiste à avoir pour lui des sentimens d'amour, d'estime & de vénération dans le plus haut degré possible, & à manifester au dehors ces sentimens intérieurs par une vie qui y réponde, & par un soin assidu d'empêcher que nos passions ne fortent des bornes de la raison. Elle

NATURELLE. CHAR. III. 117 nous prescrit que nous devons l'adorer, & n'adorer que lui seul, puisqu'il est lui seul le créateur souverain, le conservateur & le maître absolu de tout ce qui existe. Elle nous enseigne que nous devons employer l'être, dont nous jouissons, & les facultez, qu'il nous a données, à le servir & à le glorifier; que nous devons faire regner, autant qu'en nous est, la justice dans le monde, & seconder de tout notre possible les desseins de la bonté de Dieu parmi les hommes, conformément à sa volonté connue. Elle nous enseigne enfin, qu'afin d'être en état de nous acquitter de ces devoirs, nous devons le prier instamment qu'il lui plaise de nous accorder les secours, qui nous sont nécessaires, & que nous lui devons rendre nos très-humbles actions de grâces des biens qu'il nous a faits. Il n'y a point de proportion entre les corps, ou entre les grandeurs, point de convenance entre des figures géométriques

ques semblables & égales, qui soit visible & manifeste, au point qu'il est visible & manifeste qu'il y a une liaison intime & une harmonie nécessaire entre les divers attributs de Dieu, & les devoirs de tout ce qu'il y a dans l'univers de créatures raisonnables. La considération de son éternité, de son infinité, de sa connoissance & de sa sagesse infinie nous doit remplir nécessairement des sentimens de la plus vive admiration. Sa toute-présence nous doit tenir dans un perpétuel respect. L'autorité souveraine qu'il a sur nous, en tant que créateur, conservateur & gouverneur du monde, nous doit porter à avoir pour lui tous les sentimens possibles d'honneur & de respect, à lui rendre l'adoration qui lui est due, & à le servir de toutes les puissances de notre ame. Son unité ne nous permet d'adorer & de servir que lui seul. Sa puissance & sa justice nous sollicitent de le craindre. Sa bonté nous excite à l'aimer.

Sa miséricorde & sa placabilité affermissent notre esperance. Sa veracité & son immutabilité sont les fondemens de la confiance, que nous avons en lui. L'existence qu'il nous a donnée & les facultez dont il a orné notre nature, nous disent qu'il est tout-à-fait raisonnable, que nous employons cette existence & ces facultez à son service. Le sentiment de la dépendance continuelle dans laquelle nous sommes, & du besoin que nous avons de lui pour notre conservation, nous dicte que nous devons lui adresser nos prieres. Tous les avantages dont nous jouissons, l'air que nous respirons, les alimens que nous mangeons, les pluyes du ciel qui arrosent nos campagnes, la fertilité de nos recoltes, en un mot toutes les bénédictions de la vie présente, & l'attente de celles qui sont encore à venir, nous obligent à une vive & sincère reconnoissance. (a) L'accord de ces

(a) *Quem vero Astorum Ordines, quem diximus*



choses & la liaison qu'elles ont entr'elles éclatent d'une maniere aussi sensible, que la lumiere du soleil, qui paroît dans son midi avec tout son éclat. De sorte que les créatures à qui la raison est échue en partage, qui s'efforcent de renverser cet ordre & de rompre cette connexion nécessaire, tombent dans la plus grande absurdité, & dans la plus affreuse dépravation, qu'il y ait au monde. Tout ce qu'il a de créatures inanimées, & destituées de raison obéit par la nécessité de sa nature aux loix du créateur d'une maniere constante & uniforme, & ne s'écarte jamais des fins pour lesquelles il a été fait. La créature, à qui Dieu a donné la raison en partage, & qu'il a ornée de la liberté, cette excellente faculté, qui l'éleve infiniment au-dessus de

*nocturnaque vicissitudines, quem mensuram temperantia, quemque ea qua gignantur nobis ad fruendum, non gratam esse cogant ? Cic. de Leg.*

*Vid. etiam Arrian. Lib. I. cap. XVI.*

*Et id est quod dicitur, &c.*

tous les autres Etres, fera-t-elle seule un mauvais usage de ce privilege insigne, & fera-t-elle la seule partie de la création, qui soit dans le désordre ? Il y a certainement là dedans quelque chose qui tient du prodige. Je pose en fait que la vue d'un arbre planté dans un terroir fertile, continuellement humecté par la rosée du ciel, & échauffé par les rayons du soleil, qui avec tout cela ne porte ni feuilles, ni fruits, n'est pas un objet à beaucoup près si irrégulier & si contraire à la nature, que de voir un Etre raisonnable, créé à l'image de Dieu, persuadé que Dieu fait en sa faveur tout ce qu'un Etre infiniment bon peut faire pour le bien de ses créatures, négliger cependant de s'acquiescer envers lui des devoirs, qui naissent nécessairement de la relation que la créature a avec son créateur.

La seconde branche de nos devoirs comprend ce que nous devons à notre prochain. La règle de la justice

à l'égard de nos semblables consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient & à faire dans toutes les circonstances pour le prochain, ce que nous souhaitons que le prochain fasse pour nous en pareilles circonstances: en un mot elle nous enseigne, que nous devons contribuer de tout notre pouvoir au bien public & à la félicité commune du genre humain. La première partie de cette règle, c'est l'équité, & la seconde l'amour.

Les mêmes raisons qui nous obligent dans la spéculation de convenir que si une ligne est égale à une autre ligne, cette seconde est réciproquement égale à la première, nous obligent pareillement dans la pratique à faire pour les autres, ce que nous voudrions que les autres fissent pour nous en pareille occasion. L'injustice est précisément dans la pratique, ce qu'est la fausseté & la contradiction dans la théorie. De part & d'autre l'absurdité

est égale. Tout ce que mon prochain est obligé de faire pour moi, je suis obligé à mon tour de le faire pour lui en pareilles circonstances. Je ne saurois nier cette règle sans tomber dans une absurdité aussi palpable, que si ayant avoué que deux & trois sont égaux à cinq, je m'avisois de nier, que cinq ne sont pas égaux à deux & trois pris ensemble. Si donc le genre humain (a) n'étoit pas corrompu d'une manière étrange, s'il n'étoit pas entêté d'un grand nombre d'opinions erronées, & s'il ne se laissoit pas emporter au torrent des mauvaises coutumes & des habitudes vicieuses, en dépit des plus pures & des plus claires lumières de la droite raison; il est sur que l'équité universelle regneroit sans contra-

(a) Nil est unum uni tam simile, tam par, quam omnes inter nemetipfos sumus. Quod si delictatio consuetudinum, si opinionum vanitas, non indecilitatem animorum torqueret, & si ista quocumque capisset; sui nemo tam similis esset, quam omnes sunt occisus — *Et* coleretur jus æque ab omnibus. Cic. de Leg. Lib. 1.

dition par tout le monde. Il est certain au moins que d'égal à égal elle ne manqueroit jamais d'être religieusement observée, puisque la proportion d'équité entre personnes égales est simple & sensible, & que ce que l'on peut dire d'un homme en particulier, on le peut dire également de tous les autres hommes. Il seroit aussi impossible qu'un homme (a) se portât, malgré la raison éternelle des choses, à rechercher le moindre petit avantage, au préjudice de son prochain; qu'il est impossible qu'il donne les mains au ravissement des choses, qui lui sont nécessaires, pour satisfaire l'avarice ou l'ambition d'autrui. En un mot, les hommes n'auroient pas moins de honte de commettre une iniquité, qu'ils en ont de croire des choses contradictoires. J'avoue que les

(a) Hoc exigit ipsa natura ratio, qua est Lex divina & humana; cui parere qui est, nunquam committat ut alienum appetat, & id quod alteri detraherit, sibi assumat. Cic. de Offic. Lib. III.

devoirs des supérieurs & des inférieurs, dans leurs différentes relations, ne sont pas tout-à-fait si sensibles, & que la proportion d'équité des uns envers les autres est un peu plus embrouillée. Cependant si l'on fait une sérieuse attention aux relations différentes, que les hommes ont entr'eux, l'on n'aura pas de peine à comprendre, sans autre règle que la règle générale, qui porte qu'il faut faire à autrui ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous mêmes, ce que les supérieurs doivent à leurs inférieurs, & ce que les inférieurs doivent à leurs supérieurs. Pour en avoir une idée juste, il faut toujours, lorsqu'il s'agit de ce à quoi nous sommes obligés envers les autres, peser au juste, & chaque circonstance de l'action, & chaque circonstance par où la personne diffère de nous, & lorsqu'il est question des choses que nous souhaitons que les autres fissent pour nous, il faut avoir toujours devant les yeux, ce que la pu-

re raison nous diſſe, qu'ils nous doivent, & ne pas écouter les conſeils que la paſſion ou l'intérêt propre nous donnent. Pour éclaircir ma penſée par un exemple, l'équité demande, que lorsqu'il s'agit d'un criminel, le magiſtrat, ſans faire attention aux mouvemens que la crainte ou l'amour propre pourroient exciter en lui, ſuppoſé qu'il ſe trouvât dans le cas, où eſt le criminel qui comparoit devant lui, n'écoute que ce que la raifon & le bien public demandent de lui dans la ſituation préſente. Il n'y a qu'à obſerver la même méthode, lorsqu'il s'agit des devoirs des peres & des enfans, des maîtres & des ſerviteurs, des princes & des ſujets, des habitans d'un pays & des étrangers, & l'on trouvera ſans peine ce à quoi chacun eſt obligé par la règle de l'équité, & de quelle manière il doit ſe comporter ſuivant les différentes relations, dans lesquelles il ſe trouve. C'eſt dans la pratique conſtante

NATURELLE. CHAP. III. 127  
& uniforme de tous ces devoirs, à quoi les hommes ſont obligez les uns envers les autres, que conſiſte cette *juſtice univerſelle*, qui eſt le comble & la perfection de la vertu. Cette juſtice, dont les charmes ſont ſi grands, ſelon *Platon*, que les hommes en ſeroient enchantez, (A) ſ'ils pouvoient la contempler à découvert des yeux de la chair. Cette juſtice, qui, ſi elle étoit miſe exactement en pratique, ſeroit voir au monde la réalité des traits ingénieux, dont les anciens Poëtes ſe ſont ſervis pour peindre l'âge d'or. Cette juſtice, ſi belle & ſi aimable par elle-même, que ni les mouvemens des corps ceſteſtes, dont la régularité & l'harmonie ſont ſi admirables, ni la ſplendeur du ſoleil & des étoi-

(A) *Ἐπιθεὶς δὲ ἐν μαθηταῖς ἰσταναι, αὐτὸν ταῦτον ἴσταναι ἑαυτοῦ ἰδιότροπον ἰδιότροπον.* PLAT. in Phaed.

*Quæ ſi oculis cerneretur, mirabiles amaret, ut ait Plato excitaret ſui.* Cic. de Offic. Lib. I.

*Oculorum eſt in nobis ſenſus acerrimus, quibus ſententiam non cernimus: quam illa ardentis amoris excitaret ſui, ſi videretur.* Cic. de Fin. Lib. II.



les, ne contribuent pas tant à la beauté & à l'ornement du monde visible, que la pratique universelle de cette noble vertu contribueroit sans difficulté à la gloire & au bonheur du monde intelligible, & des créatures raisonnables, (a) comme *Aristote* le dit très élégamment. Cette justice enfin, si noble & si excellente en elle-même, que les plus éclairez & les plus sages d'entre les hommes ont décidé authentiquement que ni la vie elle-même, (b) ni tout ce que le monde a de plus beau (c) & de plus ravissant, en un mot que tous les avantages de la terre pris ensemble ne sont rien en comparaison de cet heureux pen-

(a) Άδρα σὺν τῷ ἔθελοντι, ἔπεισέ σὺν τοῖς ἄλλοις. ἢ ἢ Ἐπεὶ σὺν ἑαυτοῖσι. Eth. Lib. V. cap. III.

(b) Non enim nihil est vita mea utilior, quam animi talis affectio, neminem ut violens commoti mei gratia, Cic. de Offic. Lib. III.

(c) Καὶ τομὸς τῶν ἔθων, μάλιστα σὺν ἡμεῖς ἢ ἑκατέρωθεν ἡμεῖς ἂν ἴατο ὄντα, ἢ κακτοῦ ἄλλοις ὄντα τὰ ἀρεμῆς ἄλλα, καὶ ἑκατέρωθεν ἢ ἢ ἔπεισέ σὺν τοῖς. PLAT. de Leg. Lib. II.

chant

NATURELLE. CHAP. III. 129  
chant, de cette belle disposition de l'ame, de laquelle, comme de sa source, découle la pratique de la justice universelle. Au contraire, l'injustice, la violence, la fraude, l'oppression, la confusion universelle du juste & de l'injuste, la négligence, & le mépris des devoirs, qui naissent des différentes relations que les hommes ont entr'eux, tout cela, dis-je, est la plus grande & la plus énorme dépravation dans laquelle des créatures rebelles & corrompues soyent capables de tomber. C'est ce que les plus injustes avouent sans peine, toutes les fois qu'il leur arrive d'être la partie souffrante. (a) En un mot l'injustice, la tyrannie, la mechanceté sont par rapport au

(a) Justitia tanta vis, ut ne illi quidem qui maleficio se solvere possunt, possint sine illa particula Justitia vivere. Nam qui necesse culpam, qui una latrocinantur, furator aliquid, aut eripit, is sine in latrocinio quidem relinquit locum. Ille autem qui Archipetrata dicitur, nisi aequaliter pradam dispartiat, aut occiditur a facis, aut relinquitur. Quia etiam leges latrocinium esse dicuntur, quibus parent, Cic. de Offic. c. II.

Tome II.

I

monde raisonnable & intelligible précisément la même chose, que seroit le soleil par raport au monde matériel, si ce bel astre, s'écartant de sa course accoutumée, par laquelle la chaleur se répand dans toutes les parties de l'univers à proportion du besoin qu'en ont les divers êtres, qui le composent, s'approchoit si fort des uns qu'il les consumât par sa chaleur, & s'éloignoit si fort des autres, qu'il les laissât perir de froid. La seule différence que je trouve en ce point, c'est que le premier de ces desordres est infiniment plus considérable, que ne seroit le second. Car au lieu que l'on remarque dans l'un un dérèglement volontaire, une étrange dépravation des créatures faites à l'image de Dieu, une violation des loix éternelles & immuables: vous ne trouvez dans l'autre qu'une simple catastrophe, qu'un changement de la structure du monde, qui est après tout arbitraire, & qui n'a pas été faite pour

durer éternellement.

L'amour & la bienveillance envers tous les hommes, est la seconde branche des devoirs auxquels nous sommes obligez à l'égard de nos semblables. En effet nous ne sommes pas simplement tenus à être justes dans les commerces, qu'il nous arrive d'avoir avec notre prochain, mais il est aussi de notre devoir de contribuer, autant qu'il nous est possible, au bien public & à la félicité commune du genre humain. Il est facile de prouver la nécessité indispensable de ce devoir par les principes déjà établis. Car, s'il est vrai, comme on l'a fait voir ci-dessus, qu'il y ait une distinction naturelle & nécessaire entre le bien & le mal; s'il est convenable & dans l'ordre de la raison de s'appliquer à la pratique du bien, & de fuir le mal: s'il est convenable enfin & raisonnable de choisir toujours le parti, où le plus grand bien se rencontre; il est clair que toute créature raisonnable est obligée

gée d'employer toutes les facultez que Dieu lui a données, à faire à ses semblables tout le bien, dont elle est capable, suivant la situation dans laquelle elle se trouve placée, & qu'elle doit imiter en ce point la bonté divine, qui se répand généralement sur tous les ouvrages de ses mains, & qui fait toujours ce qui est, à tout prendre, le meilleur & le plus expédient pour le bien général de l'univers. Or cet amour universel, dont je parle, contribue évidemment à cette fin, aussi directement & aussi certainement qu'il est certain en mathématiques que plusieurs points mis bout à bout composent une ligne, ou en arithmétique que l'addition de deux nombres compose une somme, ou dans la physique qu'il y a de certains mouvemens qui servent à la conservation de certains corps, que d'autres mouvemens corromproient. (a) Les hommes en général sont si persuadés

(a) Universaliter autem verum est, quod om-

de cette vérité, que si vous en exceptez quelque petit nombre de scélérats, qui à force de vices entassez les uns sur les autres ont prodigieusement corrompu leurs affections naturelles, il n'y a point d'obligation, dont les hommes s'aquittent avec plus de plaisir & de satisfaction. (a) C'est un charme pour eux que de

*omnis fluxus puncti lineam producit, aut additio numerorum summam, quam quod benevolentia officium præstat bonum. CUMBERLAND de Leg. Nat. pag. 10.*

*Pari ratione ac (in Arithmetical operationibus) definita moralis veritas fundatur in immutabili coherentia inter felicitatem summam quam hominum vires assequi valent, & actus benevolentie universalis. Id. pag. 23.*

*Eadem est mensura boni malique, que mensura est veri falsique in proportionibus promiscuitatis de officio motuum ad reverentiam continentium & corruptionem fascicatum. Id. Ibid. pag. 30.*

(a) *Angusta admodum est cetera nostra naturamoda, circumscripta, limitata materia, sed eadem erit amplissima, si aliorum omnium felicitas cordi nobis sit. Quippe hæc ad illam, eandem habebit proportionem, quam habet immensa beatitudo Dei, sociusque humani generis, ad certam illam sita felicitatis singularem, quam uni homini, eique invito & malevole, fortuna bona possit suppeditare. Id. Ibid. pag. 214.*

penſer qu'il ont fait le plus grand bien qu'ils étoient capables de faire, qu'ils ſe font en quelque maniere rendus ſemblables à Dieu par la pratique de la bienveillance univerſelle; qu'ils ont répondu à la fin, pour laquelle ils ont été créés, & rempli par conſéquent les plus conſiderables & les plus ſacrez devoirs, que leur nature leur dicte. La conſideration de la nature de l'homme nous fournit une ſeconde preuve de l'obligation, qui nous eſt impoſée de nous appliquer à la pratique de ce devoir. Car outre cet amour propre naturel, ce ſoin de ſa propre conſervation, qui ſe trouve neceſſairement dans tous les hommes, & qui tient chez eux la premiere place, ils ont tous je ne ſçai quelle affection naturelle pour leurs enfans, pour leur poſterité, & pour tous ceux qui ont avec eux quelque relation de dépendance. Ils ont un penchant qui les porte à aimer ceux qui leur ſont unis par les liens du ſang ou de l'amitié.

Et la ſituation des hommes ſur la terre étant telle, qu'ils ne ſauroient vivre agréablement, s'ils ſe trouvoient bornez & reſſerrez chacun dans ſa famille, ils ſont portez par leur pente naturelle à augmenter leur ſociété & le commerce qu'ils ont les uns avec les autres, en multipliant leurs affinités, en cultivant leurs amitiés par les bons offices, qu'ils ſe rendent les uns aux autres, & en établiffant des ſociétés, par la communication du travail & des arts. C'eſt ainſi que de degré en degré les affections particulières paſſent à des familles entières, qu'elles embrasent enſuite des villes & des nations entières, & qu'elles ſe répandent enfin ſur toute la maſſe du genre humain. (a) Le grand fondement &

(a) *In omni honeſta nihil eſt cum illuſtre, ne quod latius paſſent, quam conjuſſis inter homines hominum, & quali que laus ſocietas eſt communica-tis utilitatum, & iſſa charitas generis humani, que nata à primo ſata, quo à parentibus naſci deli-guntur — ſervit ſenſim ſoras, cognationibus pri-mum — deinde totius complexu generis humani.*  
Cic. de ſin. Lib. V.



l'ame de la société & du commerce, que les hommes sont nécessairement obligez d'avoir les uns avec les autres, c'est l'amour mutuel & cette bienveillance universelle, dont je parle. Il n'y a rien au contraire dans le monde qui trouble davantage le genre humain & interrompe si fort son bonheur, que le manque d'amour des hommes les uns envers les autres. Or puisqu'ils sont si fort entrelassez les uns dans les autres, que sans les secours mutuels qu'ils se donnent, il n'y a point de douceur, point de bonheur à esperer pour eux dans la vie; puisqu'ils ont été faits pour vivre en société, & que la société leur est absolument nécessaire; puisque le seul moyen de former cette société, & de la rendre durable après qu'elle est formée, c'est de s'aimer les uns les autres, & de ne pas s'écartier de cette bienveillance, qu'ils se doivent réciproquement; & puis enfin, qu'à considérer les hommes en général, ils

sont tous au niveau les uns des autres, qu'ils ont tous les mêmes desirs & les mêmes nécessitez, qu'ils ont tous besoin de s'entresecourir les uns les autres, qu'ils sont également capables de jouir des avantages de la société: (a) il est évident, qu'il n'y a point d'homme que la loi de la nature, & la pente naturelle de son ame ne doive porter à se regarder (b) comme membre de ce corps universel, qui est composé de toute la masse du genre humain; qui ne doit compter qu'en cette qualité il est obligé de contribuer autant qu'en lui est, au bien public, (c) & à la félicité commune de ses semblables; & qui ne soit par conséquent dans l'obligation d'avoir pour tous les hommes cette bienveillance universelle, cet

(a) *Nil est uni tam simile, tam par, quam omnes intercosideratos sumus.* Cic. de Leg. Lib. I.

(b) *Impellimur autem natura, ut prodesse velimus quibus sumus similes.* Id. de fin. Lib. III.

(c) *Hominum esse quasi partem quandam civitatis et universi generis humani, eumque esse conjunctum cum hominibus humani quadam societate.* Cic. Quæst. Academ. Lib. I.

amour mutuel, (a) dont il s'agit ici, puisque cet amour & cette bienveillance sont les plus surs moyens de parvenir à cette grande fin. Il ne peut donc sans pécher contre sa propre raison, & sans s'écarter des vues pour lesquelles il a été mis (b) au monde, faire du mal à personne, ni lui causer aucun dommage. Il ne peut pas même rendre injure pour injure, l'amour du bien public l'oblige au contraire à prendre dans ces occasions les voyes de la douceur, pour assoupir les animosités (c) & ne lui permet pas de se vanger, puisque la vengeance ne sert qu'à aigrir le mal, & qu'à éterniser les querelles. Enfin, pour tout dire en

[a] *Homines hominum causa sunt generati, ut sit inter se alii alius prolesse possint.* Cic. de Offic. Lib. I.

*Ad tuendum consensumque homines hominum natura esse.* Id. de Fin. Lib. III.

[b] *Ex quo efficitur, hominem natura obediens, homini nocere non posse.* Cic. de Offic. Lib. III.

(c) *Ὁὐκ ἔστι ἀνεύθυνος τις, ἢ ἐὰν ἀδικῆται αὐτὸν ὑπὸν ἀδικησάντων. ἐὲν αὐτῷ πάλαι ἢ ἄλλοις.* PLAT. in Critone.

un mot, il doit *aimer son prochain* [a] *comme lui-même*, ce qui est le comble du devoir, dont je parle. C'est la décision de *Cicéron*, ce grand maître dans la science de la morale, qui dans un siècle infiniment moins éclairé, que celui dans lequel *Hobbes* a vécu, a pourtant mieux connu que lui la nature & l'étendue des devoirs attachez originairement à la nature humaine.

En troisième lieu la règle de la justice, pour ce qui nous regarde nous-mêmes, porte : que chacun doit conserver sa vie, aussi longtemps, qu'il lui est possible, qu'il doit avoir soin de se tenir toujours dans la situation de corps & d'esprit, qui le met le mieux en état de s'acquitter des devoirs, auxquelles il est engagé : c'est-à-dire, qu'il doit être temperant, & tenir par là ses appetits en bride : modéré dans ses pas-

[a] *Tum illud efficit, quod quibusdam in incredibile creduntur, sit autem necessarium, ut nihil seipso plus quam alterum diligat.* Cic. de Leg. Lib. I.

sions, & s'appliquer avec plaisir & avec ardeur à remplir les devoirs de la profession qu'il a embrassée, & du poste qu'il occupe dans le monde. Je dis que tout homme est obligé d'avoir soin de sa vie & de la prolonger le plus, qu'il lui est possible. La raison en est évidente. On ne peut pas raver légitimement, ce qu'on n'a pas donné. Dieu qui nous a mis au monde, qui est le seul qui sache combien de tems nous y devons être, & qui connoit lui seul si la tâche, qu'il nous a donnée à faire, est attachée; Dieu, dis-je est le seul à qui il appartient de juger du tems de notre délogement, le seul qui puisse légitimement nous donner notre congé & notre démission. *Platon*, *Cicéron*, & plusieurs autres philosophes anciens se font servis de cet argument & l'ont mis dans un très-beau jour. Il est vrai que les anciens Stoïques (\*) & les Déistes moder-

(\*) Ils appelloient la mort qu'on se donne volontairement, une sortie raisonnable de la vie.

nes ont soutenu le contraire, & que quelques uns d'entr'eux ont été assez fous pour se donner la mort à eux-mêmes. Mais ils n'ont jamais pu répondre à l'argument, dont je parle, ni en éluder la force. En effet, il y a tant de clarté, tant d'élegance, tant de force dans la maniere, dont il a été proposé par ces Philosophes, que je viens de nommer, qu'il semble qu'il ne soit pas possible d'y rien ajouter. C'est pourquoi je me contenterai de rapporter leurs propres paroles. *Platon* introduit *Socrate* parlant de cette maniere: *Nous sommes tous (a) tant que nous sommes, renfermez par ordre de Dieu, dans une espece de prison, il ne nous est pas permis ni de la rompre, ni de nous en échapper. Nous sommes à l'égard de Dieu ce qu'est un esclave à l'égard de son maître. Et qui est-ce d'entre nous, qui ne croiroit avoir raison d'être fâché, si quelqu'un de ses esclaves se tuoit lui-même pour*

<sup>a</sup> Εὐσεβίου, Diog. Laert. l. 7. pag. 130.  
[a] Plat. in Phaed.

se soustraire à son service? Qui ne se croiroit en droit de le punir pour cet attentat, s'il en avoit le pouvoir? Cicéron tient le même langage, Dieu, dit-il, (a) qui est notre souverain maître vous défend de sortir de ce monde sans son ordre. Et quoiqu'il n'y ait point d'homme sage, qui ne sorte avec joye de ces ténèbres pour entrer dans la lumiere de l'autre vie, toutes les fois que Dieu lui en fournit une occasion favorable & juste: il se garde a pourtant bien de rompre sa prison, puisqu'il les loix le lui défendent. Il attendra pour en sortir, qu'il plaise à Dieu de l'en retirer, comme un prisonnier, que le magistrat, ou quelque autre puissance legitime relâche. Il n'est pas permis aux vieillards, dit-il dans un autre

(a) *Etat enim ille dominans in nobis Deus, injus huic nos suo demigrare. Cum vero causam justam Deus isti dederit, ut ille medius filius vir sapiens, a latu ex his tenebris in lucem illam excesserit. Nec tamen illa vincula carceris spernit: leges enim verant: sed tanquam à magistratu, aut ab aliqua potestate legitima, sic à Deo evocatus atque emissus exierit. Cic. Tull. Quæst. Lib. 1.*

endroit, (a) ni d'être trop ardemment attaché à cette petite portion de vie, qui leur reste, ni de s'en désfaire sans cause. Pythagore défend à l'homme d'abandonner son poste sans l'ordre du général, c'est-à-dire, de sortir de ce monde sans la permission de Dieu. Il s'explique plus fortement & plus clairement encore dans un autre ouvrage. *A moins que Dieu, dit-il, (b) dont tout ce que votre vue aperçoit est le temple, ne vous tire lui-même de la prison de votre corps, l'entrée du ciel vous est fermée. Il faut donc que toutes les personnes pieuses sachent que leur ame doit demeurer dans la prison du corps, autant de tems, qu'il plaira à*

(a) *Unde brevis vite reliquum nec avidè appetendum sensibus, nec suo causa deserendum est. Veratque Pythagoras, injussu imperatoris, id est, Dei, de præsidio ejus statione decedere. id. de Senect.*

(b) *Ni enim Deus, istis te corporis custodia liberaverit, huic tibi a litus patere non potest. — Quare tibi est piis omnibus retinendus est animus in custodia corporis, nec injussu ejus, à quo ille est nobis datus, ex hominum vita migrandum est. Ne minus humanum assignatum à Deo defugisse videamini. C. 1. c. Somn. Scipionis. Voi. Joseph. de Bello Judaico. Lib. 3.*



Dieu, qui la leur a donnée, & qu'il ne leur est pas permis de sortir de la vie sans ses ordres. Agir autrement, c'est abandonner le poste, que Dieu nous a assigné dans le genre humain. Enfin, voici comme parle Arrien un des plus excellens auteurs de l'antiquité. (a) Attendez, dit-il, le bon plaisir de Dieu. Lorsqu'il vous signifiera que sa volonté est que vous sortiez de votre station, vous devez l'abandonner sans peine. En attendant ne vous impatientez pas, demeurez dans le lieu, où il vous a placé. Attendez, & ne vous en allez pas hors de propos & sans raison. Les raisons que l'auteur de la défense du meurtre de soi-même a mises en avant pour affoiblir l'argument, que je viens de proposer, & qu'il a fait imprimer à la tête du livre intitulé, *Les Oracles de la rai-*

(a) ARRIAN. Lib. I. Ἐπιζήτει τοῦ Θεοῦ ἔσαι ἰσχυρὸς ἑαυτοῦ καὶ ὑπακούων ἡμῶν ταῖς ἐντολαῖς. καὶ ἂν ἐπιτάξῃς ἑοῦς ἀνεῖναι, ἔπειθ' ἂν ἢ παρὰ τὸν ἀδελφόν Ἐπιζήτειν πάλιν τὴν θέσιν, ἢ ἐν ἑαυτῷ, ἡμῶν ἐπιτάξῃ. Μή τινα, καὶ ἂν ἐπιτάξῃς ἀπαλλοτῆραι.

son »

son, sont si foibles & si pueriles, qu'il est aisé de voir que l'auteur lui-même, qui les a proposées, n'en étoit gueres persuadé, & n'y pouvoit pas faire grand fonds. Il dit, par exemple, que la raison pourquoi une sentinelle ne peut pas quitter son poste sans l'ordre de son commandant, c'est parce qu'elle s'est mise volontairement dans le service. Mais qui lui a dit que Dieu n'a pas un pouvoir légitime de prescrire à ses créatures tout ce qui lui plaît, sans les consulter & sans attendre leur consentement ? Il dit encore qu'il y a plusieurs voyes de chercher la mort qui sont légitimes. Mais quoiqu'il soit très-vrai qu'un homme peut légitimement hazarder sa vie pour le service du public, il ne s'ensuit pas de-là qu'il lui soit permis de se donner de gayeté de cœur la mort à lui-même, toutes les fois qu'il croit avoir quelque sujet de mécontentement. Mais il n'est pas nécessaire d'insister plus long-tems là-dessus,

Tome II.

K

puisque l'Auteur lui-même s'est retracté publiquement, & qu'il a eu la bonne foi de publier qu'il avoit tort (a).

Je poursuis donc, & je dis que les mêmes raisons qui prouvent qu'un homme doit avoir soin de conserver sa vie, prouvent pareillement qu'il ne doit rien négliger, pour tenir toujours ses facultez en bon état. C'est-à-dire, qu'étant toujours en garde contre ses passions & ses convoitises, il ne doit rien oublier pour se tenir dans la situation d'esprit & de corps la plus propre pour la pratique des devoirs, auxquels il est engagé. Car, comme il importe peu de savoir si un soldat a déserté de son poste, ou, si à force de boire il s'est mis dans l'incapacité de le garder: ainsi il y a très-peu de différence, au moins pour ce tems-là, entre un

(a) Il avoit avancé ces paradoxes pour justifier son ami, Charles Blount Auteur des Oracles de la raison, qu'un déserteur amoureux avoit porté à le donner la mort. T. 6.

homme qui s'ôte la vie, & celui qui se met dans l'impuissance d'en remplir les devoirs nécessaires, par son intemperance, ou par quelque excès de passion. Ce n'est pas même tout. Car l'intemperance & les passions déréglées ne mettent pas seulement un homme hors d'état de s'acquitter de ses devoirs, elles lui font donner tête baissée dans les crimes les plus énormes. En effet il n'est point de violence, point d'injustice, qu'un homme à qui l'intemperance, ou la passion a fait perdre l'usage de la raison, ne soit capable de commettre. De sorte que toutes les raisons particulières, qui portent les hommes à s'abstenir des crimes les plus énormes, les doivent porter aussi à réprimer leurs passions & à restreindre leurs desirs. Quiconque néglige de le faire, est toujours dans un danger éminent de tomber dans toute sorte d'excès. J'avoue que de toutes les choses de la vie il n'en est point de plus difficile, que la conquête des passions & des convoi-

tes mauvaises : mais c'est une conquête, qui est d'une absolue nécessité. C'est même ce que l'homme peut faire de plus glorieux & de plus (a) digne de lui. Enfin, les mêmes raisons qui nous obligent à ne pas abandonner de gaieté de cœur la vie, qui est le poste général que Dieu a assigné aux hommes, nous obligent aussi à nous acquitter avec soin & sans répugnance des devoirs attachés à la situation particulière, dans laquelle la providence nous a placés, (quelle qu'elle puisse être) & au genre de vie, dont nous avons fait choix. Nous devons regarder sans envie & sans murmure, ceux que la providence a élevés ici bas à des postes plus éminens, que ceux que nous occupons ; & prendre garde que la trop grande ambition d'améliorer à l'avenir notre état, ne nous jette dans la négligence des devoirs

(a) Οὐδὲν ἀγαθὸν ἴσμεν ἄλλαν ἢ δέξασθαι καὶ ὑποτάξασθαι τῷ θεῷ ὡς ἡμεῖς ἐσμὲν ἀνθρώποι. Οὐδὲν κατὰ φύσιν ἀγαθὸν ἔστιν ἄλλο τῆς ἀποφυγῆς τοῦ θανάτου, καὶ τῆς ἀποφυγῆς τῆς ἀπειρίας. ΠΛΑΤ. de Leg. Lib. VIII.

de notre condition présente. Ce sont là les trois branches générales des devoirs de la morale, ou de la religion naturelle. De ceux-là découlent tous les autres de moindre importance, & il n'est pas difficile de faire voir qu'ils en sont des conséquences naturelles.

5. J'ajoute que cette règle éternelle de justice dont je viens de donner un petit abrégé, est la même chose, que la droite raison, par laquelle l'homme est distingué principalement des bêtes destituées d'intelligence. C'est cette *Loi de nature*, dont l'étendue est universelle & la durée éternelle (comme Cicéron le dit avec beaucoup de solidité & d'élegance.) Cette loi qui ne peut être affoiblie par aucune autre Loi, à laquelle il n'est pas permis de déroger, & qui ne peut être entièrement abrogée. (a) Cette loi qui est plus ancienne que

(a) Est quidem vera lex, recta ratio naturalis consensus, affixa in omnes, constanti, scriptura, que vocat ad officium jubendo; vetando à fraude deterreat.  
K III

ni aucune loi écrite, (a) ni aucun gouvernement politique, Cette Loi, que l'esprit humain n'a point inventée, dont aucun peuple n'est l'auteur, (b) mais qui est éternelle, & à laquelle l'univers entier est soumis. Cette loi, qui a son fondement dans la nature des choses, qui n'a pas commencé à être loi par la promulgation que les hommes en ont faite; mais qui est aussi ancienne que Dieu lui-même. De sorte que, suppose qu'à Rome il n'y eût point eu de loi écrite contre ceux qui violent les femmes, Tarquin n'auroit pas laissé de pécher contre cette loi éternelle lorsqu'il viola Lucrece (c) Cette loi en-

— *Hinc legi nec obrogari fas est, neque derogari ex hac aliquid licet, neque tota abrogari potest. Nec vero aut per senatum, aut per populum sibi hae leges possunt, Cic. de Rep. Lib. I. Fragment.*  
 (a) *Lex qua faculis omnibus ante nata est, quam scripta Lex ulla aut quam opinio civitatis confirmata. Cic. de Leg. Lib. I.*

(b) *Leges, neque hominum ingenio excoogitatas, neque situm aliquid esse popularium, sed aeternam quiddam, quam universum mundum regat. Cic. de Leg. Lib. II.*

(c) *Nec si regnante Tarquinto, nulla erat Roma scripta Lex de stupris, tunc non contra illam*

NATURELLE. CHAP. III. 151  
 fin, dont (a) un moderne dit très justement, qu'il n'y a pas plus d'uniformité parmi les animaux dans le mouvement de leur cœur & de leurs artères, & qu'il n'y a pas un plus grand accord parmi les hommes dans le jugement qu'ils portent sur la splendeur du soleil, qu'il y en a sur la bonté des règles, qu'elle prescrit. J'avoue qu'il y a de certains cas embrouillez, où les bornes précises du juste & de l'injuste ne sont pas fort faciles à déterminer, comme je l'ai remarqué ci-dessus. J'avoue qu'il y en a quelque peu d'autres dans lesquels certaines nations barbares ne s'accordent pas avec le reste du monde. On en voit en effet,

*Legem sempiternam Sextus Tarquinius cum Lucretia attulit. Erat enim ratio profecta à rerum natura, & ad recte faciendum impellens. Et à delictis oritur: qua non tum demum incipit Lex esse, cum scripta est, sed tum cum orti a est. Orta autem simul est cum mente divina. Cic. de Leg. Lib. II.*

(a) *In iudicio de honestate legum verum, equè erant ubique convenientes, ac omnia animalia in motu cordis & arteriarum pulsiva, aut omnes homines in opinione de viris candore, & splendore solis.*

CUMBERA, de Leg. Nat. pag. 107.



152 DE LA RELIGION  
qui ont des loix & des coutumes con-  
traires les unes aux autres. Cette va-  
riété de loix & de coutumes a four-  
ni à quelqu'un la matiere d'une obje-  
ction contre la distinction naturelle  
entre le bien & le mal moral. Mais  
cette objection est la foiblesse mê-  
me. Car il n'y a rien dans cette diver-  
sité, qui renverse le consentement uni-  
versel du genre humain sur la nature  
du bien en général. (a) Il en est tout com-

(a) Hoc tamen non magis tollit consensum homi-  
num de generali natura boni, — quam levis vul-  
gum diversitas tollit consensum inter homines  
in communi hominum delectatione, aut similitudi-  
nem inter eos in partium principalium conformacione  
& usu. Nulla gens est, que non sentiat actus  
Deum diligendi. — Nulla gens non sentit gratitudi-  
nem erga parentes & benefactores tunc humano generi  
salutarem esse. Nulla temporum aetatum diversitas  
facit ut quisquam non bonum sentias esse universi,  
ut singulorum innocentium eris, membra, & liber-  
tas conserventur. CUMBRLAND. de Leg. Nat.  
pag. 166.

Hobbes parle à peu près sur le même ton,  
quoiqu'en parlant ainsi, il s'écarte de ses princi-  
pes. Neque enim, dit-il, an honorifice de Deo sen-  
tendum sit, neque an sic amandus, timendus,  
colendus dubitari potest. Sicut enim hoc religionis  
per omnes gentes communis — Deum eo ipso quod  
homines fecerit rationales, hoc illis præcepisse, &

NATURELLE. CHAP. III. 153  
me de la variété des traits du visage,  
qui n'empêche pas que les hommes en  
général ne se ressemblent tous. Quel-  
que différence en effet qu'on trou-  
ve dans les loix de quelques nations  
particulieres, elles ne laissent pas de  
s'accorder toutes dans l'essentiel. Il  
n'y a point de nation qui n'ait reconnu  
qu'il falloit aimer Dieu il n'y en a  
point qui n'ait cru qu'il est nécessaire  
d'avoir de la reconnoissance pour ceux  
qui nous ont mis au monde, & pour  
ceux qui nous ont fait du bien. Il n'y a  
point de diversité de temperament, qui  
empêche que les hommes ne s'accordent  
à croire qu'on fait une bonne action  
lorsqu'on conserve les biens, les mem-  
bres & la liberté d'une personne inno-  
cente, &c. C'est outre cela cette loi  
naturelle, qui ayant son fondement  
dans la raison éternelle des choses,  
est aussi immuable, que les veritez  
mathématiques, ou arithmétiques,

cordibus omnium inscriptis, ne quisquam cuiquam  
faceret, quod alium sibi facere iniquum duceret.  
Hobbes. de Hom. cap. 14.

que la lumière & les ténèbres, que le doux & l'amer, que le bien & le mal physique. *L'observation de cette loi est en elle-même digne de louange, (a) quand bien même personne ne la loueroit.* Il est aussi absurde de supposer qu'elle dépend de l'opinion des hommes, & des coutumes des nations, & que ce qui porte le nom de vertu parmi les hommes, est une affaire de pur imagination & de mode; qu'il est absurde de dire que la fécondité d'un arbre ou la force d'un cheval, (b) ne sont pas des choses réelles; qu'elles n'existent que dans l'opinion de ceux qui en jugent. En un mot, si cetle loi tiroit son origine des hommes, si c'étoit à eux qu'elle dûte toute son autorité, & s'il étoit en leur pouvoir de la changer, comme bon leur semble; qui ne voit, que tous les

(a) *Quod vere dicimus, etiam si à nullo laudetur, laudabile esse natura.* Cic. de Offic. Lib. I.

(b) *Hæc autem in opinione existimare, non in natura ponere, demeritis est. Nam nec arboris nec equi virtus, in opinione sua est, sed in natura.* Cic. de Leg. Lib. I.

NATURELLE. CHAP. III. 155  
ordres des plus cruels tyrans seroient aussi légitimes & aussi justes, [a] que les loix qui passent dans le monde pour les plus sages; En ce cas, le meurtre, le vol de grand chemin, l'adultère, la supposition de faux testamens & de faux contractz, pourroient devenir légitimes par l'approbation d'une folle multitude. Si les suffrages & les loix d'une foule insensée ont tant de pouvoir, dit admirablement bien Cicéron, [b] qu'elle puisse changer à son bon plaisir la nature des choses: à où vient que les hommes n'ont pas

[a] *Jam vero stultissimum illud, existimare omnia jura esse quæ scita sunt in populorum institutis aut legibus. Etiam si quæ sunt Tyrannorum leges, si riginta illi Athenis leges inopuisse voluissent, aut si omnes Athenienses delecentur tyrannicis legibus, nam idcirco hæc leges jura habentur?* Cic. de Leg. Lib. I.

[b] *Quod si populorum jussis, si Principum decretis, si sententis iudicum, jura constituantur; jura esse latrocinariorum, adulterariorum, testamenciarum falsa suspicere, si hæc suffragiis aut scilicet multitudinis probentur. Quia si tanta potentia est plebiscitorum sententiarum atque jussu, ut verum suffragiis & male peritura certaret; cur non sanciant, ut quæ mala peritura estaque sunt habeantur pro bonis & salutaribus? aut cur, cum jura ex injuria lex facere possit, bonum eandem facere non possit.* Id. Ibid.

156 DE LA RELIGION  
fait une loi, qui ordonne que ce qui est mauvais & contraire à la santé, devienne à l'avenir bon & salutaire? D'où vient qu'ayant le pouvoir de rendre juste, ce qui étoit injuste, ils n'ont pas aussi celui de faire que ce qui est mauvais, devienne bon?

6. Je poursuis & je dis que cette loi naturelle, qui est supérieure à toute autorité humaine & qui en est indépendante, oblige aussi antécédemment [a] à la déclaration positive, que Dieu a faite que c'étoit sa volonté, & au commandement exprès, qu'il a donné aux hommes de s'y conformer. Car comme l'addition de certains nombres compose nécessairement une certaine somme, & comme certaines opérations géométriques & mécaniques donnent constamment la solution de certains problèmes & de certaines

[a] *Virtutis & vitiorum, sive illa divina ratione græva ipsius conscientie pondus est.* Cic. de Nat. Deor. Lib. III.

NATURELLE. CHAP. III. 157  
propositions [a] ainsi en matière de morale il y a de certaines relations des choses, qui sont nécessaires & immuables, & qui bien loin de devoir leur origine à un établissement positif & arbitraire, sont de leur nature d'une nécessité éternelle. Par exemple, comme en fait de sens, une chose n'est pas visible, parce qu'on la voit, mais qu'on la voit parce qu'elle est visible: ainsi en matière de morale, [b] les choses ne sont pas bonnes & saintes, parce qu'elles sont commandées, mais Dieu les a com-

[a] *Denique ne quis obligationem legum naturalium, arbitrariam & mutabilem à nobis fore suspicet: hæc adiunctum dum censet; virtutum exercitium, habere rationem merito necessariam ad finem, (sæpèta consideratione imperii divini) immutabilem naturam tali qualis nunc est. Hoc autem intellexit, uti plerique omnes agnoscent, additionem dicarum unitatum duabus prius positæ necessariam constituere numerum quaternarium; aut uti præter Geometricam & Mechanicam, problemata præposita solvant immobiliter; adeo ut nec sperentur, nec saltem divina cogitari possit quicquam in contrarium consistere posse. CUM BARSIL. de Leg. Nat. pag. 231.*

[b] *PLAT. in Eutyphr.*

mandées, parce qu'elles sont bonnes & saintes. J'avoue que l'existence de ces choses, dont nous examinons les proportions & les relations, dépend entièrement de la volonté libre & du bon plaisir de Dieu, qui peut créer des êtres & les anéantir, quand il lui plaît. Mais quand une fois les choses sont créées, tandis que Dieu trouve à propos de leur laisser l'existence, qu'il leur a donnée, les proportions, qu'elles ont entre elles, (qui sont d'une éternelle nécessité considérées dans un sens abstrait,) sont aussi absolument invariables en elles-mêmes. De-là vient que Dieu lui-même, tout élevé qu'il est au dessus de tout ce qui existe, en possession de donner la loi à tout l'univers, & de ne la recevoir de personne, ne dédaigne pourtant pas de suivre la règle de l'équité & de la bonté; & d'y conformer tout ce qu'il fait dans le gouvernement du monde. (a)

(a) Καὶ ἵσαὶ οὗτ' ἔστιν ἄπειρ' ἐπιπέδον μακρ'

Il en appelle même quelquefois aux hommes, & il foumet en quelque manière à leur jugement la rectitude & la justice de ses actions. *Ezech. XVIII.* Les perfections infinies de sa nature le mettent dans une espèce de nécessité, comme je l'ai déjà prouvé, d'avoir cette Loi perpétuellement devant les yeux. C'est même dans les règles de cette loi éternelle, & non pas dans sa puissance infinie, qu'il faut chercher le véritable fondement de l'empire qu'il exerce sur les ouvrages de ses mains, comme un sçavant prélat anglois l'a parfaitement bien prouvé [a]. Or les mê-

*ὅτι οὐκ ἔστιν ἄπειρ' ἔστιν ἄπειρ' ἔστιν ἔστιν ἔστιν.*  
Origen. contr. Celsum, Lib. IV.

[a] *Dulamina Divini intellectus sancionitur in lege apud ipsum vulturas, per immutabilitatem suorum perfectionum.* CUMBERLAND. de Leg. Nat.

pag. 343.

*Verèdum hęc quidem, cum aliis plurimis, antequam dominum jusque omnis originem univ'orsaliter & distincte considerasset, dominum Dei, in creationem, veluti integrum ejus originem, resolvere. Verum hoc. — in hanc tandem concessi sententiam, dominum Dei esse, jus vel potestatem ei à sua sapientia & bonitate, velut à lege, datum*



mes raisons qui portent Dieu, tout indépendant qu'il est, à conformer toutes ses actions à la règle éternelle de la justice & de la bonté, doivent porter aussi toutes les créatures intelligentes à prendre cette règle pour le modèle de leur conduite, chacune dans la situation où elle se trouve placée, quand bien même on supposeroit que Dieu n'auroit donné aucun précepte positif, pour signifier aux hommes que cette règle

*ad regimem eorum omnium que ab ipso unquam creata fuerint vel creabuntur. — Nec poterit quisquam merito conqueri, dominium Dei intra nimis angustos limites hoc explicito non coerceri; qua hoc unum dicitur; illius nullam partem consistere in precepto quicquam faciendi contra finem optatum, bonum commune. Id. pag. 345. 346.*

*Contra autem, Hobbiana resolutio domini dicitur in potentiam ejus irresistibilem adeo aperte dicitur ad ege. — ut mihi dubium non sit illud ab eo factum esse, Deoque attributum, in eum tantum finem, ut juri suo omnino in omnia patrocinaretur. Id. pag. 344.*

*Non à contrario, sententia indicavimus, ex qua demonstrari potest, justitiam antequam, omnem que adeo virtutem moralem, qua in vestro requiritur, in Deo pro ceteris resurgit, eadem plane methodo, qua homines ad eas excelendas obligari ostendimus, Id. pag. 347.*

s'accorde

s'accorde avec sa volonté. Preuve de cela, c'est qu'il s'est trouvé des gens dans tous les siècles du paganisme, qui ont eu de grands sentimens de droiture & qui ont été pleinement persuadés de l'immutabilité de plusieurs devoirs de la morale, quoique, faute d'une bonne philosophie, ils eussent des idées obscures & fausses des attributs de Dieu, & que leur erreur en ce point ne leur permit pas de parvenir à une connoissance claire & certaine de sa volonté. Mais cette observation, qui, dans un discours comme celui-ci, doit nécessairement trouver sa place, ne peut pas être d'un grand usage à des gens pleinement persuadés, comme nous sommes, que tous les devoirs de la morale, éternels & immuables par eux-mêmes, ont outre cela été prescrits aux hommes par une loi expresse & positive. C'est ce que nous examinerons plus particulièrement en son lieu.

7. Enfin je dis que cette loi natu-

Tome II,

L

relle est pleinement obligatoire, antecédemment à toute vue de récompense ou de punition personnelle, soit que cette récompense & cette punition soyent des conséquences naturelles du soin qu'on prend d'observer cette loi, ou de la négligence qu'on a pour elle, soit qu'elles y aient été annexées en vertu d'un règlement positif. C'est encore ici une vérité très-évidente. Car si le bien & le mal, le juste & l'injuste, la convenance ou la disconvenance de certaines actions, sont des choses, comme je l'ai fait voir ci-dessus, qui ont leur fondement dans la nature même, & cela originairement, éternellement, & nécessairement, il est clair que la vue des peines & des récompenses, qui est postérieure à toutes ces autres considérations, que j'ai rapportées, & qui ne change rien au fonds dans la nature des choses, ne sauroit être la cause première & originale, qui fait que la loi est obligatoire. Elle ne fait que

lui donner plus de poids, & qu'animer les hommes à pratiquer des devoirs, dont la droite raison leur a déjà fait voir l'excellence & la nécessité. Tout homme, qui a des idées saines de la distinction entre le bien & le mal moral, conviendra sans peine que la vertu & la bonté sont des choses aimables par elles-mêmes, [a] & dont la beauté intérieure est telle qu'elles méritent qu'on les pratique, dût-on n'en retirer aucun profit. Au contraire, la cruauté, la violence, l'oppression, la fraude, l'injustice, lui paroîtront si haïssables en elles-mêmes, qu'il avouera qu'il n'y a aucun de ces crimes qu'il ne doive fuir de tout son pouvoir, quand bien même il pourroit avoir une assurance positive qu'il ne court aucun risque en les pratiquant

[a] *Digna itaque sunt, quæ propter intrinsicam sui perfectionem appetantur, etiam si nulla esset natura Lex quæ illas imperaret.* CUMBERLANDI, de Leg. Naturæ pag. 281.

*Vide etiam Philemonis Fragmenta. Aristi dogmata, pag. 277 & 281 adæc. &c.*

C'est ce que *Cicéron* exprime encore admirablement bien, *La vertu*, dit-il, est une chose [a] louable & désirable par elle-même, quand même il n'en reviendroit aucun profit. Les gens de bien, ajoute-t-il, sont une infinité de choses, uniquement à cause qu'elles sont bonnes, justes & honnêtes, sans se mettre en peine de savoir s'il leur en reviendra quelque avantage. (b) Le vice au contraire est si odieux de sa nature qu'il n'y a point d'homme, tant soit peu philosophe, qui ne doive fuir l'a-

[a] *Honestum id intelligimus, quod tale est, si detracta omni utilitate, sine ullis praeiis fructibusque, per se ipsum iure possit laudari.* Cic. de Fin. Lib. II.

Atque haec omnia propter se solum, ut nihil adiungatur emolumentum, petenda sunt. Id. de Inv. I. II. Nihil est de quo minus dulciter possit, quam honesta expectanda per se eodem modo turpia per se esse fugienda. Id. de Fin. Lib. III.

[b] Qui est omne honestum sponte est expectandum. Etiam omnes viri boni, ipsam aequitatem et iustissimum amant. Id. de Leg. Lib. I.

Optimi quoque permulta ob eam unam causam faciunt, quia decet, quia rectum, quia honestum est; nisi nullam consequentium emolumentum vident. Id. de Fin. Lib. II.

varice, l'injustice, (a) la convoitise, l'incontinence, quand même il seroit sûr de cacher ses vices à Dieu & aux hommes. Un homme de bien, dit-il encore, eût-il le secret de s'approprier le bien de son prochain en venant simplement les doigts, se fera un scrupule de le mettre en pratique, (b) suppose même qu'il fût en état de le faire sans crainte d'en être soupçonné. Il n'y a même rien en cela qui doive paroître admirable, si ce n'est à ceux qui ignorent ce que c'est qu'un homme de bien. Il ne faut pas s'imaginer au res-

[a] *Catis enim nobis, si malo aliquod in Philosophia profectum, persuasum esse debet, si omnes Deorum hominumque celare possimus; nihil tamen avarae, nihil iniquae, nihil libidinose, nihil incontinentiae esse fatendum.* Id. de Offic. Lib. III.

Sinemus sceleratus, neminem suspicaturus quidem si, quam aliquod divitiarum potentia, Dominationem, libidinis causa feceris: si id Deus homo obsequio futurum semper sit ignorans, sine facturus. Id. Ibid.

[b] Itaque si vir bonus habere licet vim, ut, si legem et mercedem, possit in locupletum testamentaria ratione opta revocare, tunc vi non utatur, ne si explorationem habeat id amicum nomenis suscipiturum. — Hoc qui admiratur, ut se, quid sit, catens, necesse fatetur. Id. de Offic. Lib. III.

qu'un méchant homme puisse cacher ses actions aux yeux de Dieu (A). Ce n'est que pour mettre dans un plus grand jour la distinction naturelle entre le bien & le mal, qu'on fait de semblables suppositions.

Ce que je viens de dire est très-clair. On auroit tort pourtant d'inférer de là qu'un homme de bien ne doit avoir aucun égard aux peines & aux récompenses, ou, que les peines & les récompenses ne sont pas nécessaires, pour porter les hommes dans ce monde à la pratique de la vertu & de la justice. Il est vrai qu'il y a entre la vertu & le vice une distinction nécessaire & éternelle. Il est certain que la vertu mérite par elle-même d'être aimée & pratiquée, & que le vice au contraire doit être fui sur toutes choses. Il est certain enfin que telles doivent être

(A) Κἄν ἂν αὐ ὁμοίως ἢ ταῦτα ἀκρίβως γὰρ  
 εἶπε γὰρ Ἀρχάγγελος, ἵνασ' ὁμοίως ἂν αὐ λέγῃ  
 τίττα, ἢ αὐτὸν ὁμοίως ἢ αὐτὸν αὐτὸν ἢ αὐ-  
 τὸν. Plat. de Repub. lib. X.

les dispositions de l'homme à l'égard de la vertu & du vice, quand bien même il seroit sûr qu'en son particulier il n'auroit rien à gagner, ou à perdre en s'attachant à l'un plutôt qu'à l'autre. Si telle étoit réellement la situation d'esprit & du cœur du genre humain, il est certain qu'il faudroit avoir une ame horriblement dépravée, pour balancer un seul moment sur le choix de l'un ou de l'autre de ces deux partis. Mais il s'en faut bien que les choses n'en soient sur ce pied-là dans le monde. De la manière dont le monde est maintenant bâti, il est inutile de demander si l'homme prendra le parti de la vertu pour l'amour de la vertu même, toute attente de récompense ou de punition mise à part. Car qui ne fait que la pratique du vice est ordinairement accompagnée de profit & de plaisir, deux puissans attraits, qui donnent facilement le branle à nos actions; & que la pratique de la vertu mène au contraire



168 DE LA RELIGION  
aux plus grandes calamitez, & quel-  
quefois même à la mort. Or cela  
change beaucoup l'état de la ques-  
tion, fait pancher évidemment la  
balance du côté du vice, & montre  
la nécessité des récompenses & des  
peines. Car, quoique la vertu soit  
incontestablement préférable au vi-  
ce, indépendamment des récompen-  
ses qui y sont attachées; elle n'est  
pourtant pas suffisante à elle-même,  
ni capable de soutenir un homme au  
milieu des souffrances & contre la  
crainte de la mort, si vous lui ôtez  
l'espérance d'une remuneration fu-  
ture. Les Stoïciens enseignoient le  
contraire, ils prétendoient que le  
souverain bien consistoit dans la pra-  
tique de la vertu, & qu'elle étoit  
seule suffisante pour rendre l'homme  
heureux au milieu de toutes les cala-  
mités, auxquelles il se trouve expo-  
sé sur la terre. Il faut avouer que ces  
philosophes ont parfaitement bien  
plaidé la cause de la vertu. Ils ont  
bien vu que sa beauté étoit inté-

NATURELLE. CHAP. III. 169  
rieure, fondée sur la nature même  
des choses, & indépendante de tou-  
te circonstance extérieure. De là ils  
ont conelu que la vertu étoit aimable  
par elle-même, sans aucun égard  
aux avantages qu'elle est capable  
de procurer; & que les disgraces  
qui l'accompagnent ne peuvent di-  
minuer en rien sa beauté intérieure,  
& ne doivent pas empêcher qu'elle  
ne fasse toujours l'objet de nos plus  
ardens desirs. Imbus de ces princi-  
pes, ils ont été obligez de soutenir,  
pour ne se pas contredire, que la pra-  
tique de la vertu porte toujours avec  
elle sa propre récompense, & que  
les plaisirs qu'elle donne, dedom-  
magent amplement des plus grandes  
souffrances du monde. Il falloit bien  
qu'ils prissent ce parti, dans l'igno-  
rance, où ils étoient, touchant une  
vie avenir dans laquelle la vertu sera  
récompensée. Il est vrai que les plus  
éclairtez d'entr'eux ont esperé cet  
heureux avenir, & qu'ils en ont par-

lé (a) comme d'une chose probable, mais ce n'étoit après tout que des conjectures, sur lesquelles ils ne pouvoient pas faire grand fonds. Ils disoient donc, conformément à leurs principes, que la vertu étoit infiniment préférable à tous les plaisirs criminels, dont on peut jouir dans le monde. (b) Ils ajoutoient qu'un homme à qui on donneroit le choix ou de jouir sans vertu de tout ce qui peut rendre un homme heureux ici bas, ou de mener une vie vertueuse, mais traversée par les plus cruels calamitez, ne devoit pas hésiter un seul moment à se déterminer pour la dernière de ces choses. (c)

(a) *Mors quæ permississimas ac recusamus, intermittere vitæ, non arripit. Vniuersi iterum qui in ista luce sapientia dies. Senec. Epist. Ep. XXXVI.*

*Cogitemus ergo, Lucili carissime, cito nos eo peruenire, quo illum (Flaccum) peruenisse iocemur. Et fortasse, (si modo sapientum vera fama recipitur nos locus a liquidis) quem putamus perire, permissus est. Id. Epist. LXIII.*

(b) *Est autem unus dies bene quæ ex precæstiti tibi illis, precæstiti immortalitati anteponeudas, Cic. Tuscul. Quæst. Lib. V.*

(c) *Quæro si duo sint, quorum alter optimus vitæ*

On ne peut pas même leur refuser cette justice, de confesser qu'il s'en est trouvé parmi eux, dont la vie n'a point démenti ces grands sentimens. Témoin ce Regulus, si fameux, dans les histoires anciennes, pour avoir mieux aimé mourir du plus cruel de tous les supplices, que de violer la foi promise à ses ennemis. Mais qui ne voit, après tout, que de la manière dont les hommes sont faits, si vous leur ôtez l'espoir de la récompense, vous éteignez leur ardeur pour la pratique

*optimæ, summa iustitia, singulari fide; alter iustitiam prolece quæ nudatam; quæ si in eo errore sit vitæ, ut inquam illam vitam, sceleratum, facinorosum, nefarium putet; contra autem qui sit improbitissimus, castissimos esse summa probitate ac fide; proque hæc quoniam vitam, bonum ille vitæ vixet, rapiatur, namque ei auferantur, effundantur oculi, damnatur, vincitur, uratur, exterminatur, egeat; proferendo omnium miserrimum esse videatur. Contra autem, ille impudens laudatur, colatur, ab omnibus diligatur, omnes ad eum honores, omnia imperia, omnes opes, omnes denique copia conferantur, vitæ denique optimæ emulionis æmulatione, quæ dignissimum omnium foret iudicetur; quis tandem erit tam demens, quis doli, utrum se esse malit. Cic. de Republ. lib. III. Fragment.*

de la vertu ? Rien n'est plus beau, ni plus grand que ce langage des Stoiciens ; mais le mal est que ce ne sont que des paroles sans réalité. Le petit nombre de ceux qui ont agi, comme ils ont parlé, n'a pas eu grande influence sur le reste du monde. Il ne faut pas attendre des hommes en général qu'ils renonceraient aux plaisirs de la vie, & à la vie même, à moins qu'ils ne soient soutenus par l'espérance d'un meilleur sort dans une vie avenir. De sorte que, suppose que les hommes n'ayent aucune récompense à espérer pour l'avenir, il faudra dire que Dieu leur a donné des facultez, qui les mettent dans la nécessité d'approuver la vertu, sans leur fournir des motifs suffisans pour les animer à la suivre. Cette difficulté inexplicable auroit dû porter les philosophes à avoir une ferme persuasion des peines & des récompenses d'une vie avenir, sans quoi tout leur système de morale tombe nécessairement en ruine. Et ce

point, si nécessaire & si important au genre humain, n'ayant pas été revelé d'une manière claire, directe & universelle, auroit dû les mener de conséquence en conséquence à d'autres veritez, dont j'aurai occasion de parler en détail dans la suite.

## CHAPITRE IV.

*On l'on fait voir l'absurdité du système de Hobbes touchant l'origine du Droit.*

**A**près tout ce que je viens de dire dans le chapitre précédent, il est aisé de voir que le système de *Hobbes* est la chose du monde la plus foible & la plus fautive. Il prétend qu'originaiement & dans la nature des choses, il n'y a aucune distinction entre le bien & le mal, le juste & l'injuste. Il soutient que l'homme, considéré dans son état naturel, antecédemment aux con-

ventions faites avec les autres hommes, n'est pas obligé à leur vouloir du bien, ni à aucun autre devoir, quel qu'il puisse être. Il prétend enfin qu'il n'appartient qu'à ceux qui gouvernent de décider, si une chose est juste ou injuste, & que tout roule en ce point sur leur autorité, & sur les loix positives, [a] qu'ils font. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans un long détail, pour faire voir l'absurdité de ces propositions. Je pense avoir prouvé dans le chapitre précédent le contraire d'une manière démonstrative. Je me contenterai donc de faire ici quelques remarques, qui serviront à faire voir que les principes sur lesquels *Hobbes* a bâti tout son système, méritent à des conséquences affreuses, & dont l'absurdité saute aux yeux.

Premièrement tout le système de

[a] On attribue ce sentiment à Archelaüs maître de Socrate. *Platonus in vita eius* xi. a. 110. & *Diog. Laert. lib. 2. par. 116.* Vol. un passage d'Aristote cité ci-dessus p. 67. & c.

*Hobbes* roule sur ce principe : que [a] tous les hommes étant égaux par nature, & tous portez naturellement à désirer les mêmes choses, ont tous un même droit [b] de s'approprier tout ce qu'ils trouvent à leur bienfaisance, qu'ils aspirent tous à exercer un pouvoir absolu sur les autres hommes, & qu'ils peuvent justement mettre en œuvre tous les moyens possibles pour parvenir à ce pouvoir suprême, s'emparer du bien d'autrui par force, & ôter la vie sans scrupule à quiconque se trouve dans leur chemin. Or il n'y a point de différence entre ce langage, & celui d'un homme qui soutiendrait que le tout n'est pas plus grand que sa partie, ou qu'un corps peut-être présent en un million de lieux à la fois.

[a] *Ab aequalitate natura oritur unicuique ea; que erit, acquirendi spes.* *Leviath. cap. XIII.*

[b] *Natura dedit unicuique jus in omnia. Hæc est, in statu vere naturali, sive antequam hominis ulli pactis sese invicem obstrinxissent, unicuique licet fecerit quicunque est in quoscunque libet; & possidere, nisi frui omnibus, quæ voluit & poterat.* *De Cive. c. I. par. 10.*



Car, dire qu'un homme a un droit absolu aux mêmes choses individuelles, auxquelles un autre homme a pareillement le même droit, c'est dire en effet qu'un droit peut être contradictoire à un autre droit, c'est-à-dire, qu'une chose peut être juste, & injuste en même tems. [a] Par exemple, si tout homme a le droit de conserver sa propre vie, il est évident que je ne puis avoir aucun droit de la lui ravir, à moins qu'il ne soit déchu de son droit, en entreprenant [b] de m'ôter la mienne. Autrement, je pourrais avoir droit de faire une chose, que je ne saurois faire après tout sans injustice, puisque pour la faire je serois obligé de violer le droit d'autrui : ce qui est la

[a] Si impossibile sit singulis, omnes & omnia subire subire, ratio qua domine finem proponit singulis qui nisi tantum contingere potest, sapienter quam nullius proponeret impossibile & semel tantum possibile. CUMBERLAND de Leg. Nat. 217.

[b] Nec potest cuiusquam jus seu libertas ab illa lege relicta, eo extendere; ut licet opponatur ea, qua aliis eadem lege imperantur facienda. Id. pag. 219.

plus

plus grande de toutes les absurditez. Voici donc en un mot ce que c'est. Chaque homme, considéré dans l'état d'égalité & de nature, où *Hobbes* le pose, ayant un droit égal à la conservation de sa propre vie, doit évidemment avoir un pareil droit à une portion égale de toutes les choses nécessaires à la conservation, ou à la commodité de cette même vie. Il est donc si peu vrai que chaque homme ait originellement le droit de s'approprier toutes choses, qu'il est au contraire très-clair que quiconque entreprend de se rendre maître d'une plus grande portion, que celle à laquelle il a droit de prétendre, tombe dans une injustice, & se rend responsable de tout le mal qui en arrive, à moins qu'il ne le fasse du consentement des autres hommes, & pour des raisons de bien public.

2. *Hobbes* n'a pu esquiver cette première absurdité, qu'en tombant dans une seconde. Car il a été obligé

Tome II.

M

de soutenir que, *puisque, de l'aveu de tout le monde chaque particulier a droit de défendre sa vie, & par conséquent de faire tout ce qu'il juge nécessaire pour la conserver, & puisque dans l'état de nature les hommes doivent nécessairement être soupçonneux, jaloux les uns des autres, & perpétuellement en garde contre les usurpations des autres hommes, [a] le soin que chacun doit prendre de sa propre conservation, l'autorise à prévenir les autres hommes ; [b] qu'il peut les opprimer & les détruire, soit en leur tendant des embûches, soit en les attaquant à force ouverte, il ajoute, que ce sont les seuls moyens, [c] qu'il ait de se garantir lui-même.* Mais cette nouvelle absurdité est pire encore que la pre-

[a] *Omnium adversus omnes, perpetua suspiciones — Bellum omnium in omnes. De Cive. cap. I. par. 12.*

[b] *Species antiquæ securitatis conservacionis que facta in coepta est, ut viribus arbitrioque propriis proximum suum, vel palam, vel ex insidiis præsecutari possit. Ibid. cap. V. par. 1.*

[c] *Securitatis etiam meliorem habet nemo anticipacione. Leviath. cap. XIII.*

miere. Je laisse à part, que dans les principes de *Hobbes*, les hommes, avant d'avoir fait entr'eux des conventions & des loix positives, peuvent faire tout le mal qu'ils veulent sans crime, & sans alléguer le prétexte de leur conservation propre. Mais que peut-on concevoir de plus ridicule, que de se figurer que le moyen le plus certain & le plus direct pour la conservation du genre humain, c'est cet état de guerre de tous, contre tous, dont parle cet auteur ? Sans doute, dit-il, parce que par là les hommes se trouvent dans la nécessité de s'unir, & de tomber d'accord de certaines loix pour leur sûreté mutuelle. Mais quand il s'agit d'expliquer pourquoi ces contrats sont obligatoires, il est obligé, malgré qu'il en ait, d'appeler à son secours [a] une loi de nature antécédente à ces conventions. Or par là il renverse tout son système, car la même loi naturelle, qui, après les

[a] *Id. de Cive. cap. III. p. 1.*

conventions faites, oblige les hommes à se garder la foi promise, doit nécessairement, avant aucune convention faite, les obliger aussi, & précisément pour les mêmes raisons, à se contenter de ce qu'ils ont, & à se vouloir du bien mutuellement, puisque ce sont les moyens les plus surs & les plus propres de procurer le bien & la félicité commune du genre humain. Je conviens qu'en faisant des traités & des loix, les hommes s'accordent entr'eux de se forcer les uns les autres à faire de certaines choses, qu'ils ne feroient pas peut-être, s'ils n'étoient pouffez à les faire que par l'idée seule de leur devoir, & si ce motif, tout puissant qu'il est en lui-même, n'étoit soutenu par la considération de la loi. Les contrats sont donc d'un très-grand usage, & contribuent effectivement beaucoup à la conservation du genre humain. Mais cette *compulsion* ne changerien à l'obligation elle-même. Elle nous montre seulement que cet

NATURELLE. CHAP. IV. 181  
 état sans loi, que *Hobbes* appelle *l'état de nature*, n'est rien moins que naturel, & ne s'accorde, ni avec la nature de l'homme, ni avec ses facultez. Qu'au contraire, c'est un état entièrement contre nature, & de dépravation insupportable. C'est ce que je prouverai tout à l'heure par quelques autres considérations.

3. Voici une nouvelle absurdité, qui n'est pas moins palpable que les autres, & qui montre de plus que le système de *Hobbes* n'a rien de suivi. Il suppose par tout que certaines branches particulieres de la loi naturelle, sont obligatoires originaiement & par elles-mêmes; pendant qu'il refuse cette qualité à un grand nombre d'autres, qui de leur nature ne le sont pas moins que les premières, & sans lesquelles il ne sauroit jamais prouver solidement que les premières soyent obligatoires. C'est ainsi qu'il suppose que dans l'état de nature, antecédemment à tout contrat, il est permis à chacun de faire

(a) tout ce qui lui plaît; que rien de ce que l'homme peut faire, (b) n'est injuste: Et que, ni celui qui fait du mal à un autre, ne se rend coupable d'injustice, ni celui à qui le mal est fait, (c) n'a aucune juste raison de se plaindre. Je ne doute point que Hobbes lui-même n'eût changé bientôt de langage, s'il eût vécu dans son état de nature, & que là il se fut rencontré être la partie souffrante. Quoiqu'il en soit, après avoir avancé ces étranges suppositions, il reconnoît que dans ce même état de nature, les hommes sont indispensablement obligez de chercher à vivre en paix

[a] *Unienique licebat facere quacumque libebat.*  
De Civ. cap. I. par. 10.

[b] *Consequens est, ut nihil dicendum sit injustum. Nomena iusti & iniusti, locum in hac conditione non habent.* Id. Leviath. cap. XIII.

[c] *Ex his sequitur, injuriam nemini fieri posse, nisi et quocumque injuriam patitur. — Si quis alicui nocet, quocum nihil patitur est, damnus et infert, non injurius. Etiam si is qui damnus recipit, injuriam expulsetur; is qui fecit se dicet, quid tu mihi quare ficerem ego patiens, tuo lubitu quam meo? In qua oratione, ubi nulla intercesserunt pacta, non videt quid sit, quod possit reprehendi.* Id. de Civ. cap. III. p. 4.

(a), & de faire entr'eux des conventions, qui remédient à tous (b) ces inconveniens. Or si la raison primitive & la nature des choses les obligent à convenir entr'eux de certains articles de paix, & à renoncer, le plutôt qu'il leur est possible, à cette prétendue guerre naturelle, qu'ils ont les uns avec les autres, pourquoy cette même raison primitive, cette même nature des choses, n'auroit-elle pas le pouvoir de les obliger originaitement à s'unir par les liens d'une bienveillance mutuelle, & à ne pas entrer dans cet état de guerre? Il faut qu'il avoue qu'il en seroit ainsi, n'étoit que l'amour de soi-même & le soin de sa propre conservation force l'homme à avoir guerre avec les autres hommes. Je le veux. Mais cette raison n'est bonne, tout au plus, que pour ceux qui font

[1] *Prima et fundamentalis lex natura est, quarendam esse pacem, ubi haberi potest.* Id. Ibid. cap. II. par. 2.

[2] *Id. de Civ. cap. II. & III.*

M iiii



attaquez, elle n'est d'aucun usage pour le premier agresseur. Cependant *Hobbes* déclare dans un des passages (a) que je viens de citer que le premier agresseur n'est coupable d'aucune injustice. Il tombe donc en contradiction avec lui-même. C'est ce qui lui est assez ordinaire, lorsqu'il se mêle de parler de morale. Il suppose que le bien & le mal, le juste & l'injuste, sont des choses qui ne sont point fondées sur la nature, mais qu'elles dépendent entièrement des loix positives. Il prétend que [b] les règles du bien & du mal, du juste & de l'injuste, de l'honnête & du malhonnête sont des choses purement civiles. Il enseigne [c] que tout ce que le Magistrat

[a] Ex his sequitur, injuriam nemini fieri posse. Voyez ce passage cité plus au long dans la Remarque [d] de la page précédente.

[b] Regulas boni & mali, justis & injustis, honestis & inhonestis, esse leges civiles; idemque quod Legislator præcepit id pro bono; quod vetavit, id pro malo habendum esse. lib. de Civ. cap. XII.

[c] Quod actio justa vel injusta sit à jure imperantis prævenit. Reges legitimi quæ imperant, justa faciunt imperando; quæ vetant, vetando faciunt in-

civil commande doit passer pour bon, & tout ce qu'il défend, pour mauvais. Sur ce fondement il soutient que ce n'est qu'en vertu des loix, que les peuples ont faites, que le larcin, & l'adultère sont [a] des crimes. Il ajoute que les commandemens, honore ton pere & ta mere, tu ne tueras point, tu ne paillarderas point, n'obligent qu'autant que les puissances civiles [b] le jugent convenable, Il dit même : que dans les lieux, où les puissances supérieures ordonnent d'adorer Dieu sous une forme corporelle [c]

justa lib. c. XII. 1.

[a] Si tamen Lex civilis jubet invocare aliquod, non est illud fornicum, adulterium, &c. lib. cap. XIV. pag. 10.

[b] Supplicatur ergo legibus illis, non occides, non machaberis, non foraberis, parentes honorabis, nihil aliud præcepisse Christum, quam ut Cives & Subditi suis principibus & summis Imperatoribus in questionibus omnibus circa meum, tuum, suum, alienam, absolute obedirent. lib. c. XVII. pag. 10.

[c] Si quaratur an obedientiam civitas sit, si imperator Deum colere sub imagine, coram eis qui id fieri honorificum esse putant, certo faciendum est. lib. cap. XV. par. 18.

Universaliter & in omnibus obedire obligamur. lib. cap. XIV. pag. 10.

(comme dans les lieux, où régné le paganisme,) il est permis & du devoir d'un chacun de le faire. De tout cela, il conclut très-justement selon ses principes, que les hommes sont positivement obligés [a] de se soumettre à l'autorité civile en toutes choses, & même dans celles, auxquelles leur conscience répugne; c'est-à-dire, qu'ils sont positivement obligés de faire des choses, qu'ils connoissent distinctement être contraires à leur devoir. Il avoue bien que la loi de nature oblige toujours intérieurement & au tribunal de la conscience, [b] mais qu'elle n'oblige pas toujours devant les

[a] *Doctrina alia, qua obedientia civili repugnat, est, quæquid faciat civis quicunque contra conscientiam suam, peccatum esse. Leviathan. cap. XXIX.*

*Opinio eorum qui dicunt peccare subditos, quævis mandata Principum suorum, qua sibi injusta videntur esse, exsequantur, & erronea est, & inter eas numeranda que obedientia civili adversantur. Id. de Civ. cap. XII. pag. 2.*

[b] *Concludendum est, Legem naturæ semper & ubique obligare, in foro interno, sive conscientia; non semper in foro externo, sed tum solummodo, cum securus id fieri possit. Ibid. cap. III.*

NATURELLE. CHAP. IV. 187  
hommes, qu'elle ne le fait que dans les cas, où l'on peut l'observer sans risque. Mais ce langage n'est-il pas aussi absurde, que s'il eût dit que les loix & les constitutions des princes peuvent faire que la lumière soit ténébres, & les ténébres lumière, le doux amer, & l'amer doux? Et certes il dit quelque chose de fort approchant. Car il soutient que c'est à la puissance civile à décider de toutes sortes d'opinions & de dogmes. [a] Il veut qu'elle détermine les questions physiques & [b] mathématiques, & non seulement celles là, mais (à cause que la signification qu'on attache aux termes est une chose purement arbitraire) il prétend qu'elle a le même droit sur l'arithmétique & que c'est à elle, par exemple, qu'il appartient de statuer si l'on dira que deux & trois font cinq [c] ou si on ne le dira pas. Mais quand il s'agit

[a] *De Cive. cap. VI. par. 11.*

[b] *Ibid. cap. XVII. par. 12.*

[c] *Ibid. cap. XVIII. par. 4.*

188 DE LA RELIGION  
de certains points sur lesquels il n'a pas osé trancher le mot, comme sur les autres, de peur de revolter ses lecteurs, ou dont il a eu besoin pour bâtir son système, il est forcé d'avouer qu'ils sont obligatoires par eux-mêmes, antecédemment à aucune loi positive, & indépendamment [a] d'aucune ordonnance humaine. Il met dans le premier rang l'obligation [b] d'aimer Dieu, de l'honorer, & de l'adorer, celle de ne pas tuer son pere & sa mere & quelques autres semblables : & dans le second, l'obligation de tenir ponc-

[a] *Legem civilem, qua non sit lata in contumeliam Dei, cuius respectu ipsa civitates non sunt facti pariter, nec dicuntur Leges ferre. Ibid. cap. XIV. par. 10. & cap. III. par. 3.*

[b] *Neque enim ad honorificum de Deo sentendum sit, neque ad sit amandus, timendus, colendus, dubitari potest. Sunt enim hac omnium Religionum per omnes gentes communia. De Hom. cap. XIV.*

*Si is, qui summum habet imperium se ipsum, imperantem dico, interficere alicui imperet, non tenetur. Neque parentem, — cum Filius morti, quam vivere infantis atque exofus malit. Et alii cofici sunt, cum mandata facta inobservata sunt, &c. De Civ. cap. VI. par. 13.*

NATURELLE. CHAP. IV. 189  
tuellement les contractés, [a] & d'obéir au Magistrat civil. Or qui ne voit que cette différence qu'il met entre ces différens devoirs de la morale, dont les uns obligent naturellement, selon lui, & indépendamment des loix humaines, & les autres dépendent entièrement des constitutions, que les hommes ont faites, qui ne voit, dis-je, que cette différence de langage manifeste que son système est la chose du monde la plus absurde & la moins suivie? Car si l'amour de Dieu, la fidélité dans les contractés, & tels autres grands & importans devoirs, ne dépendent du tout point des loix humaines, & si pour éviter l'inconvenient de faire dépendre ces devoirs réciproquement les uns des autres, ce qui seroit tomber dans un cercle vicieux, il faut confesser, malgré qu'on en

[a] *Lex naturalis est, patris standum esse, sicut Filium observandum esse. Ibid. cap. III. par. 1.*  
*Lex naturalis omnes Leges civiles jubet observare. Ibid. cap. XIV. par. 10.*

air, qu'ils sont éternels, immuables, fondez sur la nature même des choses, & sur leurs relations : Si la nature & la force de ces devoirs font des choses, qui ne manquent ni de clarté ni d'évidence ; de sorte que quiconque ne rend pas à Dieu l'honneur, qui lui est dû, & manque à tenir sa parole, se rend, selon le raisonnement de *Hobbes* lui-même, coupable d'une aussi grande absurdité dans la pratique ; tombe dans une contradiction aussi sensible & péche autant contre les lumières de la droite raison, que celui qui est réduit dans la dispute à soutenir des choses, qui se combattent les unes les autres [a] : Si enfin l'obligation

(a) *Est similitudo quadam inter id, quod in vita communi vocatur injuria ; & id, quod in scholis solet appellari absurdum. Quomodo enim is, qui argumentis cogitur ad negationem assertionis, quam prius asseruerat, dicitur redigi ad absurdum : eodem modo is, qui pro animi impotentia facit vel omittit id quod se non futurum vel non amissurum pacto suo ante promiserat, injuriam facit ; neque minus de contradictionem incidit, quam qui in scholis reduitur ad absurdum. Est itaque injuria, absurditas quæ-*

NATURELLE. CHAP. IV. 191  
originale de s'acquiescer de ces grands devoirs, ne peut venir que de la raison intérieure & de la nature même des choses : Si, dis-je, on avoue toutes ces choses, il faudra nécessairement qu'on avoue aussi que la bienveillance universelle, la justice, l'équité, & tous les autres devoirs de la religion naturelle (qui tiennent, comme j'ai prouvé ci-dessus, leur pouvoir obligatoire de la raison & des relations éternelles des choses) obligent, antecédemment à aucun accord positif, fait entre les hommes, qu'ils sont immuables, & ne dépendent d'aucune autorité humaine, quelle qu'elle puisse être. Or cela une fois posé, tout le système de *Hobbes* tombe nécessairement en ruine. Il faut qu'il renonce à son prétendu état de nature, où il n'admet aucune distinction entre le vice & la vertu, entre la justice & l'injustice, & qu'il se retracte aussi de son

*dam in conversatione, sicut absurditas, injuria quadam est in disputatione. De Civ. cap. III. par. 3.*



autre dogme favori, qui porte que les notions de juste & d'injuste sont arbitraires, & qu'elles dépendent absolument de la détermination positive des puissances civiles. D'un autre côté, si les règles du bien & du mal, du juste & de l'injuste, n'ont, dans l'état de nature, & antecédemment aux contrats positifs, aucun pouvoir obligatoire, comme *Hobbes* l'enseigne, il est clair, par la même raison, qu'elles n'auront, après le contrat fait, aucune force; que celle qu'elles tirent de la contrainte des loix, & de la crainte de la punition, & c'est-là apparemment à quoi aboutit au fond tout ce que *Hobbes* avance sur ce sujet. Car, si antecédemment au contrat on n'est pas obligé de suivre les règles de la justice, sur quoi *Hobbes* fondera-t-il l'obligation, où il prétend qu'on entre par le contrat, & sur laquelle il suppose que toutes les autres obligations sont fondées? Si, avant les conventions faites, il étoit permis à

un

un homme d'ôter la vie à son prochain, quoiqu'il n'eût rien à craindre pour la sienne, je voudrois bien que *Hobbes* me dit pourquoi, après la convention faite, il ne peut pas en faire autant, sans commettre une injustice? Comment prouvera-t-il que le manquement de parole est un crime plus grand & plus atroce que le meurtre d'un homme, que l'on met à mort par la seule raison qu'on n'est entré avec lui dans aucun traité, ni dans aucun contrat positif? Or qui ne voit que ces considérations renversent de fonds en comble [a]

[a] Itaque patet, quod, si Hobbianam rationem esse validam, omnino simul legum civilium obligatio collaberetur; nec aliter fieri potest quin casum cui insidetur ab omnibus principibus, qui legum naturalium vim tollunt aut imminuunt; quoniam in his fundatur & regimini civitatis auctoritas, & securitas, & legum à civitatibus latarum vigor. CUMBERT. de Leg. Nat. pag. 301.

Etiam extra regimen civile, à malis omnigenis simul consideratis tutior erit qui altibus exterioribus leges naturæ constantissime observabit, quam is, qui juxta Hobbianam doctrinam, vi aut insidias alios omnes evadendo præoccupare, securitatem quaesierit. Id. pag. 304.

tout le systême de *Hobbes* ?

4. Cet état, que *Hobbes* appelle l'état de nature, n'est nullement naturel, c'est au contraire, l'état le moins naturel, le plus insupportable, & le plus corrompu, qu'il soit possible d'imaginer. En effet, la pure nature n'inspire à l'homme que des sentimens d'amour & de bienveillance pour tous les hommes. Les guerres au contraire, la haine, les violences sortent du fonds d'une extrême corruption. Il peut arriver, je l'avoue, qu'un homme soit obligé malgré qu'il en ait de faire la guerre à ses semblables, pour sa propre défense; & sans s'écarter des loix de la nature & de la raison. Mais les premiers ataquans, qui, (selon les principes de *Hobbes*, que les hommes ont naturellement (a) un penchant qui les porte à se faire du mal, & que chacun dans l'état de nature

[a] *Veluntas laedendi, omnibus inest in statu naturæ.* *Hob.* de *Cive.* cap. I. par. 4.

(a) a droit de faire tout ce qui lui plaît: ) les premiers ataquans, dis-je, qui, selon ces principes, viennent, les armes à la main, piller tous ceux qui leur sont inférieurs en forces, sans consulter ni équité, ni proportion, sont des gens dont on peut dire à coup sûr, qu'ils ont entièrement depouillé l'humanité, (b) & qu'en dépit des loix de la raison & de la nature ils introduisent dans le monde les plus affreuses calamitez, & sont les auteurs de la plus étrange confusion, dont le genre humain soit capable, lorsqu'il abuse de ses facultez naturelles. Il est vrai que *Hobbes* prétend que le désir de s'agrandir & de dominer sur les autres, qui se (c) trouve nécessaire-

[a] *In statu naturali unicuique licet facere quæcumque ei in quæsumque libeat.* *libid.* par. 20.  
[b] *Si nihil existimat contra naturam fieri, hominibus violandis, quid cum eo differat, qui unicuique hominem ex homine tollat?* *Cic.* de *Offic.* lib. III.  
*Vid.* etiam *PLAT.* de *Legibus* lib. X.  
[c] *Homines libertatis ei dominii per naturam appetere,* *LAVIATII.* cap. XVII.

ment dans tous les hommes, est un des premiers, & des plus naturels principes de la vie humaine; & que ce desir porte naturellement les hommes à mettre en usage la force & la violence pour parvenir à leur fin. Mais l'une & l'autre de ces choses est fausse. Il est faux que les hommes, demeurans dans les termes de la raison & de la nature innocente, aspirent à plus de pouvoir & de domination sur les autres hommes, qu'il ne leur appartient d'en avoir. Et quand bien même ils seroient naturellement portez à souhaiter de dominer sur les autres, on ne prouvera jamais que la pure nature leur dicte que, pour y parvenir, ils puissent employer des moyens violens & malvaisans. Car il n'y a que le desir d'être dans une situation à pouvoir faire plus de bien, qui puisse justifier

*Nemini dubium esse debet, quin avidius ferrentur homines natura sua, si metus abesset, ad dominationem, quam ad societatem, de Cive. cap. 1. par. 2.*

fier l'ambition qu'un homme auroit d'étendre les limites de son autorité & de son empire. Or cela étant, il est clair que cet homme ne sauroit, sans s'écarter des loix que lui prescrit la nature innocente, desirer de s'agrandir par des voyes destructives & pernicieuses au genre humain, puisqu'il ne peut desirer légitimement de s'agrandir, que dans la vue de travailler plus efficacement à la félicité commune du genre humain. La guerre & la violence tirent donc leur origine de l'extrême dépravation, attachée à la nature humaine, & non pas de nos penchans naturels. C'est ce que *Hobbes* lui-même prouve, sans y penser, & c'est à quoi aboutissent les argumens, qu'il employe pour établir que la guerre est plus naturelle à l'homme, qu'aux abeilles & aux fourmis. Car ce qu'il dit là-dessus retombe sur lui-même, & renverse ses propres principes. Il remarque en effet qu'au lieu que ces animaux ne connoissent point de

différence entre le bien particulier & le bien commun de l'espece, les hommes au contraire disputent entr'eux des honneurs & des dignitez, (a) de sorte que cette dispute degene enfin en haine, en envie & en guerre ouverte. Il ajoute que parmi les hommes ce qui plait le plus dans la jouissance des biens, qu'on possède, c'est la pensée qu'on en possède une plus grande quantité que son voisin, (b). Il dit que les hommes se plaisent à censurer la conduite des autres, & que la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, (c)

(a) *Homines inter se de honoribus & dignitatibus perpetuo contendunt, sed animalia illa [apes & formica] non item. Itaque inter homines invidia, odium, bellum est. LEVIATH. cap. XVII.*

(b) *Inter animalia illa, bonum publicum & privatum idem est. — Homini autem in bonis propriis, nihil tam suadendum est, quam quod aliteri sunt majora. Ibid.*

(c) *Animalia que rationem non habent, nullam defectum vident, vel videre se putant, in administratione suarum rerum publicarum. Sed in multitudine hominum plerumque sunt, qui pro ceteris sapere se existimantes, convitantur necare, & diversi nocitores inveniunt diversis modis, id quod est destruit & bellum civile. de Cive. cap. V. par. 5.*

ouvre la porte aux innovations & aux usurpations : qu'ils cherchent par toutes sortes de moyens à se tromper les uns les autres : que pour cet effet ils appellent le bien, mal, & le mal, bien, qu'ils sont rongez d'envie de la prospérité d'autrui, & fiers de se trouver eux-mêmes dans le repos & dans l'abondance (a) qu'ils sont obligez d'avoir recours aux contrats & à la rigueur (b) des loix pour conserver la paix parmi eux. Toutes choses qui ne se rencontrent point dans les animaux. Mais qui ne voit, que tous ses défordres ne sont point des effets naturels des productions de la raison humaine ? Qui ne voit au contraire, que ce sont des preuves aussi claires & aussi sensibles de la dépravation, qu'il soit

(a) *Animalia verborum arte illa carent, qua homines, alii alius videri faciunt bonum, malum, & malum, bonum. LEVIATH. cap. XVII.*

*Animalia bruta, quando bene sibi est, non invident ceteris; Homo autem tam maxime molestus est quando otio otiosiusque maxime abundat. Ibid.*

(b) *Consentio creaturarum illarum brutarum naturalis est; hominum pactitia tantum, id est artificialis. De Cive. cap. V. par. 5*



possible d'en alléguer ?

5. Enfin, je dis qu'il n'est rien de plus faux & de plus absurde, que le grand argument de *Hobbes*, qui sert d'argument de fondement principal à son système, & à celui de ses sectateurs. Cet argument le voici. Il soutient que l'unique fondement de l'empire, que Dieu exerce sur les créatures, & la véritable mesure du droit, (a) qu'il a sur elles, git dans sa puissance, à laquelle il est impossible de résister. De là il conclut que chaque être particulier n'a d'autres bornes de son droit, que celles de sa puissance naturelle, (b) c'est-à-dire,

(a) *Regni Divini naturalis jus derivatur ab eo, quod Divina potentia resistere impossibile est. Id. Leviath. cap. XXXI.*

*In regno naturali, regnandi est punitendi eos qui leges suas violant, jus Dei est à sola sua potentia. De Cive. cap. XV. par. 4.*

*Is quorum potentia resisti non potest, est per consequens Deus omnipotens, jus dominandi ab ipsa potentia derivatur. Ibid.*

(b) *Nam quoniam Deus jus ad omnia habet; est jus Dei nihil aliud est, quam ipsa Dei potentia, hinc sequitur, namquamque rem naturalem tantum juris ex natura habere, quantum potentia habet.*

que chaque être a un droit naturel de faire tout ce qu'il a le pouvoir d'exécuter. Je laisse maintenant à part les preuves que j'ai alléguées ci-dessus, pour faire voir que les autres perfections de Dieu servent, aussi bien que sa puissance, de fondement à l'autorité, qu'il exerce sur l'univers; je ne veux que cette seule considération, (a) pour renverser cette hypothèse. Je suppose que le démon (qu'on ne soit point surpris de cette supposition, car quand les hommes s'avisent d'avancer des dogmes impies, ils ne doivent pas trouver mauvais qu'on leur réponde par des suppositions, qui ont du rapport avec leurs doctrines;) je suppose, dis-je, qu'un Être mal faisant, cruel, & injuste au possible, tel que nous concevons le démon, se trouve revêtu d'une autorité souveraine, & d'un

*Stroz. de Monarch. cap. II. Vid. etiam Tract. Theol. polit. cap. XVI.*

(a) *Vid. CUMBERL. de Leg. Nat. loc. sup. citat. sup. III. par. 6.*

pouvoir absolu, & que tout l'usage qu'il fait de son autorité & de son pouvoir aboutisse à rendre le monde le plus misérable, qu'il peut, & à le traiter de la maniere du monde la plus cruelle & la plus tyrannique. Qu'est ce qui s'ensuivra de cette supposition suivant le systéme de *Hobbes*, qui pose que le domaine est fondé sur la puissance, & que la puissance est la règle & la mesure du droit, & par conséquent qu'une puissance absolue donne un droit absolu & illimité? Il s'ensuivra que l'empire de cet Etre malaisant ne seroit pas seulement un empire, auquel il faudroit nécessairement se soumettre, mais qui seroit, outre cela, juste & légitime, & dont on auroit aussi peu de raison de se plaindre, (a) qu'on en a maintenant, que l'univers est sous la conduite d'un Dieu infiniment bon, & infiniment juste, dont l'amour, la bonté, & la gratitude se manifestent dans tous les

(a) *Hobbes* de Cive. cap. III. par 4.

ouvrages de ses mains. *Hobbes* s'imagine d'avoir admirablement bien pourvu à la défense de cette étrange thèse, en disant que l'unique raison qui assujettit les hommes à Dieu & qui les met dans la nécessité de lui obéir, c'est qu'ils sont foibles & qu'ils manquent de pouvoir. Car s'ils étoient tout puissans, (a) rien, dit-il, ne les obligeroit d'obéir à Dieu, & leur puissance les mettroit en droit de faire tout ce qui leur plairoit. J'avoue que si les hommes n'étoient pas des Etres créés, ils ne pourroient pas être dans l'obligation de se soumettre à la volonté & aux commandemens d'un

(a) *Quod si juri regnandi habens Deus ab Omnipotentia sua, manifestum est obligationem ad praestandam sibi obedientiam, incumbere hominibus postquam imbecillitatem.* (Il s'explique dans la note, où il ajoute) *Si cui durum hoc videtur, illius regni tacita cogitatione considerare velit, si essent duo Omnipotentes, uter utri obedire obligaretur. Considerator, credo, neaurum neutri obligari. Hoc si verum est, verum quoque est quod posui, homines idem Deo subiectos esse, quia omnipotentes non sunt.* De Cive. cap. XV. par. 7.

autre Etre, dans les choses positives, Mais, quelque étendue qu'on donne à leur pouvoir, on ne les dispensera pourtant pas de l'obligation de pratiquer les vertus morales, comme sont la justice, l'équité, la fainteté, la pureté, la bonté, la bienfaisance, la fidélité & la vérité, (a) dont *Hobbes* s'efforce de les affranchir à la faveur de cet argument sophistique, & des autres raisonnemens impies, dont tout son système est rempli. La raison en est qu'il n'en va pas de l'obligation d'accomplir les devoirs, comme de l'obligation d'obéir aux autres devoirs, dont l'établissement est positif & arbitraire, & qui n'ont d'autre fondement que la foiblesse, la sujétion & la dépendance des personnes, à qui ils sont imposés. Les premiers sont fondez outre cela & principalement sur la raison éter-

(a) *Ut enim omittam vim & naturam Deorum: ne homines quidem ceu fecit, nisi imbecillit essent futurus beneficis, & benignis fuisse. Cic. de Nat. Deor. lib. I.*

NATURELLE. CHAP. IV. 205  
nelle & sur la nature immuable des choses même. C'est la loi de Dieu lui-même, une loi qui n'est pas seulement pour les créatures, mais que le créateur lui-même ne perd jamais de vue, & qui est la règle de tout ce qu'il fait en qualité de gouverneur de l'univers.

Je me suis étendu fort au long sur la matière, qui fait le sujet de ce chapitre, par la raison que la vertu morale est la baze, le sommaire, l'essence & l'ame de la véritable religion. C'est pour lui donner plus de relief & plus de poids que les loix positives ont été principalement faites. C'est pour lui redonner sa première splendeur, qu'il a plu à Dieu de se révéler aux hommes. Toute doctrine, quelle qu'elle soit, qui la combat, & qui ne s'accorde pas avec elle, est aussi certainement & aussi nécessairement fautive, que Dieu est véritable, de quelque raison & de quelque autorité qu'elle puisse être soutenue d'ailleurs.

## CHAPITRE V.

II. PROP. *Qu'encore que tous les Etres raisonnables foyent obligez d'observer ces devoirs éternels de la morale, même indépendamment de la volonté positive de Dieu & antecédemment au commandement qu'il en a fait, il y a pourtant une considération, qui redouble l'obligation indispensable, qui leur est imposée de les pratiquer. C'est que Dieu étant nécessairement juste & bon dans l'exercice de cette puissance infinie, qu'il deploye dans le gouvernement de l'univers, il ne peut s'empêcher d'exiger positivement que toutes les créatures raisonnables foyent pareillement justes & bonnes, à proportion des facultez qu'il leur a données, & des circonstances différentes dans lesquelles il les a placées, le tout fondé sur la nature des choses, sur les perfections de Dieu, & sur plusieurs autres raisons collatérales. C'est-à-*

*dire, que ces devoirs éternels de la morale, qui de leur nature sont réellement & toujours obligatoires, le sont aussi en vertu de la volonté expresse de Dieu, & de sa loi immuable. De sorte que toutes les créatures raisonnables les doivent observer avec toute l'exactitude dont elles sont capables, par respect pour son autorité souveraine, aussi bien qu'en conformité à la raison naturelle des choses.*

CETTE seconde proposition est très évidente, & n'a pas besoin d'être prouvée en détail.

Car les mêmes raisons qui nous persuadent que Dieu doit être nécessairement & infiniment saint, & infiniment juste & infiniment bon ; prouvent évidemment par même moyen qu'il doit aussi vouloir que toutes les créatures foyent saintes, justes & bonnes à proportion de leur facultez, & des talens qu'il leur a donnez. J'ai déjà fait voir fort amplement qu'il y a dans les



208 DE LA RELIGION  
choses des différences éternelles &  
nécessaires, des concordances &  
des discordances, des proportions  
& des disproportions, des convenances  
& des disconvenances, & que  
tout cela est entièrement fondé sur  
leur nature même. J'ai fait voir aussi  
qu'il résulte de ces proportions & de  
ces convenances inalterables, que  
la volonté de Dieu se porte toujours  
& nécessairement à choisir ce qui  
contribue le plus au bien commun  
de l'univers, & ce qui s'accorde le  
mieux avec les règles immuables de  
la justice, de l'équité, de la bonté  
& de la vérité; puisqu'un tel Être  
suprême est infiniment au-dessus des  
influences d'aucune puissance externe,  
& à l'abri de toute sorte d'erreur,  
ou de tromperie. J'ai prouvé encore  
que, dans l'ordre, ces mêmes considéra-  
tions doivent déterminer la volonté  
de tous les Êtres raisonnables  
subordonnez, & les porter à se  
conformer dans toutes leurs actions  
à ces règles éternelles. Il ne me reste  
donc

NATURELLE. CHAP. V. 209  
donc maintenant autre chose à  
prouver, sinon que ces mêmes règles  
de morale, qui par elles-mêmes &  
de leur nature sont obligatoires, le  
sont aussi en vertu de la volonté posi-  
tive de Dieu, & du commande-  
ment exprès qu'il en fait à toutes les  
créatures raisonnables: & par consé-  
quent, que quiconque les néglige,  
ou les transgresse volontairement,  
non-seulement confond, autant  
qu'en lui est, & renverse les raisons  
naturelles des choses & leurs pro-  
portions, mais foule aussi insolem-  
ment aux pieds l'autorité suprême  
de Dieu. Or c'est ce qui résulte clai-  
rement des principes que j'ai déjà  
posés. Car les mêmes raisons, qui  
nous persuadent que Dieu possède  
nécessairement une sagesse, une jus-  
tice & une bonté infinie, nous as-  
surent pareillement qu'il ne sauroit  
approuver l'iniquité dans les hom-  
mes. D'un autre côté, la beauté,  
l'excellence & l'importance des loix  
de la justice éternelle, que Dieu  
Tome II. O

prend toujours pour la règle constante de ses propres actions, ne nous permettent pas de douter qu'il ne veuille & ne souhaite que toutes les créatures raisonnables les prennent aussi pour la règle de leur conduite. Parmi les hommes même, on ne voit point de pere, qui ne souhaite que ses enfans l'imitent dans les choses, où il croit exceller. A plus forte raison, Dieu, qui est infiniment éloigné d'être sujet aux passions & au changement, comme sont les foibles mortels, & qui s'intéresse infiniment plus à la félicité de ses créatures, que les hommes ne s'intéressent au bien de leur postérité, désire-t-il que ses créatures lui ressembtent dans les perfections, qui sont le fondement de sa félicité immuable. Nous ne pouvons pas l'imiter dans l'exercice de sa puissance souveraine. Nous ne pouvons pas prétendre lui ressembler dans sa connoissance, qui ne s'égaré jamais. Nous ne pouvons pas [a] *tonner*

[a] Job. XL. 4.

*comme lui de la voix*, ni pénétrer jusques au fond des abîmes impénétrables de sa sagesse. Mais sa sainteté, sa bonté, sa justice, sa droiture & sa vérité sont des choses, que nous pouvons connoître. C'est par ces endroits que nous pouvons l'imiter, & ce n'est même qu'en l'imitant dans la pratique de ces vertus, que nous pouvons prétendre au titre d'enfans obéissans. Si Dieu par son essence est infiniment pur & saint, (comme la lumière naturelle nous le découvre manifestement) il s'enfuit qu'il (a) a les yeux trop purs pour voir, & pour approuver l'impureté de ses créatures. Il faut donc nécessairement qu'il exige d'elles qu'elles *soyent saintes comme il est saint*, autant que les bornes de leur nature foible & finie le peuvent permettre. S'il est infiniment juste & véritable, comme il n'en faut point douter, il est clair qu'il doit nécessairement vouloir que toutes les créatures rai-

(a) Habac. 1. 43.

212 DE LA RELIGION  
raisonnables, qu'il a créées à son ima-  
ge, à qui il a communiqué quelques  
rayons de ses divines perfections, &  
qu'il a ornées d'excellentes facultez,  
qui les mettent en état de distinguer  
le bien d'avec le mal, l'imitent dans  
la pratique de ses glorieux attributs,  
en conformant toutes leurs actions  
aux [a] loix éternelles & immuables  
de la justice. *Si Dieu est un Etre infi-  
niment bon: s'il fait lever son soleil sur  
les bons & sur les méchans; s'il envoie  
sa pluye sur les justes & sur les injustes;  
s'il ne se laisse jamais [b] sans témoi-  
gnage en faisant du bien aux hommes,  
s'il leur donne du ciel des pluyes & des  
saisons fertiles, & s'il remplit leurs  
cœurs de viande & de joye: il doit ne-  
cessairement vouloir que tout ce  
qu'il y a de créatures raisonnables,  
contribuent, chacune selon son pou-  
voir, à se procurer les unes les autres  
la jouissance de ces précieux effets de  
la bonté divine. Enfin, si Dieu est*

[a] Matth. V. 45.  
[b] Act. XIV. 17.

NATURELLE. CHAP. V. 213  
un [a] Etre dont les *compassions & les  
misericordes sont infinies*, comme sa  
lenteur à punir les iniquitez des  
hommes, & sa promptitude à leur  
quitter les *dix mille talens*, qu'ils lui  
doivent, le donnent assez à connoi-  
tre; il doit necessairement vouloir  
qu'ils se fassent grace les uns aux au-  
tres [b] des cent deniers qu'ils ont à  
prétendre: qu'ils soyent *misericor-  
dieux* envers leurs semblables, *comme  
leur Pere celeste leur est misericor-  
dieux*; & [c] qu'ils ayent *pitie de leurs  
compagnons de service comme lui*, qui  
est leur maître commun, *a pitie  
d'eux*. C'est ainsi que de degré en de-  
gré la raison naturelle conduit les  
hommes de la connoissance des at-  
tributs de Dieu à la connoissance de  
sa volonté. Les mêmes raisons, les  
mêmes argumens, qui prouvent les  
perfections, ou les attributs necessai-  
res de Dieu, & qui établissent les

[a] Matth. XVIII. 24. 23.  
[b] Luc. VI. 36.  
[c] Matth. II. 23.

proportions naturelles & les convenances des choses, prouvent & établissent aussi en même tems que la véritable loi de nature, ou la raison des choses est pareillement la volonté de Dieu. [a] Les plus sages & les plus habiles d'entre les Payens, dans tous les siècles, ont conclu delà avec beaucoup de solidité & de raison que la partie la plus certaine & la meilleure de la religion naturelle, celle qu'il importe le plus de cultiver, & où l'on doit le moins craindre de donner à gauche, est celle qui nous enseigne d'imiter les attributs moraux de Dieu, [b] en menant

[a] Ita principem Legem illam & ultimam mentem esse omnium ratione aut cogenti aut vetanti Dei. Cic. de Leg. Lib. II.

Qua omnia non modo sentiri est quam aetas populorum & civitatum, sed etiam illius cultum atque terrarum mentis & reguntur Dei. Neque enim esse omnia Divina sine ratione potest, nec ratio Divina non habere vim in vellei transireque Jancuendi habere. Ibid.

[b] Vis Deo propioris & bonus est. Sicut illos coluit, qui imitatus est. Sen. Epist. CXVI.

Και ὅς διὰ τὸν αὐτὸν, ὁ θεὸς τὰ θεῶν ἔχει τὸ εὐλόγως ἀπολαύειν καὶ εἰ θεῶν ἴσους μὴ θεῶν

NATURELLE. CHAP. V. 215  
 ute vie pure, juste, & charitable. Leur culte extérieur en effet n'avoit rien de fixe, rien d'assuré. Car sans une revelation expresse, il est absolument impossible de s'assurer qu'un acte extérieur de religion soit agréable à Dieu, plutôt qu'un autre.

Cette méthode, qui de la considération des attributs de Dieu nous mène à la connoissance de sa volonté, est certainement la plus claire, la meilleure, la plus certaine, la plus universelle de celles que la lumière naturelle nous fournit. Mais nous avons, outre cela, comme je l'ai déjà dit, d'autres raisons collaterales; qui nous servent aussi à prouver & à confirmer la même chose; & ces raisons sont, que tous les devoirs de

τὸν ἄλλον, αὐτὸν καὶ τὸν ἑαυτοῦ ἀδικεῖν ἢ τοῦ κακοῦ. Ἡμεῖς γὰρ μάλλον, οὐκ αἰσθάνομεν τὰς ἀπολαύσεις τοῦ θεοῦ ἀπολαύειν ἢ τὴν δουλείαν. PLATO, in Alcibiade.

Cultus autem, non aurorum epinis corporibus transactatus, nec auro argentoque susceptus, nec in thesauris sive insujis, sed pia & recta voluntate. Sen. Epist. CXVI.



la morale, fondez sur la nature même des choses, sont aussi des devoirs sur lesquels Dieu a déclaré positivement sa volonté & qu'il a expressément commandez.

2. C'est ce que nous pouvons recueillir, en quelque maniere de la consideration des Etres, que Dieu a créez. Car en les créant, il a déclaré suffisamment que son bon plaisir étoit que ces Etres fussent ce qu'ils sont en effet. Il faut porter le même jugement de sa providence, par laquelle il les maintient dans l'état, où ils sont, d'une maniere miraculeuse. Et comme c'est la volonté de Dieu que tous les agens nécessaires, soumis constamment & régulièrement aux loix de leur nature, employent tout ce qu'ils ont de puissance naturelle à la conservation des choses dans l'état où Dieu les a mis: il est évident qu'il doit nécessairement vouloir que toutes les créatures raisonnables, à qui il a donné un entendement, une volonté, un li-

NATURELLE. CHAP. V. 217  
bre arbitre, (nobles & excellentes facultez, qui les élèvent infiniment au dessus de tous les autres ouvrages de ses mains,) employent aussi ces belles facultez, dont il les a ornées, à maintenir, autant qu'il leur est possible, le bel ordre, & l'harmonie de l'univers, [a] & à en bannir la confusion & le désordre. Je sai que la nature des choses, leurs relations, leurs proportions & leurs disproportions, leurs convenances & leurs discordances, sont éternelles & immuables. Mais ce n'est que dans la supposition, que les choses existent réellement, & qu'elles existent de la maniere, dans laquelle nous les voyons à présent. Or, & la lumière de l'existent-

[a] *Mens humana non potest non iudicare, esse longe credibilior, quàm eadem constantissima voluntas, à qua hominibus datum est esse, pariter mallet ipse porro esse & volere, hoc est, conservari & felicitate frui, quam illo deturbari de statu, in quo ipse collocavit. — Sic scilicet à voluntate creandi cognoscitur voluntas conservandi tuentisque homines. Ex hac autem innoscitur obligatio, quàm tenemur ad inservandam eisdem voluntati notæ. CUMBERT. de Lege Nat. pag. 227.*

ce, & l'existence elle-même sont des choses, qui dépendent entièrement de la volonté arbitraire de Dieu, & de son bon plaisir. Comme donc, en créant les choses au commencement, & en leur conservant par les soins continuels de sa providence, l'Être, qu'il leur a donné, Dieu donne clairement à connoître que sa volonté est qu'elles existent, & qu'elles soyent telles qu'elles sont, il déclare de même manifestement par même moyen & de la même manière, que tous les devoirs de morale, qui résultent nécessairement des relations & des proportions que les choses ont entr'elles, sont de plus conformes à sa volonté, & qu'ils les a positivement commandez. Tout homme donc, qui n'agit pas conformément à ces relations & à ces proportions; qui ne rend pas à Dieu l'honneur, qui lui est dû; qui traite inégalement des personnes égales; qui se donne la mort à lui-même, & qui corrompt les facultez, que Dieu lui

a données, qui en fait un mauvais usage, & qui les applique mal, foule aux pieds les commandemens de Dieu & transgresse sa volonté positive, dont il peut avoir une connoissance suffisante, par cette voye.

3. Je prouve la même chose par la réflexion suivante. Tout ce qui tend directement & certainement au bien commun & à la félicité de l'univers, & qui contribue aussi au bien particulier de chacune des parties, dont il est composé, est nécessairement conforme à la volonté de Dieu; [a] qui seul suffisant à soi-même

[a] Dubitari non potest, quin Deus, qui ita naturalium rerum omnium ordinem constituit, ut talia sint actionum humanarum consequentia erga ipsos actores: scilicet ut ordinaria hac consequentia ab ipsis proficere possit, aut summa cum probabilitate inspectari; voluerit hac ab ipsis considerari, antequam ad agendum se accingerent; atque eos hiis precibus velut argumentis in legum sanctione contentis determinari. Id, ibid. pag. 218.

Restat, seu Causa prima rationalis, cuius voluntates ita disponuntur, ut hominibus facti evidentior indicentur, actus quosdam illorum esse media necessaria ad finem ipsi necessarium; vult hominum ad hoc actus obligari, vel eos actus imperat. Id. pag. 285.

me, & n'ayant besoin pour être heureux de l'existence d'aucune des créatures, n'a pu avoir, en les créant, d'autre motif que de leur faire part de sa félicité; & qui par conséquent doit exiger de toutes les créatures qu'elles travaillent, chacune selon sa puissance & selon ses facultez, dans les mêmes vues & pour la même fin. Or le moyen le plus certain & le plus direct de procurer le bien être & la félicité de tous les hommes en général, en tant qu'ils vivent en société, & de chaque homme en particulier, tant pour le corps, que pour l'ame, le meilleur moyen, dis-je, de parvenir à cette fin, c'est l'exacte observation de tous ces grands devoirs de morale, qui découlent nécessairement, comme je l'ai prouvé ci-dessus de la nature des choses & de leurs relations, c'est-à-dire, la pratique constante des règles immuables de la justice, de la droiture & de la vérité. C'est

ce qui est si évident, que les plus grands ennemis de la religion en général en tombent d'accord. Car en supposant qu'elle doit son origine à des raisons d'état & à des motifs de politique, ne supposent-ils pas qu'elle doit être regardée comme un frein propre à retenir les peuples dans leur devoir, & par conséquent qu'elle contribue puissamment au bien commun du genre humain? C'est une chose en effet, qui est entièrement incontestable. Car il [a] est aussi clair que la félicité commune du genre humain dépend de la pratique des vertus morales, qu'il est clair que certains effets physiques sont produits par de certaines causes, ou que certaines veritez mathématiques sont des conséquences naturelles de certains principes. Il est même certain que le monde ne peut être

[a] *Pari sane ratione ( ac in arithmetici operationibus; doctrinae moralis veritas fundatur in immutabili coherentis inter felicitatem summam quantum humanum vires assigui valent, & actus benevolentis universalis. Id. pag. 23.*

heureux qu'à proportion de l'exac-  
ritude avec laquelle on s'applique à  
la pratique de ces vertus. Je n'en  
veux point d'autre preuve que la tri-  
ste description que *Hobbes* lui-même  
fait des malheurs, auxquels le genre  
humain seroit exposé dans cet  
état, qu'il appelle fausement & con-  
tre toute raison l'*état de nature*, quoi-  
qu'en effet ce soit l'état le plus con-  
tre nature, le plus corrompu, & le  
plus en contradiction avec les facul-  
tez naturelles de l'homme, qu'il soit  
possible d'imaginer. Car puisque la  
constitution de notre nature est tel-  
le, que nous avons un besoin con-  
tinuel de nous entrefecourir les uns  
les autres, & que sans les secours mu-  
tuels, qu'on se donne, il n'y a point  
de repos, point de bonheur à espe-  
rer dans la vie : & puisque nous  
avons en partage la raison, la parole  
& plusieurs autres facultez naturelles,  
que Dieu nous a évidemment don-  
nées à dessein de nous mettre en état  
de nous aider les uns les autres, dans

toutes les affaires de la vie, de faire  
regner parmi nous l'amour mutuel,  
& de travailler à notre commun  
bonheur. Il est manifeste que la na-  
ture & la volonté de Dieu, qui nous  
a donné ces facultez, s'accordent à  
nous enseigner qu'il est de notre de-  
voir de les employer entierement à  
arriver à cette bonne & grande fin.  
D'un autre côté, il est aussi très évi-  
dent que lorsqu'on abuse de ces fa-  
cultez, & qu'on les employe à faire  
du mal, à détruire, à fourber, à  
frauder, à opprimer, à insulter, &  
à tyranniser le prochain, on péche  
directement contre le *diktamen* de la  
nature, & on transgresse la volonté  
de Dieu. Car il est clair que Dieu,  
perpetuellement attentif à faire du  
bien à ses créatures, & à leur donner  
ce qui leur est le meilleur & le plus  
expedient, ne peut pas vouloir leur  
dépravation & leur destruction. Il  
conserve seulement leurs facultez  
naturelles, qui, quoique bonnes &  
excellentes en elles-mêmes, sont



224 DE LA RELIGION  
pourtant sujettes à être employées à de mauvais usages, & cette conservation de ces facultez, dont on abuse, renferme nécessairement la permission du mal, fait en conséquence de cet abus.

Le péché donc est une préférence authentique, que des créatures fragiles, finies, & faillibles, donnent à leur propre volonté, sur la raison éternelle des choses, sur les plus saines lumières de leur esprit, sur le bien commun du genre humain, & sur leur intérêt propre. Il y a plus. Par le péché elles s'élèvent contre Dieu lui-même. Elles mettent leur propre volonté en parallèle avec la volonté du maître souverain de l'univers & du créateur de toutes choses, celui de qui elles tiennent l'être, & toutes les facultez, dont elles sont revêtues. Elles mettent opposition à la volonté du conservateur, & du gouverneur suprême de l'univers, de la bonté duquel elles dépendent absolument dans tous les momens  
par

NATURELLE. CHAP. VI. 225  
par rapport à la conservation de leur vie & à la continuation de leur existence. Elles foulent aux pieds la volonté de leur bienfaicteur, à la bonté duquel elles sont redevables de tous les biens, dont elles jouissent actuellement, & de toutes les douces esperances, que la pensée de l'avenir leur inspire. C'est ce qui aggrave le crime de ceux qui péchent contre les devoirs de la morale. C'est la plus infigne de toutes les extravagances, accompagnée d'une défobéissance obstinée, & d'une affreuse ingratitude.

CHAPITRE VI.

III. PROP. *Qu'encore que toutes les créatures raisonnables soyent dans une obligation indispensable d'observer les devoirs éternels de la morale, antecédemment à aucune vue de récompense ou de punition, c'est une nécessité pourtant qu'il y ait des récompenses & des peines annexées*  
Tome II. P

à l'observation, ou à l'inobservation de ces devoirs. Car les mêmes raisons qui prouvent que Dieu est nécessairement juste & bon, & que sa volonté immuable, suivant laquelle il faut que tous les Etres se gouvernent, est toujours conforme aux règles de la justice, de l'équité, & de la bonté, ces mêmes raisons, dis-je, prouvent aussi qu'il ne peut s'empêcher d'approuver la conduite des créatures qui l'imitent, & qui lui obéissent en se conformant à ces règles, & qu'il doit au contraire désapprouver celles qui s'en éloignent. D'où il s'ensuit qu'il doit, de manière ou d'autre, en agir fort différemment avec elles à proportion de leur obéissance, ou de leur désobéissance, & manifester son pouvoir absolu & son autorité suprême, en maintenant la majesté des loix divines, & en punissant ceux qui les transgressent, d'une manière qui répond à sa qualité de juste gouverneur, & d'arbitre souverain de l'univers.

CETTE troisième proposition est aussi en un sens évidente par elle-même.

Car premièrement si Dieu, (comme il a été démontré ci-dessus) est un Etre infiniment bon, juste & saint; & si les mêmes raisons qui prouvent qu'il possède nécessairement ces perfections, prouvent de plus qu'il doit positivement vouloir que les créatures raisonnables se gouvernent selon les règles de la justice, de la bonté, de la vérité, & de la sainteté: si, dis-je, tout cela est vrai, comme il n'en faut point douter, les mêmes argumens qui ont servi à le prouver, montrent aussi que cet Etre souverain doit nécessairement aimer les créatures qui l'imitent en se conformant à ces règles, qu'il doit leur donner des marques de son approbation, & qu'il doit au contraire désapprouver celles qui tiennent une conduite opposée. Or s'il en est ainsi, il est évident qu'étant revêtu d'une

puissance absolue & d'une autorité devant laquelle tout plie, entant qu'il est le maître souverain & le directeur de tout ce qui existe, il faut que d'une ou d'autre maniere il declare & fasse connoître l'approbation qu'il donne aux unes, & le desaveu qu'il fait des autres. Et pour le faire avec fruit, il faut qu'il y ait des récompenses attachées à l'observation de ces règles, & des peines infligées à ceux qui les violent. Or si les personnes vertueuses ne recevoient jamais la récompense de leur vertu, & si le vice demouroit toujours impuni, Dieu ne donneroit aucune marque à laquelle on pût reconnoître qu'il approuve la vertu, & qu'il desapprouve le vice. S'il ne donnoit aucune marque sensible de la différence qu'il met entre le vice & la vertu, on ne pourroit point être assuré que la vertu lui fut réellement agréable, ni que le vice lui fut odieux. D'où il s'ensuivroit qu'on n'auroit aucune raison valable de

croire qu'il ait commandé l'une & défendu l'autre. Or cela étant une fois supposé, il ne faudra plus parler de ses attributs moraux, dont il ne restera plus aucune preuve certaine. Mais toutes ces choses étant visiblement absurdes, comme on l'a démontré ci dessus, il est clair qu'il doit nécessairement y avoir des récompenses & des peines annexées à l'observation ou à l'inobservation des devoirs éternels de la morale.

2. Ma seconde preuve de la certitude des récompenses & des peines en général, c'est que ces récompenses & ces peines sont nécessaires pour le maintien de la gloire de Dieu, de la majesté de ses loix, & de l'honneur de son gouvernement. Voici comment je le prouve. Il est évident que les motifs les plus puissans de devoir & de reconnaissance nous obligent à rendre à Dieu, qui nous a donné l'être, & avec l'être les facultez & les biens, dont nous jouissons, tout l'honneur dont nous

sommes capables. Il est évident aussi que Dieu étant souverainement heureux par lui-même, & toutes les créatures dans une entière incapacité de contribuer le moins du monde à l'accroissement de sa félicité, le seul moyen de l'honorer consiste dans le respect qu'on a pour ses loix, & que le respect qu'on a pour ses loix se manifeste par l'observation qu'on en fait. Or Dieu accepte l'honneur fait à ses loix, comme un honneur, qu'on lui rend immédiatement à lui-même. Et quoique nous soyons dans une obligation absolue de l'honorer de cette manière, indépendamment de l'espoir de la récompense, il est clair pourtant que la sagesse & la bonté infinie du maître souverain de l'univers s'engagent (a) à honorer ceux qui l'honorent, c'est-à-dire, à leur donner des marques éclatantes de sa faveur. D'un autre côté il est évident qu'encore que la gloire & la félicité de

(a) 1. Sam. II. 30.

Dieu ne puissent recevoir aucune atteinte par les actions des créatures foibles & finies, comme nous sommes, le mépris pourtant que nous avons pour ses loix, retombe sur Dieu lui-même, puisqu'en les méprisant nous foulons aux pieds, autant qu'en nous est, son autorité sacrée. Les mêmes raisons donc qui nous persuadent que nous devons respecter les loix de Dieu, nous montrent aussi qu'il doit se ressentir du mépris qu'on a pour elles, & punir ceux qui les transgressent. Car tout législateur, qui a droit de faire des loix, & d'exiger qu'on les observe, ne doit pas souffrir qu'on les méprise, & qu'on les transgresse, sans donner à ceux qui ont l'audace de le faire des marques de son ressentiment. La majesté des loix, la dignité de son caractère, le soin qu'il doit avoir de soutenir son autorité, & le bien du gouvernement le demandent ainsi. Or il n'y a que deux voyes, pour reparer l'outrage fait à la loi, & à la

P iij



232 DE LA RELIGION  
majesté du législateur par la commis-  
sion volontaire du péché. La repen-  
tance, & la reformation du pecheur,  
ou bien sa punition & sa ruine. De-  
forte que Dieu, pour venger l'outra-  
ge fait à ses loix & à son gouverne-  
ment, se trouve necessairement obli-  
gé de punir les pecheurs impénitens,  
qui ont la préloption de violer ses  
commandemens. Si donc Dieu ne  
mettoit aucune difference entre  
ceux qui observent ses loix, & ceux  
qui ne les observent point, s'il ne  
récompensoit pas les uns & ne pu-  
nifloit pas les autres, il laisseroit l'in-  
fracteur au même état que l'obser-  
vateur, & la majesté de ces loix se-  
roit méprisée & foulée aux pieds im-  
punément. On seroit en droit de  
conclure que ces loix, que Dieu  
laisseroit ainsi violer impunément,  
ne sont pas effectivement des loix  
divines, & qu'il ne s'y interesse pas,  
autant qu'on s'imagine. Ce qui ne  
va pas à moins qu'à nier les attributs  
moraux de la divinité. Mais j'ai fait

NATURELLE. CHAP. VII. 233  
voir ci-dessus qu'on ne fauroit nier  
ces attributs moraux, sans tomber  
dans la dernière de toutes les absur-  
ditez. La certitude des peines, &  
des récompenses en général, est  
donc une chose qui ne souffre au-  
cune difficulté.

---

CHAPITRE VII.

IV. PROP. *Qu'originaiement la na-  
ture des choses & la constitution de  
l'univers sont telles, que l'observa-  
tion des règles éternelles de la bonté  
& de la justice tend par une consé-  
quence directe & naturelle à rendre  
toutes les créatures heureuses, &  
l'observation de ces règles au con-  
traire à les rendre malheureuses, &  
par où, la difference entre les fruits  
de la vertu & du vice, si raison-  
nable en elle-même, & si nécessaire  
à la justification de la gloire de  
Dieu, est établie & mise hors de  
toute contestation. Mais que le gen-  
re humain se trouve maintenant*

dans un état, où l'ordre naturel des choses de ce monde est manifestement renversé: la vertu n'ayant pas à beaucoup près le privilege de rendre les hommes heureux, ce qui vient d'une corruption grande & générale, dont l'origine nous seroit à peine connue sans le secours de la revelation. Qu'ainsi il est absolument impossible de concevoir que Dieu n'ait en créant des Etres raisonnables, tels que sont les hommes, & les plaçant sur la terre, d'autre fin que de conserver éternellement une succession d'Etres d'aussi courte durée, dans ce triste état de corruption, de confusion & de désordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le monde: où les règles éternelles du bien & du mal sont si mal observées, & où la gloire de Dieu, & la majesté de ses loix sont la plupart du tems foulées aux pieds, puis que les gens de bien n'y reçoivent pas la récompense qui leur est due, ni les scelerats la punition,

qu'ils méritent. Ce qui doit faire conclure qu'au lieu d'une succession éternelle de nouvelles générations, telles qu'elles sont aujourd'hui, il faut nécessairement qu'un jour les choses changent entièrement de face, & qu'il y ait un état à venir, où les punitions, & les récompenses soient distribuées, à qui elles sont dues: un état d'où tous les désordres & toutes les inégalitez, soient bannies, & où tout le système de la providence, qui nous paroît maintenant si confus & si inexplicable, à cause que nous n'en connoissons qu'une petite partie, soit mis en évidence, & reconnu à tous égards digne d'une sagesse infinie, d'une justice & d'une bonté souveraine.

1. CETTE proposition a plusieurs branches. La première, qu'originaires la nature des choses & la constitution de l'univers sont telles, que l'observation

236 DE LA RELIGION  
des régles éternelles de la pieté, de la justice, de l'équité, de la bonté & de la temperance, tend par une conséquence directe & naturelle à rendre toutes les créatures heureuses, & l'inobservation de ces régles au contraire à les rendre malheureuses; ce qui met une différence juste & convenable entre les fruits respectifs de la vertu & du vice. Cette premiere partie de ma proposition est en général très-évidente. En effet pratiquer la vertu universelle, c'est pratiquer ce qui contribue le plus au bien de l'univers entier, & ce qui fait le bien de l'univers doit naturellement & par une conséquence nécessaire procurer l'avantage de chaque partie individuelle du monde créé. Pour descendre à quelque chose de plus particulier, je dis qu'il est clair que les meilleurs moyens d'acquiescer cette paix de l'ame & ce contentement d'esprit qui entrent nécessairement dans la composition de la véritable félicité, sont ceux-ci. La contemplation fréquente & habituelle

NATURELLE. CHAP. VII. 237  
des infinies perfections de l'Etre souverain, ( qui a créé le monde par sa toute-puissance, qui le gouverne par sa sagesse infinie, & qui est perpétuellement occupé à faire du bien à ses créatures, ) contemplation qui doit faire de si vives impressions sur nos cœurs & sur nos esprits, qu'elle les remplisse de sentimens d'adoration & d'amour. Le bon emploi de toutes nos puissances & de toutes nos facultez pour les fins & pour les vues seules, auxquelles la nature les conduit originairement, & la sujétion de nos appetits & de nos passions à l'empire de la droite raison. Qui peut douter en effet que la temperance, qui nous enseigne à jouir avec modération des biens de ce monde, & des plaisirs de la vie, sans franchir les bornes que la droite raison & la simple nature prescrivent, ne soit le moyen le plus directe & le plus certain pour entretenir la force & la santé du corps? Qu'y a-t-il d'ailleurs de plus propre à entretenir la paix & l'ordre

dans le monde, & à procurer le bien public, & la félicité commune du genre humain, que la pratique de la justice & de la bienveillance universelle ? Il n'y a point de mouvement physique, point d'opération géométrique, qui produise plus naturellement son effet, comme je l'ai déjà dit ci-dessus. Si donc tous les hommes étoient véritablement vertueux, s'ils se faisoient une étude d'observer les règles de l'équité, s'ils avoient soin en un mot de prévenir par une conduite sage les miseres & les calamitez, qui naissent ordinairement du nombre infini de vices & de folies dans lesquelles ils sont sujets à tomber, cette grande vérité, dont je parle, deviendroit incontestable. L'événement la veriferoit hautement, & les hommes connoitroient par expérience que la pratique de la vertu est le moyen le plus propre à faire le bonheur du monde. Qu'y a-t-il au contraire, qui remplisse plus l'ame de trouble, de cha-

NATURELLE. CHAP. VII. 239  
grin & de confusion, que le mépris de Dieu, la négligence des devoirs, qui naissent des relations, que nous avons avec lui, le mauvais usage des puissances & des facultez de nos ames, nos convoitises dérégées, & nos passions violentes & effrénées ? Qu'y a-t-il, qui altere plus efficacement la santé du corps, & qui l'expose à plus de douleurs & d'infirmittez, que l'intemperance ? Qu'y a-t-il enfin, qui soit plus fatal à la société, & qui la remplisse plus de calamitez & de miseres, que l'injustice, la fraude, la violence, l'oppression, les guerres, les défolations, les meurtres, la rapine & la cruauté ? Il parroit donc que la constitution originale des choses, & leur ordre naturel, tend évidemment à distinguer en général la vertu du vice, en mettant de la différence entre les effets de l'une & de l'autre.

2. Je dis en second lieu qu'encore que la constitution originale des choses soit telle, que dans l'ordre



240 DE LA RELIGION  
naturel il y a des récompensés an-  
nexées à la vertu, & des peines at-  
tachées au vice; l'expérience cepen-  
dant nous fait voir que le genre hu-  
main se trouve maintenant dans un  
état, où cet ordre naturel des cho-  
ses de ce monde est évidemment  
renversé, la vertu n'ayant pas à beau-  
coup près le privilege de rendre les  
hommes heureux, à proportion de  
l'exaétitude avec laquelle ils s'appli-  
quent à l'observer, & le vice ne re-  
cevant pas toujours la juste punition,  
qu'il mérite. Car il arrive souvent  
que les méchans, à la faveur de leur  
stupidité, de leur inattention, &  
de leur attache aux plaisirs sensuels,  
dans lesquels ils se veulent, trou-  
vent le moyen d'imposer silence aux  
reproches de leur conscience. Ils ne  
sentent que très-faiblement la con-  
fusion & les remords, qui devoient  
être les fruits naturels de leur cou-  
dite vicieuse. Ils surmontent sou-  
vent par la bonté de leur tempera-  
ment & par leur constitution vigou-  
reuse

NATURELLE. CHAP. VII. 241  
reusé les maladies, qui devoient  
être les suites naturelles de leur im-  
temperance & de leurs débauches.  
Ils possèdent quelquefois, malgré  
leurs dereglemens, une santé aussi  
ferme, que ceux qui vivent d'une  
maniere sobre & reguliere. Et quoi-  
que l'injustice, la fraude, la violen-  
ce & la cruauté traînent toujours  
après elles, generalement parlant,  
mille conséquences tristes & fatales,  
il arrive pourtant assez souvent que  
toutes ces calamitez ne tombent pas  
precisement sur ceux qui ont la plus  
grande part à ces crimes; elles tom-  
bent assez ordinairement sur ceux,  
qui en sont les moins coupables.  
D'un autre côté, la vertu, la piété,  
la temperance, la sobriété, la fide-  
lité, l'honneur & la charité, reçoivent  
rarement parmi les hommes la  
récompense, qui leur est due. Elles  
sont, à la verité, les vraies sources  
de la felicité; elles procurent person-  
nellement à ceux qui les pratiquent,  
la paix de l'ame, le contentement

*Tome II.*

Q

242 DE LA RELIGION  
d'esprit, & plusieurs autres grands  
avantages, tant pour le corps, que  
pour l'ame: Mais l'expérience nous  
montre que les fruits, que le public  
retire de la pratique des vertus, qui  
ont la société en general pour objet,  
ne sont pas fort considérables. Les  
vices de la plus grande partie du ge-  
ne humain l'emportent tellement  
sur la raison & sur la nature, qu'il  
n'est pas rare d'y trouver la vertu op-  
primée. Les plus gens de bien sont si  
éloignez de jouir des avantages, que  
leur vertu devoit leur procurer natu-  
rellement & dans l'ordre, que cet-  
te vertu même leur attire souvent  
les plus grandes calamitez tempo-  
relles. C'est une chose qui n'est que  
trop connue, que les gens de bien  
gémissent très souvent sous le poids  
des afflictions & de la pauvreté;  
qu'ils sont livrez en proye à l'ambiti-  
on & à l'avarice des méchants; & que  
leur bonté elle-même les expose quel-  
quefois aux plus cruelles & aux plus  
injustes persécutions. Dans toutes

NATURELLE. CHAP. VII. 243  
ces occasions, la providence ne paroît  
presque point s'intéresser à la protec-  
tion des personnes justes. Et non seu-  
lement cela, mais il arrive aussi très-  
souvent que dans les châtimens, où  
la main de Dieu se manifeste d'une  
maniere plus sensible, les justes sont  
frapés avec les coupables, & que,  
mêlez ensemble dans le train des af-  
faires du monde, ils sont envelop-  
pez aussi dans les mêmes calamitez.  
Or puisque l'événement justifie d'u-  
ne maniere si authentique qu'il n'y  
a point dans ce monde de distinc-  
tion suffisante entre la vertu & le vi-  
ce, point de récompense certaine  
attachée à la vertu, à proportion de  
son excellence, ni de peine infligée  
au vice, qui réponde à son atrocité,  
& puisque'il est certain & indubita-  
ble, que s'il y a un Dieu, si ce Dieu  
est un Etre infiniment bon & infini-  
ment juste, s'il fait attention à la  
conduite de chaque créature, (a)

[a] Εἰ γὰρ αὐτὸ ἀποδείκται τὸ εὖ εἶναι, ἢ ἀποδει-  
χθῆναι τὸ κακόν, ἢ τὸ εὖ ἀποδειχθῆναι τὸ κακόν.  
Q ij

## 244 DE LA RELIGION

s'il approuve ceux qui font sa volonté & qui imitent sa nature, s'il désapprouve au contraire ceux qui prennent une route toute opposée: puis, dis-je, qu'il est certain que, si toutes ces choses sont vrayes, il faut nécessairement que cet être suprême, pour maintenir l'honneur de ses loix & de son gouvernement, donne enfin quelque jour des marques éclatantes de son approbation, ou de son désaveu, & qu'il manifeste l'extrême différence qu'il met entre ceux qui obéissent à ses loix, & ceux qui les foulent insolemment aux pieds: qui est ce qui ne voit qu'il faut en venir malgré qu'on en ait, à l'une, ou à l'autre de ces conclusions? Il faudra dire, ou que toutes les idées, que nous nous faisons de Dieu, sont fausses; qu'il n'y a point de providence; que Dieu ne voit point ce que font les créatures; que s'il le voit

Τὸ δὲ Θεοῦ, ἢ οὐκ ἔστι Θεοῦ οὐρανὸν, καὶ τὸ πνεῦμα ἅγιον ἄνευ Θεοῦ. ΠΛΑΤ. de Republ, lib X.

## NATURELLE. CHAP. VII. 245

il ne s'en met aucunement en peine, ce qui porte des coups mortels à ses attributs moraux, & ruine son existence même. Ou, il faudra conclure que de toute nécessité il doit y avoir après cette vie un état, où les récompenses & les peines seront distribuées à chacun selon ses œuvres, & où toutes les difficultez, qu'on fait maintenant sur la providence, seront pleinement éclaircies, par une dispensation de la justice, qui sera égale & impartiale. Or j'ai déjà prouvé distinctement & en détail qu'il y a un Dieu & une providence. J'ai fait voir que Dieu est un Etre revêtu de toutes les perfections morales, & qu'il exige de toutes les créatures raisonnables qu'elles conformeront toutes leurs actions aux régles de la justice. C'est donc une chose directement démontrée, qu'il doit y avoir un état avenir de peines & de récompenses. *Que ton cœur ne porte point envie aux pécheurs, dit le sage, mais adonne toi à la crainte de*  
Q iij

*l'Eternel tout le jour. Car pour certain il y aura bonne issue & ton attente ne sera point frustrée.* Prov. XXIII. 17, & 18.

Cet argument est un argument commun, à la vérité, mais tout commun qu'il est, il ne laisse pas d'être très-concluant, & les libertins ne sauroient y répondre. De sorte que, tout homme qui nie les récompenses & les peines de la vie avenir, tombe nécessairement de conséquence en conséquence dans le pur athéisme. La seule opinion miroyenne qu'on puisse opposer à ce que je viens de dire, c'est l'opinion des Stoïciens, qui soutenoient que la vertu étoit seule suffisante à elle-même, qu'elle faisoit son propre bonheur, & qu'elle portoit avec elle sa récompense dans tous les cas, sans en excepter ceux, où les hommes se trouvoient exposez pour l'amour d'elle aux plus grandes calamités. Ces philosophes, qui n'avoient point de certitude d'une vie avenir (quoi-

qu'ils la missent au rang des choses fort probables, ) & qui ne vouloient pourtant pas abandonner la cause de la vertu, ne pouvoient la défendre, qu'en soutenant qu'elle étoit absolument suffisante par elle-même à faire le bonheur de ceux qui la pratiquoient. Ils auroient dû raisonner tout autrement qu'ils ne faisoient. Ils auroient dû conclure que, puisque la vertu n'est pas suffisante à elle-même, & que, malgré son insuffisance, elle est digne d'être recherchée avec empressement, elle doit être certainement récompensée dans une autre vie. Il n'y a personne qui ne doive convenir que la vertu a une beauté intérieure, qui la rend aimable par elle-même, indépendamment d'aucune récompense. Mais, suppose qu'un homme souffre la mort pour l'amour de la vertu, s'il n'a d'autre bonheur à attendre, que celui que lui procure le contentement intérieur, qui naît du sentiment qu'il a fait courageusement son de-



248 DE LA RELIGION  
voir, & qu'il s'est inviolablement at-  
taché aux règles de la justice; & s'il  
n'y a point d'heureux avenir, où il  
recueille le fruit de sa persévérance  
dans le bien, peut-on dire qu'il soit  
plus heureux en effet, que celui qui  
meurt martyr d'une fausse opinion,  
qu'il a entrepris de soutenir par ca-  
price & par entêtement? Il faudra  
dire au contraire, supposé que la  
vertu n'ait aucune récompense à at-  
tendre dans l'avenir, que Dieu lui a  
donné des charmes si grands, &  
qu'elle captive si nécessairement  
l'esprit & le cœur de l'homme, que  
l'homme ne peut s'empêcher de se  
déclarer pour elle, & qu'avec tout  
cela il l'a laissée déstituée de motifs  
suffisans, pour porter les hommes à  
soutenir rigoureusement son parti,  
J'avoue que quelques-uns des an-  
ciens Philosophes ont dit de très bel-  
les choses sur ce sujet, & qu'il y a eu  
quelques Heros, (parmi lesquels  
Regulus tient un rang considérable)  
qui ont donné des exemples de ver-

NATURELLE. CHAP. VII. 249  
tutout-à-fait extraordinaires. Mais  
il est très-clair aussi, comme je  
l'ai déjà insinué, que si vous ôtez  
l'espoir de la récompense, vous  
ôtez à la vertu ce qui porte les hom-  
mes en général le plus efficacement  
à la pratiquer. Car il n'est pas possible  
ni même raisonnable que les hom-  
mes renoncent à la vie pour prendre  
le parti de la vertu, si l'attachement  
qu'ils ont pour elle ne leur doit ja-  
mais procurer aucun (a) avantage.  
On ne sauroit disconvenir que la  
vertu élevée sur son trône, & jouis-  
sant sans aucun empêchement de  
tous les biens qui en font l'appanage,  
ne soit le souverain bien; puisqu'a-  
lors elle renferme la jouissance de  
Dieu lui-même, dont elle est l'imi-  
tation. Mais de la manière dont les  
choses vont dans le monde, & vû  
l'état, où nous le voyons aujour-

[a] *Quæ sicut bonis maxime inter se, et  
pudè uno ad alterum et alteri ad alterum et  
alteri ad alterum. DIONYS. HALICARN.*

d'hui, (b) il est clair que la pratique de la vertu n'est pas elle-même le souverain bien, mais seulement le chemin, qui y mène. Il en est comme d'un homme qui court dans la carrière; la course n'est pas le prix, qu'il se propose, elle n'est que le moyen, dont il se sert pour y parvenir.

Il est donc absolument impossible que Dieu, qui est un Etre infini, sage, juste & bon, n'ait eu d'autre vue & ne se soit proposé d'autre fin, lorsqu'il a créé des Êtres, douez de raison, tels que sont les hommes, qu'il les a revêtus de facultez si nobles & si excellentes, & leur a don-

*(b) Porro ipsa virtus, cum sibi honorum cultum vendicat humanorum, quid hic agit nisi perpetua bella cum vitis; nec exterioribus; sed interioribus, nec alienis, sed plane nostris & propriis? — Ab sit ergo, ut quandiu in hoc bello intestino sumus, jam nos beatitudinem, ad quam vincendo volumus pervenire adeptos esse credamus. A U C U S T. de Civit. Dei, lib. XIX, cap. IV.*

*Non enim virtus ipsa est summum bonum, sed essetrix & mater est summi boni, quoniam pervenire ad illud, sine virtute non potest. LACTANTIUS, lib. III.*

né la connoissance de la distinction éternelle & immuable entre le bien & le mal, il est, dis-je, impossible qu'en tout cela Dieu ne se soit proposé d'autre fin, que de conserver éternellement une succession d'êtres d'aussi courte durée, dans le triste état de corruption & de desordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le monde, où les règles éternelles du bien & du mal sont si mal observées; où les différences nécessaires des choses ne produisent presque aucun effet sensible; où la vertu & le vice ne sont pas suffisamment distinguez par leurs fruits respectifs; & où la gloire de Dieu & la majesté de ses loix sont la plus part du tems foulées aux pieds, les gens de bien n'y recevant pas la récompense, qui leur est due, ni les scelerats, la punition qu'ils méritent. Nous pouvons donc conclure, avec la même certitude, qui se rencontre dans la démonstration, que nous avons donnée ci-dessus des attributs moraux de la divinité,

qu'au lieu d'une succession éternelle de nouvelles générations telles qu'elles sont aujourd'hui, il faut nécessairement qu'un jour les choses changent entièrement de face, & que les mêmes personnes, qui existent aujourd'hui, existent aussi dans un état avenir, où les peines & les récompenses soient dispensées à chacun à proportion de la conduite qu'il a tenue; où tous les désordres du monde présent soient réparés; d'où toute partialité soit bannie, & où les voyes de la providence, qui nous paroissent maintenant si embrouillées & si inexplicables, à cause que nous n'en connoissons qu'une très-petite partie, soient mises enfin dans une pleine évidence, & nous paroissent dignes d'un Etre infiniment bon, juste, & sage. Sans cette vérité, tout le reste devient entièrement inutile; & si vous ôtez les peines & les récompenses d'un état avenir, vous anéantissez la justice, la bonté, l'ordre, la raison; & il ne

restera pas un seul principe dans le monde, qui puisse servir de fondement à un argument dans les matieres de morale. (a) Mais quand bien même il nous faudroit mettre à quartier les raisons prises de la considération des attributs moraux de la divinité, pour ne faire attention qu'à ses perfections naturelles, la vérité, dont je parle ne laisseroit pas d'être évidente. Pour en être convaincu il n'y a qu'à faire attention à la connoissance & à la sagesse du Créateur, qui éclatent d'une manière si sensible dans la structure de l'univers. Car à qui persuadera-t-on que Dieu ait créé des Etres aussi excellens que les hommes, qu'il leur ait donné des facultez si éminentes, & qu'il les ait placez sur le globe terrestre avec des marques de distinction si éclatantes, qu'il faudroit

(a) Ita sit ut si ab illa verum summa, quam superni comprehendimus, aberraveris, omnis ratio intereat, & ad nihilum omnia revertantur. Lac. lib. VII.

être aveugle pour ne pas voir que cette partie inférieure de la création, à tout le moins, est faite pour eux, & se rapporte à leur usage, à qui est-ce, dis-je que l'on persuadera que tout cela ait été fait sans autre dessein, (a) que de perpetuer à l'infini, des Etres d'une durée aussi courte, condamnez à passer le peu d'années, qui composent leur vie, dans un affreux désordre & une confusion étrange, & à tomber ensuite pour jamais dans le néant ? Dans cette supposition, que peut-on imaginer (b) de plus vain que la fabrique du monde ? Quoi de plus absurde & de

(a) Non enim temere, nec fortuito facti & creati sumus, sed profecto fuit quaedam vis, quae Genitum humano consulere nec id igitur aut aleret; quod cum excelsissimè omnes labores, tum incideret in mortis malum sempiternum. Cic. Tusc. Quæst. lib. 1.

(b) Si sine causa gignuntur; si in hominibus providentia nulla versatur; si causa nobismet ipsis, ac volapantis nostrae gratia nascuntur; si nihil post mortem sumus; quid potest esse ratio superacutum, tam inane, tam vanum, quam humana res est? quam insidius ipse. LACTANT. lib. VII.

NATURELLE. CHAP. VII. 255  
plus contraire aux règles de la sagesse, que la création du genre humain ? Ajoutez aux preuves, que fournissent les perfections naturelles de la divinité, celles que nous avons tirées de ses attributs moraux, & vous aurez une démonstration complète de cet état avenir, dont je parle.

Mais, dira-t-on, n'est-il pas bien étonnant de voir que dans le monde matériel, inanimé & irraisonnable, tout prêche hautement la sagesse du Créateur ? Que chaque créature fournisse un si grand nombre de preuves, si aisées, si claires & si incontestables, qui sont voir à l'œil que le monde est la production d'un ouvrier infiniment habile ? Que, depuis la plus brillante des étoiles du firmament, jusqu'à la plus vile de toutes les plantes, qui sont sur la terre, tout soit si mesuré, si exactement proportionné, & si artistiquement agencé, que l'homme avec toute son esprit & toute sa pénétra-



être aveugle pour ne pas voir que cette partie inférieure de la création, à tout le moins, est faite pour eux, & se rapporte à leur usage, à qui est-ce, dis-je que l'on persuadera que tout cela ait été fait sans autre dessein, (a) que de perpetuer à l'infini, des Etres d'une durée aussi courte, condamnez à passer le peu d'années, qui composent leur vie, dans un affreux désordre & une confusion étrange, & à tomber ensuite pour jamais dans le néant? Dans cette supposition, que peut-on imaginer (b) de plus vain que la fabrique du monde? Quoi de plus absurde & de

(a) *Non enim temere, nec fortuito facti & creati sumus, sed profecto facti quadam vis, que Genitrici humano consuleret nec id gigneret aut aleret; quod cum excantavisset omnes labores, tum incidere in mortis malum sempiternum. Cic. Tusc. Quæst. lib. I.*

(b) *Si fise causa gignitur: si in hominibus providendi providentia nulla existat: si casu nobismet ipsi, ac voluptionis nostra gratia nascimur: si nihil post mortem sumus: quid potest esse tam supervacuum, tam inane, tam vanum, quam humana res est, quam mundus ipse. LACTANT. lib. VII.*

NATURELLE. CHAP. VII. 255  
plus contraire aux règles de la sagesse, que la création du genre humain? Ajoutez aux preuves, que fournissent les perfections naturelles de la divinité, celles que nous avons tirées de ses attributs moraux, & vous aurez une démonstration complète de cet état avenir, dont je parle.

Mais, dira-t-on, n'est-il pas bien étonnant de voir que dans le monde matériel, inanime & irraisonnable, tout prêche hautement la sagesse du Créateur? Que chaque créature fournisse un si grand nombre de preuves, si aisées, si claires & si incontestables, qui sont voir à l'œil que le monde est la production d'un ouvrier infiniment habile? Que, depuis la plus brillante des étoiles du firmament, jusqu'à la plus vile de toutes les plantes, qui sont sur la terre, tout soit si mesuré, si exactement proportionné, & si artistiquement agencé, que l'homme avec tout son esprit & toute sa pénétra-

256 DE LA RELIGION  
tion, n'a jamais pu, je ne dis pas,  
rien faire de pareil, mais en péné-  
trer même & en comprendre tout  
l'artifice? Et que cependant le mon-  
de moral & raisonnable, si je puis  
l'appeller ainsi, pour l'amour duquel  
tout le reste a été fait, & pour l'usa-  
ge duquel uniquement Dieu le con-  
serve encore, ne nous ait pas don-  
né depuis tant de siècles, des preuves  
de la sagesse, de la bonté, de la jus-  
tice & de la providence de Dieu,  
assez claires, pour convaincre tout  
le genre humain, qu'il veille sur les  
affaires du monde, qu'il les connoit  
& qu'il les dirige? Je conviens qu'il  
y a là dedans en effet je ne sai quoi,  
qui du premier abord paroît très-  
surprenant & très-extraordinaire.  
Mais quand on examine la chose de  
plus près, & qu'on l'envisage atten-  
tivement, la surprise cesse, & l'on  
voit sans peine qu'il n'y a point là de  
si grands sujets d'étonnement, qu'on  
s' imagine. Car, comme dans une  
grande machine, qu'un machiniste con-

NATURELLE. CHAP. VII. 257  
consommé dans son art a inventée,  
qu'il a travaillée, ajustée & polie avec  
tout le soin & toute l'adresse imagi-  
nables, à dessein de la faire servir à  
l'exécution de quelque entreprise  
profonde & difficile, comme, dis-  
je, un homme du métier qui n'exa-  
mineroit que deux ou trois roues de  
cette machine, ne laisseroit pas de  
remarquer dans ses parties séparées  
du reste, l'habileté & la pénétration  
admirable de l'ouvrier; encore qu'il  
lui fût impossible de découvrir la fin,  
pour laquelle elle a été inventée, &  
l'usage qu'on en veut faire, à moins  
de la voir démontée, & d'en étudier  
tous les ressorts en particulier, à me-  
sure qu'on les ajuste ensemble. Ain-  
si, quoique la sagesse du créateur se  
manifeste d'une manière assez sen-  
sible dans chaque partie du monde  
naturel, prise à part, je conçois ce-  
pendant qu'il peut fort bien arriver  
que dans le gouvernement du *mon-  
de moral*, qui a une connexion ne-  
cessaire avec le système entier de la

Tomc II. R

providence, sa sagesse, sa bonté, & sa justice ne puissent être, ni clairement apperçues, ni parfaitement comprises, par des créatures d'une intelligence bornée, jusqu'à ce qu'elles soyent arrivées au période marqué pour l'accomplissement de quelque grande revolution. Or si celles-là ne les peuvent comprendre; que sera-ce des créatures, qui, outre qu'elles sont finies, sont de plus foibles, fragiles & de courte durée? Nous avons toutes les raisons du monde de penser & de croire qu'on verra un jour à l'égard du monde moral ce qu'on a vu dans le monde naturel; & que, comme les grandes découvertes en astronomie & en philosophie naturelle, dont nous sommes redevables au travail assidu & à la pénétration des observateurs modernes, ont porté la puissance & la sagesse du Createur à un degré surprenant d'évidence, auquel les sçavans des siècles précédens ne se seroient seulement pas imaginé qu'il fût possible d'arriver; de même,

lorsqu'on en sera venu à l'époque de la conclusion de l'état présent des choses, & au développement du système entier de la providence, les hommes seront remplis d'admiration à la vue des preuves éclatantes de bonté & de justice, qui se présenteront à eux dans l'enchaînement & dans toute la suite des voyes de Dieu dans le gouvernement du monde moral.

---

 CHAPITRE VIII.
 

---

*De l'immortalité de l'ame & de quelques autres argumens, qui prouvent aussi la certitude d'un état futur de peines & de récompenses.*

L'ARGUMENT dont jeme suis servi dans le chapitre précédent, pour établir la certitude des peines & des récompenses d'une vie avenir, est certainement le plus considérable & le plus fort de ceux que les lumieres naturelles sont ca-

R ij

pables de nous fournir. Mais ce n'est pas le seul. Il y en a d'autres encore, qui ne contribuent pas peu à persuader fortement la raison humaine de cette importante vérité.

Premièrement, quand on mettroit à part les preuves de l'immortalité de l'ame, prises des attributs de Dieu; quand on ne feroit aucune attention aux argumens, que nous fournissent là-dessus, & le système général du monde, & l'ordre universel, la constitution, la connexion, & la dépendance des choses; je pose en fait que la considération de la nature de l'ame elle-même, nous donne tout lieu de croire qu'elle est immortelle. Aussi voyons nous que cette vérité a été communément reçue dans tous les siècles, & dans tous les pays du monde. (A) Les sçavans & les ignorans, les peuples les plus civilisez & les plus barbares, se sont tous accordez à la

(A) *Es primum quidem omni Antiquitate Græc. Cicil Tusculan. Quæst. lib I.*

croire. C'est une tradition si ancienne & si universelle, qu'il n'est pas concevable qu'elle doive son origine, ni au hasard, ni aux vaines imaginations de l'homme; ni à aucune autre cause, qu'à l'auteur même de la nature. Dans tous les lieux, où la philosophie a été cultivée, les plus habiles & les plus éclairés ont généralement fait profession de croire que l'immortalité de l'ame peut être démontrée par la considération de sa nature & de ses opérations. En effet, j'ai démontré clairement dans mon premier (B) discours, qu'aucune des qualitez connues de la matiere, de quelque maniere qu'on l'arrange, qu'on la divise, & qu'on la compose, ne sauroit produire le sentiment, la pensée & le raisonnement. D'un autre côté, tous les philosophes conviennent que la matiere est composée de parties innombrables, divisibles, séparables, & la plupart du

(B) Chap. VIII. Voyez aussi la lettre de l'auteur à Mr. Dodin et, avec les réponses & les repliques.



tems actuellement desunies. On ne sauroit outre cela nier que les facultez de l'ame, étant aussi éloignées & aussi différentes des proprietéz connues de la matiere, qu'il soit possible d'imaginer, ce ne soit, à tout le moins, faire violence à la raison, que de se figurer que les unes & les autres ont été communiquées à une seule & même substance par une puissance infinie. Il faut reconnoître enfin que c'est la chose du monde la plus absurde & la plus detraisonnable, que de supposer que, comme la matiere est nécessairement composée de parties innombrables, l'ame est pareillement un composé de connoissances innombrables; Au contraire, il n'est rien qui soit plus conforme à la raison, que de croire, que le siege de la pensée est une substance simple, qui ne peut être naturellement divisée, ni mise en pieces; comme il arrive manifestement à la matiere. Or de tous ces principes il suit que la dissolution du corps ne

NATURELLE. CHAP. VIII. 263  
peut pas entraîner avec elle la dissolution de l'ame, & par conséquent que l'ame est immortelle de sa nature. C'est ce que la considération des facultez de penser, de sentir & de connoître dont l'ame est revêtue, nous donne, ce semble, droit de conclurre, d'une maniere au moins tout-à-fait probable. *Je ne saurois m'imaginer* dit Cyrus à ses enfans dans ce beau discours qu'il leur fit quelques heures avant sa mort, comme Xenophon le rapporte. (a) *Je ne saurois m'imaginer que l'ame vive tandis qu'elle est dans ce corps mortel & qu'elle cesse de vivre dès le moment qu'elle en est séparée. Je ne saurois me persuader que l'ame, lorsqu'elle cesse d'être unie au corps, qui n'a point de sentiment, en soit elle-même tout aussi-*

(a) Οὐτις ἄρα, ὡ γὰρ εἶπε, ἐκ τῆς αἰσθητικῆς  
ἐπιπέρας, ἢ τῆς ἀποφύσεως ἢ τῆς ἀποφύσεως ἢ τῆς  
ἐπιπέρας ἢ τῆς ἀποφύσεως, οὐδὲν. — Οὐδὲν γὰρ ἔστι  
ἀποφύσεως ἢ τῆς ἀποφύσεως ἢ τῆς ἀποφύσεως  
ἀποφύσεως, ἐκ τῆς αἰσθητικῆς. Αἰσθητικῆς ἀποφύσεως  
τῆς ἀποφύσεως ἢ τῆς ἀποφύσεως, οὐδὲν γὰρ ἔστι  
ἀποφύσεως ἢ τῆς ἀποφύσεως. Cyrus apud Xenoph.

tôt privée. *Fai au contraire plus de penchant à croire qu' alors l'esprit devient plus pénétrant & plus pur. L'argument devient beaucoup plus fort, quand on réfléchit sur les nobles facultez de l'ame, & sur les belles choses qu'elle est capable de faire, en matiere d'arts & de sciences. Je suis persuadé, dit Cicéron, (a) qu'une nature telle qu'est celle de l'ame, en qui se rencontre, une rapidité si merveilleuse, une mémoire si étendue des choses passées, & une si grande prévoyance de l'avenir, qui possède tant d'arts & tant de sciences, & qui a tiré de son fonds un si grand nombre d'inventions, je suis persuadé qu'une nature en qui toutes ces belles choses se rencontrent, ne sauroit être mortelle. Se ressouvenir du passé, prévoir l'avenir, & embrasser le présent, sont des choses sans contredit toutes divines, dit le même auteur.*

(a) Quid multa? Sic mihi persuasi, sic sentio: quom tanta celeritas animarum sit, tanta memoria prateritorum, futurorum providentia, tot artes, tanta scientia, tot inventa, non posse eam naturam, quae res eas continet, esse mortalem. Cic. de Senect.

NATURELLE. CHAP. VIII. 265  
dans un autre (a) endroit, & si ces facultez ne viennent pas de Dieu, jamais on ne pourra expliquer par quel canal elles sont venues à l'homme. Encore que l'ame de l'homme, dit-il, dans le même ouvrage (b), soit invisible, comme Dieu est invisible, cependant comme on connoit Dieu par ses ouvrages, ainsi on connoit l'origine & la vertu toute divine de l'ame, par la faculté qu'elle a de rappeler les choses passées, par ses inventions, par la rapidité de ses pensées, & par l'excellence des vertus, qu'elle pratique. Ensuite, parlant de la force & de la beauté de cet argument, qui, par la considération des facultez & des opérations merveilleuses de l'ame, prouve qu'elle est immatérielle & immortelle, il

(a) Quod & praterita tenent, & futura provident, & complecti possit praesentia, haec divina sunt: non invenietur sequamur, unde ad hominem venire possit, nisi à Deo. Id. Tuscul. Quaest. lib. I.

(b) Mentem homini, quatenus eam non videt, immortem Deum agnoscat ex operibus ejus, sic ex memoria verum & inventione & celeritate motus, consueque pulcherrime virtutis, vitam divinam mentis agnoscat. Id. Ibid.

défini le commun des philosophes, (*car c'est ainsi, dit-il, qu'il faut appeller, ceux qui suivent d'autres principes que ceux que Platon, Socrate & leurs sectateurs, ont suivis*;) de pouvoir tous ensemble rien dire de plus elegant, que ce que ces grands hommes ont dit sur cette article, ni même d'en bien comprendre toute la finesse (a). Le plus grand obstacle à la croyance de l'existence des ames après la dissolution du corps, & le précis de toutes les objections, que les anciens Epicuriens, & quelques Athées modernes, qui leur ressembloient assez dans leur maniere de raisonner, ont faites contre le dogme de l'immortalité des ames humaines, revient à ceci. Ils ne sauroient, disent-ils, comprendre comment l'ame peut avoir aucune sensation, aucune perception, lorsqu'elle est séparée du

(a) Licet concurreant plebs philosophi, (sic enim ii qui à Platone, Socrate & ab illa familia discipulis appellandi videntur) non modo nihil iniquam tam eleganter explicabant, sed ne hoc quidem ipsum quam subtiliter conclusam sic intelligent. Id. Ibid.

corps, puisque le corps est évidemment le siège de tous les organes (a) des sens. Mais comprennent-ils mieux, ou peuvent-ils mieux expliquer comment l'ame, tandis qu'elle est dans le corps, est capable de recevoir les sensations, & les perceptions par la voye des organes des sens? Ajoutez à cela (b) que cet argument, qui porte en substance que l'ame ne peut avoir aucune perception, lorsqu'elle est privée de toutes

(a) — Si immortalis natura animi est, Ex sentire potest secretis à corpore nostris: Quomodo, ut opinor eam faciendam est sensibus aut iam:

At neque — Lucret. lib. III. 624.  
Quid autem corpus anima per se? Quæ materia? An cogitatio illi? Quomodo usus? Auditus? Aut ut visus? Qui usus ejus? Aut quod sine his bonum? lib. lib. III.

Neque aliud est quidquam cur incredibili videretur his animorum avertitas, nisi quod æquomodo qualis sit animus, vacuum corpore intelligere & cogitatione comprehendere. Cic. Tusc. Quæst. lib. I.

(b) Quæsi vero intelligant qualis sit in ipso corpore. Mibi quidem naturam animi inveniunt, multa affectibus occurrit cogitatio, multoque absortior qualis animus in corpore sit, quam qualis cum exierit. Id. Ibid.

les voyes de perception, que nous connoissons maintenant, cet argument, dis-je, est précisément le même, que celui qu'un aveugle-né pourroit employer, pour prouver qu'il n'y a point d'homme vivant qui puisse avoir aucune perception de la lumière ou des couleurs. Voyez ce que j'ai dit là-dessus dans mon premier discours sur l'existence de Dieu, dans le chapitre XI.

Rien n'égaloit le plaisir & le contentement, que les plus senez & les plus sages d'entre les payens sentoient à croire que leur ame étoit immortelle de sa nature. Cette pensée étoit leur plus ferme soutien, au milieu des calamitez auxquelles ils se trouvoient exposez, & surtout au milieu de celles, que leur vertu leur attiroit. Elle leur donnoit de grandes esperances d'un heureux avenir. Elle leur servoit enfin de puissant motif pour s'attacher à la pratique de toute sorte de vertus morales & pour tenir leur corps toujours sou-

NATURELLE. CHAP. VIII. 269  
mis à l'empire de la raison. Je dis premierement que la pensée de l'immortalité de l'ame causoit une satisfaction inexprimable aux plus sages du monde payen. Témoin ce que dit Cicéron là-dessus. *Jamais, dit-il, personne ne m'arrachera l'esperance de l'immortalité. (a) Si je me trompe, en croyant les ames immortelles, je consens de tout mon cœur de ne point revenir de cette erreur: Elle me plait tant, que tandis que j'aurai un souffle de vie je ne souffrirai pas qu'on me l'arrache (b).* 2. C'étoit leur plus ferme soutien au milieu des plus dures calamitez, & surtout dans les souffrances, auxquelles ils se trouvoient exposez à cause de leur vertu. *Dans cette persuasion, dit encore Cicéron, Socrate accusé d'un crime capital ne se mit pas*

(a) Sed me nemo de immortalitate depellet. Cicer. Tulc. Quasi. lib. 1.

(b) Quod si in hoc erro quod animo hominum immortales esse credam, libenter erro; nec mihi hunc errorem, dum vivo, extorquere volo. Id. de Sen. Me vero delectat, idque primum ita esse, deinde si vivis non sit mihi iamen persuaderi velim. Tulc. l.



en peine d'avoir des avocats, pour plaider sa cause, ni d'implorer la faveur de ses juges. Au contraire ayant pu quelques jours avant sa mort s'échapper de la prison, il ne voulut pas profiter de l'occasion, & le dernier jour de sa vie fut employé à raisonner sur cette maniere. (a) Car son sentiment étoit qu'il y a deux chemins, deux états differens dans lesquels les ames entrent au sortir de leurs corps, un état de bonheur pour les gens de bien, & un état de malheur pour les méchans, & c'est là-dessus que roule tout son entretien. J'ajoute en troisième lieu que la pensée de l'immortalité de l'ame le remplissoit de glorieuses espérances d'un heureux avenir. C'est ce qui paroît par ces belles paroles de Cicéron dans l'excellent trai-

(a) His & calibus ablatibus Socrates, nec patrum quæsit ad iudicium egredi, nec iudicium suspens fuit, & supremo vita die, de hoc isse multa disserat, & pauci ante diem cum facile possent educti à custodia noluit. — Ita enim considerat, ut quis dixerit, dans esse viam dignissimam cursum animarum à corpore excedentium. Id. Tullius. Quæst. lib. I.

té, qu'il composa sur la vieillesse, dans le tems qu'il commençoit lui-même à en sentir les incommoditez. O l'heureux jour, que celui où j'aurai le bonheur d'entrer dans la compagnie & dans l'assemblée des esprits, & où je sortirai (a) des embarras & de la confusion, qui règne dans ce monde. Enfin je dis que cette pensée leur fournissoit un puissant motif à la pratique des vertus morales, & qu'elle les animoit sur tout à mettre toute leur étude à tenir leurs affections corporelles sous l'empire de la raison. Il faut, dit Platon, mettre toutes choses en œuvre, pour acquérir dans cette vie la vertu & la sagesse. Car la récompense est belle, & l'espérance (b) grande. Dans un autre endroit, après avoir fait l'énumération des avantages temporels que la vertu

(a) O preciarum diem! quam in illud animarum concilium vocatumque proficiscar. & quom ex hac turba & cellatione discedam! Id. de Senect.

(b) X. i. videra verum boni operis rei & gratiæ de rebus humanis, velis id est ut fiat, uti à bonis majoribus. Plato in Phædon.

procure dans ce monde, nous n'avons pas encore, dit-il, fait mention des plus considérables récompenses, proposées à la vertu. Car qu'y a-t-il qui puisse être véritablement grand, tandis qu'il est renfermé dans les bornes étroites du tems? La plus longue vie n'est rien en comparaison de l'éternité. (a) Toutes ces choses, dit-il encore, soit qu'on en considère le nombre, soit qu'on en considère la grandeur, ne sont rien en comparaison de celles, qui sont réservées à l'homme après la mort (b). Ceux qui se flattent, dit-il enfin, (c) de gagner les prix de la lutte, ou de la course, ou de tels autres jeux, se préparent au combat par l'abstinence. Pour

(b) Τι δὲ ἄν ἐν τῷ βίῳ μεγάλῃ τιμῇ τιμηθῆναι ἴσμεν ἢ τὴν ἐν τῷ αἰῶνι; ἀλλὰ οὐδὲν ἄλλο, ἢ τὴν ἐν τῷ αἰῶνι τιμὴν. Id. de Reput. lib. X.

(c) Τὰ ἄλλα τούτων οὐδὲν ἐστὶν ἰσχυρὸν ἐπὶ τῆς ἀφροσύνης. Ibid.

(d) Οἱ δὲ ἀπὸ τῆς βίης βίοντες πολλὰ καὶ ἰσχυρὰ καὶ ἐπιβουλεύουσιν ἀμύχανα. — Οἱ δὲ βίοντες πολλὰ ἀμύχανα καὶ ἀμύχανα καὶ ἀμύχανα καὶ ἀμύχανα. Id. ibid. lib. VIII.

quoi nos disciples, à qui une plus grande récompense est proposée, ne mettront-ils pas en usage tout ce qu'ils ont de force & de patience, pour s'en rendre dignes? Paroles toutes semblables à celles de l'Apôtre St. Paul 1. Cor. IX. 24. Ne savez-vous pas que quand on court à la lice, tous courent bien, mais un seul remporte le prix? Courez tellement que vous l'emportiez. Or quiconque lutte, vit de régime, & quant à ceux-là ils le font pour avoir une couronne corruptible, mais nous une incorruptible.

2. Un second argument très probable, qu'on peut alléguer en faveur de cet état avenir, dont je parle, c'est ce désir ardent de l'immortalité, qui semble avoir été gravé par la nature dans le cœur de tous les hommes. On s'intéresse, malgré qu'on en ait, à l'avenir. Or s'il n'y a point d'existence après cette vie, & si tout meurt avec le corps, les créatures destituées de raison, qui jouissent du bien présent, sans que la pensée de

l'avenir les trouble & les inquiete ; font plus heureuses sans contredit , & plus favorisées de la nature , que les hommes. Car à quoi serviront aux hommes , dans cette supposition , la raison , la prévoyance , & toutes les autres facultez , qui les élèvent si fort au-dessus des bêtes , qu'à les remplir de chagrin , d'incertitude , de crainte & d'inquiétude pour des choses , qui n'arriveront jamais ? Quelle apparence que Dieu ait donné aux hommes des espérances , qui ne doivent être jamais remplies ; des desirs , qui n'ont aucun objet , qui leur réponde ; & des frayeurs inevitables , pour des choses , qui n'ont point de réalité ? C'est ce qui n'a du tout point de probabilité.

3. La connoissance , que tous les hommes ont de leurs actions , ou le jugement intérieur , qu'ils prononcent là-dessus , nous fournit une troisième preuve d'un état avenir. C'est ce que l'Apôtre St. Paul exprime en

ces termes : *Les Gentils n'ayant point la loi , font loi à eux-mêmes. Ils montrent l'œuvre de la loi écrite en leurs cœurs , leur conscience rendant témoignage , & leurs pensées entr'elles s'accusant , ou s'excusant.* Rom. II. 14 ; 15. En effet il n'y a point d'homme , qui après avoir fait quelque action de bonté , de courage & de générosité , ne s'applaudisse dans le fonds de son ame de l'avoir faite. Il n'y a point d'homme au contraire , qui ne se tondamme lui-même & qui ne se fasse de secrets reproches , lorsqu'il lui arrive de commettre des actions basses , vilaines , malhonnêtes , & méchantes. Les premiers sont remplis de glorieuses espérances , dans l'attente d'une récompense. Les autres sont dans une agitation continue , & tremblent dans la crainte de la punition. Or il n'est nullement probable que Dieu , qui ne fait rien en vain , ait donné à l'homme une ame , qui prononce nécessairement sur elle-même un jugement qui ne

276 DE LA RELIGION  
doit jamais avoir aucune fuite, & qui soit perpetuellement agitée dans l'aprehension d'une sentence, qui ne doit jamais être mise en execution.

4. Le dernier argument enfin, que les lumieres de la droite raison nous fournissent pour nous prouver un état avenir de peines & de récompenses, est pris de la nature de l'homme, qui est évidemment une créature en état de rendre compte de ses actions, capable d'être jugée. On ne va pas demander raison de leur conduite à ces créatures, dont les actions sont toutes déterminées par quelque chose, qui est hors d'elles, ou par ce qu'on appelle le par instinct. N'étant pas capables de recevoir de règle, & de s'y conformer, il est évident qu'elles ne sont point responsables de leurs actions. Il n'en est pas de même de l'homme. Il trouve dans son propre fonds un principe libre, il a le pouvoir de se déterminer à agir en conséquence des motifs moraux, qui lui sont propo-

NATURELLE. CHAP. VIII. 277  
sez, il a enfin une règle suivant laquelle il doit se gouverner, & cette règle est la droite raison. Il peut donc rendre compte de toutes ses actions, & il faut nécessairement qu'il en réponde. Chaque homme en effet, revêtu qu'il est d'une volonté naturellement libre, peut & doit conformer toutes ses actions à quelque règle fixe, & rendre raison de sa conduite. Toutes ses actions morales étant libres, sans compulsion & sans nécessité naturelle, procèdent ou d'un bon, ou d'un méchant motif, elles sont conformes à la droite raison, ou n'y sont pas conformes elles sont dignes de louange, ou de blâme, de récompense, ou de punition. Or puisqu'il y a un Etre suprême, à qui nous sommes redevables de toutes nos facultez, & puisqu'il y a un bon ou dans le mauvais usage, que nous faisons de ces facultez, consiste tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans nos actions morales, nous avons toutes les raisons



278 DE LA RELIGION  
du monde de supposer que les principes, les motifs & les circonstances de ces actions seront soumises un jour à l'examen; que nous serons jugez suivant l'observation, ou la transgression de la règle qui nous a été prescrite; & que de là dépendra la sentence que le souverain juge du monde prononcera pour notre absolution, ou pour notre condamnation. Sur ce fondement les plus éclairés des anciens payens ont cru & enseigné qu'après la mort les actions de chaque homme passeroient par un examen exact & sévère, & qu'il seroit absous, ou condamné sans injustice, ni partialité, selon qu'il auroit fait, ou bien ou mal dans ce monde. Il est vrai que les poètes avoient étrangement défiguré cette doctrine par les fables & les énigmes obscures, dont ils l'avoient enveloppée, mais les plus sages d'entre les philosophes ne laissoient pourtant pas d'en avoir des idées assez saines & assez raisonnables. *Que per-*

NATURELLE. CHAP. VIII. 279  
*sonne, dit (a) Platon, ne se flatte de pouvoir se soustraire à ce jugement. Car quand vous descendriez jusqu'au centre de la terre, ou que vous monteriez jusqu'aux plus haut des cieux, vous ne sauriez échapper le juste jugement des Dieux, soit pendant la vie, soit après la mort.* Paroles qui reviennent, peu s'en faut, à celles du psalmiste CXXXIX. 8, 9.

Ce sont là des argumens très-forts & très-solides, qui rendent la vérité du jugement avenir tout-à-fait probable, Mais celui qui est pris des attributs moraux de Dieu est plus considérable, & vaut presque une démonstration.

#### CHAPITRE IX.

V. PROP. *Que, bien que l'indispensable nécessité de tous les devoirs de la religion naturelle, & la certitude d'un état avenir, où se fera la distribution des peines & des récompens.*

(a) Plato de Legib. lib. X.

S iij

penfés, foyent des veritez qui peuvent être démontrées par une chaîne d'argumens clairs & incontestables : les hommes font pourtant aujourd'hui si corrompus ; la plupart d'entr'eux font si peu attentifs & réfléchiffent si peu ; l'education les remplit de tant de préjugez & d'erreurs ; leurs conuoiffes font si fortes & leur defirs naturels si violens ; leur aveuglement produit par les opinions fuperftitieuſes, par les mauuaises coutumes & par les pratiques vicieuſes, qui ont la vogue dans le monde, est si grand & si prodigieux, que peu de perſonnes font réellement capables de découvrir par elles-mêmes ces grandes veritez. Qu'ainſi les hommes ont un très-grand beſoin d'une instruction particuliere, qui les convainque de leur certitude & de leur importance, qui leur en donne des idées ſaines & nettes, & qui leur mette devant les yeux les motifs les plus propres à les porter à la pratique des grands devoirs, que la religion naturelle leur preſcrit.

I. Les hommes font naturellement si négligens, ils paſſent li legerement ſur les choſes, & y font si peu de réflexion, que ces défauts ne les empêchent pas ſeulement de faire un aſſez bon uſage de leur raiſon, pour découvrir d'une maniere claire & diſtincte ces grandes veritez, dont je viens de parler, mais qu'ils les précipitent encore dans la plus groſſiere & la plus ſtupide ignorance, qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Quelques-uns font si ſtupides, qu'à peine paroiffent-ils avoir quelque idée de Dieu. Les autres en plus grand nombre, ne ſe mettent pas beaucoup en peine de ſe faire des idées ſaines de ſa nature & de ſes perfections. Et le nombre de ces derniers eſt peu de choſe encore en comparaifon de ceux, qui négligent de ſ'informer de ſa volonté, & qui ne ſe donnent aucune peine pour en acquérir la connoiſſance. Il y a peu de gens qui ſachent

faire un bon usage de leurs facultez naturelles & qui s'appliquent à connoître la distinction immuable & essentielle entre le bien & le mal. Il y en a beaucoup moins, qui fassent assez d'attention aux lumieres naturelles que Dieu leur a données, pour former eux-mêmes ce jugement, que tout ce qui est bon est conforme à la volonté expresse & au commandement de Dieu, & que tout ce qu'il a défendu, au contraire est mauvais. Enfin le nombre de ceux, qui réfléchissent serieusement sur l'importance des récompenses & des peines, souvent annexées dans cette vie même à la pratique de la vertu, ou à l'abandon au vice, & qui songent tout de bon à la différence plus authentique & plus sensible que Dieu mettra dans la vie avenir entre les gens de bien & les scelerats, le nombre de ces derniers, dis-je, est encore bien plus petit, que celui des deux autres classes. De là vient qu'on trouve des nations entières, qui, s'il

NATURELLE. CHAP. IX. 283  
 en faut croire les relations des voyageurs, ne paroissent avoir presque aucune idée de Dieu, ou qui n'en ont que des idées basses & obscures; qui n'ont qu'une connoissance très-impairfaite des devoirs de la morale, & qui eroupissent dans une crasse ignorance sur la vie, qui est à venir. On auroit tort d'en conclurre que Dieu s'est laissé parmi eux entièrement sans témoignage; ou qu'il ait créé des Etres raisonnables dans l'incapacité de discerner entre le bien & le mal, ou qu'il y ait eu, ni siecle, ni nation, où les hommes ayent pu croire distinctement & généralement leur anéantissement après la mort. Tout ce qu'on en peut conclurre, c'est qu'il y a des gens, qui, plongez dans une mortelle indolence, ferment l'oreille à la voix de la raison, qui semblables aux bêtes brutes, uniquement attachez aux choses qui tombent sous leurs sens, ne s'élevent jamais au-dessus des objets terrestres, & ne s'occupent que

de leur intérêt temporel. (a) Plût à Dieu que cette stupidité ne pût être reprochée qu'aux barbares de l'autre monde ! Mais il y a tout lieu de craindre que dans les nations même les plus polies, ce reproche ne tombe sur un grand nombre de gens, entièrement abandonnez à eux-mêmes, & laissez sans instruction particulière.

2. Ce n'est pas seulement, parce que les hommes sont sans attention, & par conséquent ignorans, qu'ils sont corrompus ; une éducation, ou négligée, ou mauvaise, leur remplit ordinairement l'esprit dès l'enfance d'un grand nombre de préjugés & d'idées fausses & extravagantes, qui leur gâtent le jugement, & qui les empêchent de faire un bon usage de leur raison dans les matieres de morale. Cicéron nous donne une description très-élegante de cette source de la corruption. (b) Si en entrant dans

(a) Multis signis natura delectat quid velit — obfurdofimus tamen, nefcio quomodo, nec audimus Cic. de Amicit.

(b) Si tales nos natura genuiffet, ut exis iifam

NATURELLE. CHAP. IX. 285  
*monde, dit-il, nous pourrions connoître à fonds la nature & la voir à découvert, nous n'aurions pas besoin de maître pour nous apprendre notre devoir : Mais la nature ne nous donne que quelques foibles étincelles de raison, qui s'éteignent bientôt à force de vices & d'erreurs ; tellement que sa lumière demeure cachée. Dès le moment que nous entrons dans le monde, nous devenons le jouet des mauvaises habitudes, & de toutes sortes d'opinions er-*

*ritari & perficere, exque optima duce in eorum vitio conficere possemus, haud esset sane quod cuiquam rationem & doctrinam requireres. Nunc vero &c. Cic. Tufcul. l. b. III.*

*Nunc parvulus nobis dedit igniculos, quos celeriter malis moribus opinionibusque depravati sic reflingimus ut nequam natura lumen appareat. — Simul atque editi in lucem & fufcepere fumus, in omni continentis pravitate, & in summa opinionum perverfitate infamur ; ut pene cum lacte matricis, errorem infuffe videlicet. Cum vero parentibus reddidi deinde magiftris traditi fumus, tum ita variis imbuimur vitiis, ut veritati veritas, & opinionis confirmata natura ipfa cedat. — Cum vero accedti eodem, quod maximum quidem magifter, populus, atque omnis modique ad vitia confentens multitudo, tum plane inficimur opinionum pravitate, à naturaque ipfa deficiamus. Id. Ibid.*



ronées, de sorte que l'on droit que nous  
avons succé l'erreur avec le lait de nos  
nourrices. Au sortir de là, revendus  
dans la maison paternelle, & mis en-  
tre les mains de nos précepteurs, ils  
nous remplissent tellement l'esprit d'er-  
reurs de toutes les espèces, que la faus-  
seté l'emporte sur la vérité, & que la  
nature elle-même se trouve trop foible  
contre des opinions enracinées. Le com-  
merce du monde enfin, & l'exemple de  
la multitude, qui est ordinairement  
pour le vice, achevent de tout gâter.  
C'est alors que l'erreur s'empare entiè-  
rement de nous, & que nous nous re-  
volvons, si je puis m'exprimer ainsi,  
contre la nature elle-même. A peine  
trouvera-t-on ailleurs une peinture  
plus vive de l'état présent de la na-  
ture corrompue.

3. Ajoutez à cela que les hommes  
en général sont si esclaves de leurs  
convoitises, & de leurs désirs sen-  
suels, qu'ils perdent tant de tems à  
vaquer à leurs affaires temporelles &c  
à se procurer les plaisirs de la vie, &c

qu'ils font agitez de passions si dérai-  
sonnables & si vehementes, qu'ils  
n'ont ni la volonté, ni le pouvoir de  
raisonner & de réfléchir serieuse-  
ment sur les sujets de morale, &  
qu'ils se trouvent dans une espèce  
d'incapacité de s'appliquer à la pra-  
tique de leurs devoirs. *Aristote* dit  
là-dessus très élegamment que l'a-  
mour du plaisir, qui naît avec nous  
(a) s'accroît avec l'âge & nous mai-  
trise si fort pendant tout le cours de  
la vie, que ce n'est qu'avec une ex-  
trême difficulté que nous détachons  
nos pensées des objets sensuels, &  
que nous les fixons sur ceux qui sont  
purement spirituels. Vient-on par  
hasard à s'appercevoir qu'il est con-  
tre la raison, & contre l'excellence  
de la nature humaine, de ne suivre  
que les sens, qui sont ordinairement  
de très-mauvais guides? On se trou-

(a) Ἐπι δὲ ἐν ταῖς ἡλικίαις αὐτῶν οὐκ ἀσφάλεια  
(ἐπιθυμίας) ἀλλ' ἐπιθυμίας ἀσφάλεια οὐκ ἐπιθυμίας  
ἐπιθυμίας ἀσφάλεια οὐκ ἐπιθυμίας. *Aristor. Eth. lib. II.*  
cap. II.

ve assiéged de toutes parts d'un si grand nombre de tentations diverses, qui nous sollicitent continuellement au crime; la force des passions & des convoitises combat si puissamment contre les mouvemens de la raison; qu'on (a) en vient la plupart du tems à commettre des actions, que la raison condamne. On voit bien le meilleur parti, (b) on l'approuve mais on prend pourtant le pire. Il est si vrai que la plus grande partie du genre humain en est logée là, que Platon décide sur ce fondement, que de toutes les sciences, celle qui lui paroissoit la plus difficile à mettre en pratique, c'étoit la science qui apprend aux hommes à être gens de

(a) *Vitia de mercede sollicitant. Avaritiam potentiam promittit; Luxuria multas ac variis voluptatibus; Ambitio purpuram et plausum; et hoc potentiam et quicquid potentia potuit. Senec. Epist. LIX. Tis si erat, in patria et in hoc mundo honoribus et avaritiaque et dicitur et in dicitur.*

(b) *Sed trahit invitam novam vitam, aliudque Cupido. Memi aliquid suadet. Virgilio meliora probantur: Deturora sequor — Ovid. Metam. VII. 35.*  
bien

bien (a) Cela va si loin, dit-il, que c'est faire beaucoup, si même dans la vieillesse, on a des idées saines & vraies des choses. (b)

4. Mais il n'y a rien qui obscurcisse si fort l'entendement de l'homme, & qui l'empêche plus efficacement de juger sainement des veritez de morale, que les mauvaises habitudes. L'ignorance & la stupidité le précipitent dans des opinions superstitieuses; les convoitises des sens le maîtrisent, & lui font prendre un train de vie contraire aux lumieres & aux mouvemens de la conscience. Et les opinions superstitieuses, les habitudes mauvaises, & la débâche qui régne dans tous les siècles avec empire sur la plus grande par-

(a) *Εὐδαιμονία δὲ, ἡνὶ οὐδὲν ἄλλο ἐστὶν ἢ ἀπὸ ἀπαιτητικῆς ἀνάγκης, ἢ ἐπιθυμίας ἀποκρίσθαι, ἢ ἴσως ἑπιθυμίας ἡμετέρας ἀποκρίσθαι, ἀπαιτητικῆς. Plat. in Epinomide.*

(b) *Ὁμοιωσὶς δὲ ἐστὶν ἀλλοτρίων ἡθῶν ἐξουσίαν, ἐπιθυμίας ἡνὶ οὐδὲν ἄλλο ἐστὶν ἢ ἡμετέρας ἀποκρίσθαι. Id. de Leg. lib. II.*

rie du genre humain, augmentent à leur tour l'ignorance, la négligence & la stupidité. Lorsque par négligence on se fait des idées fausses & absurdes de la divinité, & qu'on s'entête de quelque opinion superstitieuse, c'en est fait des lumières de la raison & on se met hors d'état de porter à l'avenir un jugement sur des choses, dont la vérité auroit été d'abord sans cela assez facile à découvrir. Il n'y a point de siècle où les hommes n'ayent pu découvrir d'une manière assez claire, *ce qui se peut connoître de Dieu: car Dieu le leur a manifesté. En effet les choses invisibles de Dieu (tant sa puissance éternelle que sa divinité,) se voyent comme à l'œil par la création du monde. Et c'est ce qui rend entièrement inexcusables ceux qui ne le connoissent pas. Rom. I. 19. &c. Mais quoique Dieu eût ouvert aux payens un si beau champ pour s'instruire sur sa nature, ils ne l'ont pour tant point glorifié, généralement parlant, comme Dieu, ils*

NATURELLE. CHAP. IX. 291  
*ne lui ont point rendu grâces, mais ils sont devenus vains en leurs discours, & leur cœur destitué d'intelligence, a été rempli de ténèbres: ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible à la ressemblance & à l'image des plus viles créatures: ils ont adoré & servi la créature en délaissant le créateur, qui est béni éternellement. Quelles ont été les conséquences de cette affreuse Idolatrie? C'est que Dieu justement irrité contre eux les a abandonnés à leurs sens réprouvés, les a livrés à leurs affections infâmes, & a permis qu'ils soyent tombez dans un déluge d'impureté. Elles allerent si loin, que de la vie civile elles passerent jusques dans la religion, & que les cérémonies les plus sacrées furent chargées d'un grand nombre d'abominations, qui sont horreur. Or voici ce qui arrive, lors que les choses en sont venues à ce point que les mœurs sont entièrement corrompues, & que les hommes donnent évidemment dans toutes sortes d'ex-*

cés & de débauches. Par un juste jugement, Dieu permet que ces habitudes criminelles, & ces opinions superstitieuses achevent d'aveugler l'entendement, qu'elles endurent le cœur, que la conscience s'endorme si profondément, qu'elle ne sente plus rien, (a) & que la lumière de la nature, qui avoit été donnée pour distinguer le bien d'avec le mal, s'obscurcisse & s'éteigne entièrement. Voyez. Eph. IV. 18. & 19.

Delà vient, qu'encore que les devoirs de la morale & les motifs, qui doivent porter les hommes à les pratiquer, puissent être démontrés par les lumières de la droite raison; & qu'encore que tout homme, à qui ces devoirs & ces motifs sont proposés dans tout leur jour, soit obligé de les recevoir sur le pied de

(a) *Iustus natura esse factus, — tantum esse corruptelam mala consuetudinis, ut ab ea rationis igniculi-extinguantur à natura dati, exornanturque & confusentur vitia contraria. Cic. de Leg. lib. I.*

veritez certaines & incontestables: de là vient, dis-je, que malgré tout cela il se trouve si peu de gens, qui soient capables de découvrir par leurs propres lumières ces veritez d'une maniere claire & satisfaisante. Il y a toujours quelqu'un de ces obstacles, dont je viens de parler qui les en empêche. De là vient encore que les hommes ont un besoin extrême qu'on les instruisse là-dessus d'une maniere claire & expresse; & que cette instruction soit soutenue du poids de l'autorité, aussi bien que de celui de la raison.

Premierement ils ont besoin qu'on les rende attentifs; qu'on les oblige à se défaire de leur stupidité & de leur négligence habituelle; qu'on leur persuade de faire usage de leur raison & de leurs lumières naturelles; en un mot, qu'on les porte à étudier avec application la vérité & la certitude des choses dont j'ai fait mention ci-dessus. Car, comme il arrive que, malgré la rai-



son, qui a été donnée aux hommes en partage, il y en a, qui par pure négligence & faute de réflexion, ignorent entièrement les vérités les plus claires & les plus faciles des mathématiques : il peut arriver aussi qu'il y en ait, qui, faute d'attention, ignorent quelques-uns des plus clairs devoirs de la morale, qui ne leur sont pas plutôt proposez distinctement, qu'ils les reçoivent, & ne peuvent s'empêcher d'y donner leur approbation.

Les hommes ont besoin en second lieu, qu'on leur donne des idées droites & justes de ces devoirs, qu'on leur en fasse voir l'importance, & qu'on leur donne à connoître combien ils sont intéressés à les pratiquer; qu'on rectifie les notions fausses, les vains préjugés, les opinions ridicules, qui corrompent leur jugement; & qu'on les guérisse de cette bizarre légèreté d'esprit, qui fait que leur croyance n'a presque aucune influence sur leur pratique,

& qu'ils donnent tous les jours dans leurs actions le démenti à leurs principes. Car on trouve un grand nombre de gens, qui se croiroient légers au dernier point, si quelqu'un s'avisait de former le moindre doute sur leur foi à l'égard des devoirs indispensables de la morale, & de la certitude des récompenses & des peines d'une vie avenir, & dont la vie cependant répond si peu à leur croyance, qu'à juger d'eux par leurs actions, on ne droit pas qu'il eussent le moindre sentiment de l'importance de ces grandes vérités.

Les hommes ont besoin en troisième lieu, qu'on leur repete souvent les mêmes choses, & qu'on les sollicite instamment à s'acquitter de leurs devoirs les plus clairs & les plus indispensables. Il faut leur persuader de moderer leurs passions, de réprimer leurs desirs, d'éteindre leurs convoitises, de s'élever au dessus des plaisirs des sens; & (ce que je trouve plus difficile encore que tout ce-

la) il faut les porter à reformer ces mauvaises coutumes, à se défaire de ces habitudes vicieuses, qui ne les entraînent que trop souvent dans des désordres, que leur propre raison condamne. Car il est très possible qu'un homme soit parfaitement bien instruit de son devoir, qu'il soit pleinement convaincu de l'obligation où il est de le pratiquer, & qu'avec tout cela il n'en fasse rien, parce qu'il trouve une loi dans ses membres, qui combat contre la loi de son entendement, & qui le rend prisonnier de la loi du péché & de la mort. Rom. VII. 23. Je conçois très-bien comment on peut être charmé de l'excellence de la vertu, pancher intérieurement vers elle, former même la résolution de la suivre, & succomber malgré tout cela à la violence des tentations, & retomber dans les vices auxquels on est accoutumé par une longue habitude. (A)

(A) *Quidam ad magnificas voces eritantur, & transeunt in affectum dissentiens, alacres vultu &*

C'est ce qui doit arriver infailliblement, à moins que les grands motifs de vertu, souvent répétés & proposés dans toute leur force, ne fassent sur l'esprit des impressions profondes & durables; & qu'un secours plus puissant, que la simple conviction intérieure, n'intervienne.

Ce sont là les raisons qui prouvent que les hommes, abandonnez à eux-mêmes, ne sont pas capables de faire de grands progrès dans la science de la vertu. Leur dépravation déformais est si grande, que pour les porter efficacement à la pratiquer, il leur faut quelque chose de plus, qu'une simple démonstration des devoirs de la morale, & des motifs, près des peines & des récompenses de la vie avenir. Il faut que cette

*animus. — Rapit illos insignis que verum palestritudo. — Jucos protinus que audias facere. Afficiuntur illi, & sunt quales subventur, si illa animo forma permoneat, si non impetum iniquum protinus populus bonis diluatur excipiat. Tunc illam quam conceperunt motum, domam perferre poterunt. S. 112 c. Epist. CVIII.*

298 DE LA RELIGION  
démonstration soit soutenue d'une  
instruction particuliere, & d'une  
proposition claire de ces devoirs. Il  
faut que ces motifs soyent sou-  
vent repetez, & mis dans une entie-  
re & pleine évidence. Il faut enfin  
des secours extraordinaires, qui les  
mettent en état de pratiquer avec  
succès les grands devoirs de la reli-  
gion.

Ces réflexions nous découvrent,  
pour le dire en passant, l'utilité & la  
nécessité d'un ordre, ou d'une suc-  
cession de gens particulièrement  
établis, en titre d'office, pour ins-  
truire le peuple de son devoir, &  
pour l'exhorter sans cesse à s'en ac-  
quitter ponctuellement. C'est à cette  
excellente institution que les hom-  
mes sont manifestement redevables  
des idées saines, qu'ils ont de Dieu  
& de ses perfections infinies, de la  
connoissance qu'ils possèdent des  
grands devoirs de la religion, & de  
la croyance universelle d'un état fu-  
tur de peines & de récompenses :

NATURELLE. CHAP. X. 299  
toutes choses que tout le monde  
connoît & croit généralement par-  
mi nous, sans en excepter même  
les plus simples & les plus ignorans.  
C'est ce dont j'aurai occasion de par-  
ler plus amplement dans la suite.

#### CHAPITRE X.

VI. PROP. *Que bien qu'il y ait eu  
dans presque tous les siècles du pa-  
ganisme des personnages d'une pro-  
bité, d'une sagesse, & d'un courage  
extraordinaire, qui se sont appli-  
quez à l'étude des devoirs de la mo-  
rale, qui en ont fait des leçons aux  
autres, & qui les ont exhortez à les  
mettre en pratique : & que bien  
que ces personnages paroissent à  
cause de cela avoir été sésistez par  
la providence pour être des instru-  
mens en sa main, afin de faire le  
procès aux horribles superstitions des  
nations parmi lesquelles ils vivoient  
& afin de réprimer leur déprava-  
tion extrême ; aucun de ces grands*

hommes cependant n'a pu faire de grands progrès pour l'entière reformation du genre humain. La raison en est, que peu de personnes ont mis tout de bon la main à ce grand ouvrage, que celles qui l'ont eu véritablement à cœur, ont ignoré profondément des doctrines absolument nécessaires pour l'exécution de leur dessein, & qu'elles ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres qui n'étoient pas moins nécessaires au but qu'elles se proposoient. A quoi il faut ajouter qu'elles n'ont pu, ni expliquer clairement, ni prouver solidement plusieurs dogmes, qu'elles croioient avec certitude, qu'elles n'ont pas eu assez d'autorité pour persuader aux hommes ceux de ces dogmes, qu'elles étoient en état d'expliquer & de prouver par des raisonnemens clairs & solides, & de faire sur leur esprit des impressions capables d'influer sur la conduite générale du genre humain.

**L**E monde payen n'a presque jamais été sans avoir des personnages d'une probité, d'une sagesse & d'un courage extraordinaire, qui non contents d'étudier eux-mêmes avec application les devoirs de la religion naturelle, prenoient soin d'en faire des leçons aux autres, & de les exhorter à les mettre en pratique. L'Écriture sainte elle-même, en nous donnant l'histoire de Job, nous en fournit un bel exemple parmi les nations orientales. Car il ne paroît pas certainement que ce grand homme ait eu aucune connoissance d'une religion positive & révélée, ou qu'avant les calamitez, qui vinrent fondre en foule sur lui, Dieu l'eût honoré d'aucune révélation immédiate, comme il avoit fait à l'égard d'Abraham & des autres patriarches. Parmi les Grecs nous trouvons Socrate, qui s'est rendu célèbre par ce bel endroit. Dans l'apologie que Platon a faite de ce grand



homme, il raconte qu'il alloit sans cesse de lieu en lieu, (a) faisant tous ses efforts pour obliger par ses persuasions les jeunes & les vieux, à faire moins de cas de leur corps, des richesses, des dignitez, & de telles autres choses semblables, que de leur ame. Il les exhortoit à ne rien oublier pour la perfectionner & pour la rendre meilleure. Car les richesses, disoit-il, n'avoient pas le privilège de rendre les hommes vertueux, au lieu que la pratique de la vertu étoit la source des véritables richesses, & de tous les avantages possibles, soit publics, soit particuliers. Après lui Platon & Aristote se sont signalés, à son exemple, par leurs leçons de morale. Cicéron s'est aussi rendu très-célébre en ce point parmi

(a) Οὐδέ γὰρ ἄλλο ἀπέφαιτο τὸν ἄνθρωπον  
 ἢ ἄνθρωπον εἶναι ἢ κτιστὸν ἢ ἀσυνείητον, οὐδέ  
 ἐπιπλάττειν κατὰ χρημάτων εὐτυχίαν, μήτις ἄλλο  
 οὐδὲν οὐδὲν ἰσχυροτέρου, ἢ ἐπὶ τῆς ψυχῆς, ἢ τῆς  
 ἀείψου ἔκστασις. Αὐτῶν ἦν ἐκ τῆς χρημάτων ἡ ἀπὸ τῆς  
 γυμναστικῆς, ἀλλ' οὐδὲν χρεώσασθαι καὶ τὸ εἶμα ἢ τῆς  
 οὐκ ἀρῶμενος ἐπιπλάττειν τὸν ἄνθρωπον, καὶ ἀπεφαινετο.  
 PLAT. in Apolog. SOCRAT.

NATURELLE. CHAP. X. 303  
 les Romains. Et dans les siècles qui sont venus ensuite, Epictete, Antonin & plusieurs autres ont donné au monde de très-beaux traitez de morale, remplis de leçons admirables & d'excellentes exhortations, qui ont été d'un très grand usage aux siècles dans lesquels ils ont vécu, & qui sont encore aujourd'hui en fort grande estime.

2. Il semble donc qu'on peut très-raisonnablement supposer que Dieu, (qui malgré la corruption extrême du genre humain, ne s'est jamais laissé entièrement sans témoignage) a suscité ces grands hommes par une providence particuliere, pour être des instrumens en sa main, afin de faire le procès aux nations parmi lesquelles ils ont vécu, & afin de réprimer leurs vices & leurs superstitions. A l'égard de Job, la chose est évidente & reconnue. Et pour ce qui est de Socrate & des autres philosophes payens, qui ont cultivé la morale, il y a eu des peres

de l'Eglise, qui n'ont pas fait difficulté de leur donner le nom de chrétiens (a) Ils ont dit que comme la loi étoit un *pédagogue pour amener les Juifs à J. C.* Ainsi la philosophie morale étoit une espèce de *préparation pour disposer les Gentils à recevoir l'Évangile.* (b) Peut-être ont ils été trop loin. Mais quoi qu'il en soit nous pouvons dire sans crainte de nous tromper, que tout-ee que ces grands hommes (c) ont avancé de sage, d'utile & de conforme aux vérités célestes, étoit *comme une lumière, qui éclaire dans un lieu obscur.* Dieu, qui est l'unique source de la vérité

(a) Καὶ εἰ μὴ λίγα Βλασφημίας, Χριστιανισμῶν, ἢ ἐν ἄλλοις ἀποστόλοις ἢ ἐν Ἑλλάδι ἀπὸ Σακεδονίας ἢ Ἱερουσαλῆμ, ἢ ἀπὸ ἑλλοίων πόλεως ἐν Βαβυλῶνι ἢ Ἀφρῆται. JUST. Apolog. II.

(b) Τὸ πρῶτον ἀποστολικῶν λόγῳ Ἑλλῆσι ἰδιῶς ἢ φιλοσοφία τῆς ἀρετῆς ἢ τῆς ἀρετῆς ἐκλήθη καὶ τῆς Ἑλληνικῆς ἀποστολικῆς ἢ καὶ αὐτῆς τῆς Ἑλληνικῆς, ὅτι ἡ πίστις τῆς Ἐπισημῆς εἰς Χριστὸν, ἀποστολικῆς ἐκλήθη ἢ φιλοσοφία, ἀποστολικῆς ἢ καὶ Χριστοῦ τὴν ἀρετῆν. Clem. Alexand. Strom. lib. I.

(c) Οὗτοί εἰσι τὸ ἀπὸ τῶν ἁγίων, καὶ τῶν κατὰ δύναμιν, ἰσχυρῶν. ORIGEN. adversus Celsum lib. VI.

&amp;

NATURELLE. CHAP. X. 305  
& de la sagesse, & dont la bonté se répand sur les injustes aussi bien que sur les justes, leur envoyoit ces rayons de lumière dans le triste état de ténèbres & de corruption où se trouvoit alors le genre humain, pour entretenir encore parmi les hommes quelque semence de vérité.

Mais quoi qu'on en puisse dire, & quelque étendue que l'on donne aux avantages que le genre humain a retiré de leurs leçons, le fruit n'en a jamais été fort grand. Les meilleurs philosophes du paganisme, avec toutes leurs lumières, n'ont pourtant pas fait de grands progrès dans le dessein d'instruire les hommes de leurs devoirs. Le nombre de leurs sectateurs n'a jamais été fort considérable, & s'ils ont contribué quelque chose à la réformation du genre humain, ç'a été si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine d'en parler. L'idolâtrie, en dépit de leurs leçons, a toujours eu le dessus par tout le monde. Et quoique la con-

Tome II.

V

noissance que les hommes avoient de la divinité fût assez grande, pour rendre leurs idolatries inexcusables, seduits cependant par l'imagination & par les sens, qui aiment à s'occuper de quelque chose de corporel, ils ont toujours voulu avoir des objets visibles de leur adoration, & ont changé la gloire de Dieu incorruptible à l'image de l'homme corruptible, & de ce qu'il y a parmi les créatures de plus vil & de plus méprisable. Malgré l'extravagance de ces idolatries, les philosophes, qui les combattoient, n'ont jamais pu persuader qu'à très-peu de personnes d'y renoncer, & de n'adorer qu'un seul vrai Dieu. Il est vrai que leurs leçons sur les devoirs de l'homme envers l'homme paroissent avoir été d'une plus grande utilité. On trouve en effet parmi les nations payennes de beaux traits d'équité. Mais il y avoit peu de gens qui agissent par un bon principe. Ce n'étoit point par crainte de Dieu, ou par amour

NATURELLE. CHAP. X. 307  
pour lui, qu'ils étoient justes. L'honneur, l'intérêt, l'amitié, les loix, & les besoins de la société, étoient les vrais principes de leurs actions. Que dirai-je de l'intemperance, de la luxure & des impuretez contre nature qui régnoient communément parmi eux, dans les Pays même les plus civilisez? Les philosophes bien loin de s'opposer à ces énormitez, les autorisoient par leurs discours & par leur exemple. Je n'ai pas dessein de m'étendre sur un sujet si triste. Les monumens, qui nous restent de la débauche & de la corruption universelle du monde payen, sont en assez grand nombre. La description que St. *Paul* nous en donne au chapitre premier de son Epître aux Romains, & les plaintes amères que les écrivains même du paganisme ont fait là-dessus, prouvent suffisamment la vérité de ce que j'avance. (a) En un mot les meilleurs

(a) *Eregium sanamque virtum si cerno, bimentis*

maîtres de morale n'ont eu que très-peu de disciples, qui se foyent (b) fait un devoir de mettre leurs leçons en pratique. La maniere dont les Athéniens en usèrent envers *Socrate* en est une forte preuve. Ces grands hommes cessoient-ils de vivre ? Leur doctrine s'éteignoit ordinairement avec eux, faute d'autorité suffisante pour se soutenir. Leurs Sectateurs se replongeoient bientôt dans les idolatries, les superstitions, les impuretez & les débauches da

*Hec monstrum puera, vel mirandæ sub aratro ;  
Piscus inventi, & facta comparo Adula.*

JUVEN. Sat. XIII.

Voyez aussi les passages citer un peu plus bas.

(b) *Sint licet personæ — sed audire desipiosius  
quet sint aut fuerint numero. — Unus, duo, tri.*

*— At genus humanum non ex bonis pauculis, sed  
ex ceteris omnibus estimari convenit. ARNOB.  
advers. Gentes. lib. II.*

*Da mihi virum qui sit iracundus, maledicus, ef-  
fronatus ; paucissimis Dei verbis tam placidum,  
quam ovem reddam. Da libidinosum. — Numquid  
hoc philosophorum aut unquam præstitit, aut præ-  
stare si vellet potest ? LACTANTIUS. lib. III.*

*Ung. ad vis. RIANUS ad vic. quidam, vestem  
ad a. si detegit. &c. ORIG. adv. Celsum, lib. I.*

NATURELLE. CHAP. X. 309  
vulgaire. Nous en avons un exemple remarquable dans le caractère que les auteurs Romains nous donnent de ceux qui faisoient profession d'être les disciples de *Socrate*. *Platon*, disciple lui-même & grand admirateur de ce philosophe, touché jusqu'au vif de voir la doctrine de son maître foulée aux pieds de si bonne heure par ses propres disciples, semble desespérer de la réformation du genre humain par la voye de la philosophie. Il dit (a) qu'à la vue de ces choses, un homme de bien seroit tenté de se tenir en repos, & de se renfermer en lui-même, comme celui qui assailli d'une violente tempête, va se mettre à l'abri sous le coin d'une muraille. Content, au milieu des injustices & des impietez dont le monde est rempli, de ne pas se laisser emporter au torrent, de passer ses jours en repos, & de mourir ensus la joye & l'esperance dans le cœur. Il y a plusieurs raisons en effect qui nous persuadent qu'il étoit en-

(a) Plato de Rep. lib. VI.



tièrement impossible que les leçons des philosophes fussent d'un fruit assez grand, pour opérer la réformation universelle du genre humain, & pour le retirer du triste état de corruption, dans lequel il se trouvoit engagé.

Car premierement le nombre de ceux qui ont mis la main à ce grand ouvrage a toujours été très-petit. Il s'est trouvé assez de gens en tout tems & en tous lieux, qui ont porté le nom de philosophes. Mais le catalogue de ceux qui l'ont été véritablement, se réduit à bien peu de chose. J'entens par ceux qui ont été véritablement philosophes, ceux qui ont fait tout leur possible pour perfectionner leur raison; qui ont eu assez de force d'esprit pour ne pas donner tête baissée dans les superstitions, qui couvroient toute la face de la terre; qui se sont appliquez à l'étude des devoirs de la morale, & de la volonté de Dieu, leur créateur & leur maître; qui se sont conformez eux-mêmes sans répugnance à

cette volonté, autant qu'elle leur a été connue par les lumieres de la nature; & qui ont exhorté, qui ont animé les autres hommes à suivre en ce point leur exemple. La philosophie de la plupart n'étoit autre chose qu'un vain babil. Ce n'étoit que subtilitez, que jeux de mots, que disputes inutiles, nullement propres à les corriger eux-mêmes, & moins propres encore à reformer le genre humain. *Leurs Disciples*, dit Aristote, *s'imaginoient avoir fait de merveilleux progrès en philosophie, (a) & d'être de grands hommes, lorsqu'ils avoient appris à ergoter sur la morale, encore qu'ils n'en suivissent pas les préceptes. Semblables à ces malades qui écoutent avec attention les discours de leurs médecins, & qui ne suivent point leurs ordonnances.* Or comme toute la

(a) Ἄν' οὐκ ἔστιν αὐτῶν οὐδὲ ἰσχυρῶν  
 ἢν δὲ τὸ αἰὶν ἐκπαίδευοντες αἰσθητῶν ἀπορίας,  
 οὐδὲν ἴσχυον ἀποδείξειν ἴσους ἢ πλείους εἶναι  
 ἀφαιρῶν, ἢ τὸ ἴσους αὐτῶν οὐδὲ ἴσχυον οὐδὲ  
 ἢ ἴσους τὸ ἀφαιρῶν. ARISTOT. Ethic. lib.  
 II. cap. III.

science d'un médecin ne fert de rien à un homme, qui refuse de prendre les remèdes qu'on lui prescrit, ainsi la philosophie est inutile à ceux qui en négligent les préceptes. Il ne faut point être surpris de voir que les disciples des philosophes fussent tels qu'*Aristote* les dépeint, puisqu'eux leurs maîtres n'étoient pas en ce point meilleurs qu'eux. Leurs vices énormes donnoient assez à connoître que (a) la réformation des mœurs étoit ce qu'ils avoient le moins à cœur. Ils n'aspiroient qu'à la réputation de beaux parleurs & de subtils dialecticiens. C'étoit le vrai caractère des philosophes anciens, à la réserve peut-être de *Socrate*, de *Platon* & de quelques autres de même tempe. C'est un sujet si peu agréable, que je m'abstiens à dessein de descendre là-dessus dans aucun dé-

(a) *Inclusi philosophi in argutis, facienda præcipere, qui ne nisi quidem faciunt qui loquuntur, & quantum se à veris actibus removerunt, apparent eos exercenda lingua causa, vel abdicandi gratia æstem ipsam Philosophia reperisse.* LAC. lib. III.

NATURELLE. CHAP. X. 313  
tail. Si quelqu'un a la curiosité d'en savoir davantage, il n'a qu'à consulter *Diogène Laërce* & les autres auteurs, qui ont écrit les vies des philosophes, ils y trouveront des preuves de reste de la débauche & des vices infames de la plupart des philosophes anciens. On ne sauroit raconter sans rougir les énormitez qu'ils commettoient, non-seulement en secret, mais souvent même à la face du ciel & de la terre. Je me contenterai du témoignage de *Cicéron*, le meilleur juge peut être sur cette matière, qui ait été. *Croyez-vous*, dit-il parlant des préceptes de morale, *croyez-vous que ces choses ayent eu quelque influence sur ces gens-là, si ce n'est peut-être sur quelques-uns qui en ont été les inventeurs, & qui les ont mises par écrit? Combien peu de philosophes trouvera-t-on, qui ayent pris la raison pour la règle de leur conduite; qui ayent été philosophes par principe, & non pas par ostentation; qui ayent pratiqué leurs propres*

leçons, & qui ayent vécu d'une manière conforme à leurs préceptes? Vous en trouvez un grand nombre, esclaves de leurs convoitises, &c. (a)

J'ajoute en second lieu, que ce petit nombre de philosophes extraordinaires, qui dociles eux-mêmes & soumis aux préceptes de la religion naturelle, ont fait tout leur possible pour en instruire les autres hommes, & les ont exhortez à les mettre en pratique, ont profondément ignoré des dogmes, dont la connoissance étoit d'une absolue nécessité pour parvenir à leur grande fin, je veux dire, à la réformation du genre humain, plongé dans l'erreur & dans le vice.

Je remarque d'abord en général

(a) Sed hac eandem nam crises apud eos ipsi valere, nisi admodum pauci, à quibus inventa, disputata, conscripta sunt. Quotus enim quisque philosophorum invenitur, qui sit ita moratus, ita animo ac vita constitutus, ut ratio postulat, qui disciplinam suam non essentiativum scientiæ, sed legem vitæ patet; qui obtemperet ipse sibi, & decreta suis pareat: Videre licet multos libidinosos servos &c. Cic. Tuscul. Quæstio. lib. II.

que n'ayant aucune connoissance du système entier de l'ordre & de l'état des choses de la création, ignorant les voyes de Dieu dans le gouvernement de l'univers, le plan qu'ils ont proposé en créant le genre humain, l'excellence originale de la nature humaine, le fondement & les circonstances de la dépravation, qui regne maintenant parmi les hommes, les moyens que la bonté divine devoit employer pour les retirer de ce triste état, & la gloire dont Dieu avoit dessein de les mettre un jour en possession; toutes ces choses, dis-je, étant inconnues aux philosophes, rendoient inutiles tous les mouvemens qu'ils se donnoient, pour découvrir la vérité, & pour en faire des leçons. Semblables à ceux qui errent çà & là dans les vastes espaces de l'Océan, sans savoir où ils vont, & sans pilote qui les conduise, ces philosophes n'ayant point de principe fixe ne raisoignoient la

plupart du tems (a) qu'à l'avanture. Delà vient que les plus éclairés d'entre eux n'ont pas fait difficulté de confesser (b) leur ignorance & leur aveuglement. Ils ont dit que la vérité (c) étoit, comme dans un aby-me impénétrable, qui la déroboit à leurs yeux. Ils ont reconnu que bien loin de voir clair (d) dans les mystères de la sagesse, ils ne voyoient goutte dans les choses exposées en partie à leurs yeux. Ils ont ajouté que les yeux de leur entendement étoient trop faibles pour regarder fixement les choses mêmes les plus

(a) *Errans ergo velut in mari magno, nec quid ferantur, intelligunt; quia nec vinis carant, nec autem sequuntur.* LACTANTIUS, lib. VI.

(b) *Ex carnis philosophis, nomine optimis & gravissimis nostrisq; constitutis, multa se ignorare; et vultu sibi citius acere etiam esse discenda? C. C. TULLIUS, Quæst. lib. III.*

(c) *ἡ ἀλήθεια ἀκάλυπτος.*

(d) *Tui ergo te, Cicero, libri arguunt, quoniam nihil à philosophia posse dici ad vitium. Hac tua verba sunt: Mihi autem non modo ad sapientiam caeci videantur; sed ad ea ipsa, quæ aliqua ex parte certè videantur hebetes & obtusi.* LACTANTIUS, lib. III.

NATURELLE. CHAP. X. 317  
manifestes, & qu'ils étoient tout semblables à ces oiseaux nocturnes, qui ne sauroient supporter la lumière du soleil. (a) Ils se font plaints que malgré les lumières de la raison, il leur étoit impossible de connoître & d'expliquer (b) la nature & les attributs de la divinité; qu'il leur étoit beaucoup plus facile de dire ce qu'elle n'est pas, (c) que de déterminer précisément ce qu'elle est. Ils ont dit enfin que de toutes les entreprises la plus difficile, (d) à leur avis, étoit celle, qui avoit pour

(a) *Ἄνεμος δὲ ἔστι καὶ τὸ ἀντιπλάττει ἰσημερία ἔστι: καὶ ὁπότε ἔστι τὸ ἀντιπλάττει ἰσημερία, ἔστι καὶ τὸ ἀντιπλάττει ἰσημερία.* ARISTOTELIS, Metaph. lib. II. cap. I.

(b) *Τὴν αὐτὴν ἡ ἀλήθεια καὶ ἀλήθεια ἔστι δὲ τὸ ἀντιπλάττει ἰσημερία.* PLATO, in Timæo.

(c) *Professo eos ipsa qui se aliquid certè habere arbitrantur, adhibere cogit delissimum hominum de maxima re tanta dissenso.* CICERO, de Nat. Deor. lib. I.

(d) *Uinum tam facile vera invenire possem; quam falsa convincere.* Id. libid.

(e) *Καὶ τοὺς ἀποκαταστὰς καὶ τοὺς ἀποκαταστὰς καὶ ἀποκαταστὰς καὶ ἀποκαταστὰς.* PLATO, de Rep. lib. IV.



but de rendre les hommes plus sages & meilleurs, qu'ils ne sont. *Socrate* lui-même proteste qu'il sentoient vivement son ignorance, & que c'étoit en ce point seulement, qu'il se croyoit plus sage que les autres hommes. C'étoit la seule raison qu'il alléguoit de l'honneur que l'oracle lui avoit fait, de lui donner le titre glorieux du plus sage de tous les hommes. (a)

En particulier, les hommes ignorent profondément la maniere de servir Dieu, qui lui est la plus agréable. Ils favoient bien en général qu'il faut le servir. C'est une verité que les lumieres de la nature leur découvrent d'une maniere évidente & sensible. Mais s'agissoit-il de déterminer la nature du service, qu'il veut qu'on lui rende? C'est ce que la simple raison ne pouvoit pas leur apprendre avec certitude. Les plus éclairés des philosophes n'avoient pas de peine à comprendre que la meilleure maniere de ser-

[a] Plato in Apolog. Socratis,

vir Dieu consistoit sans doute à pratiquer les devoirs de la nature, & à imiter les attributs moraux de la Divinité. Mais ils sentoient bien aussi la nécessité d'une adoration extérieure. Or c'est en ce point principalement qu'ils ont fait paroître leur foible. Incertains sur la nature du culte, qu'ils devoient rendre à Dieu, ils ont donné pour maxime qu'il falloit que chacun suivit en ce point la religion de son pays. Ainsi tous leurs beaux discours ne les ont pas empêchés de tomber dans les idolatries les plus scandaleuses & les plus extravagantes. *Lactance* reproche à *Socrate* d'avoir défiguré le plus beau discours peut-être, qui soit jamais sorti de la bouche d'aucun philosophe, par un trait surprenant de superstition. Il ordonne à ses amis de sacrifier pour lui un coq qu'il avoit voué à (a) *Esculape*. J'a-

(a) Ο Κρίων, τῷ Ἄσκληπιῷ ἱερῆσαν ἀναφέρεις. καὶ ἀποθύσει, καὶ μὴ ἀρῆσιναι. ΠΛΑΤ. in Phædone.

voue qu'on ne comprend rien à cet ordre bizarre d'un homme comme lui, à moins qu'on ne suppose que c'est-là un trait d'ironie contre le Dieu de la médecine. C'en est un sans doute, & c'est à tort que Lactance le prend là dessus à partie. *Platon*, après avoir parlé de la maniere du monde la plus noble & la plus divine sur la nature & sur les attributs du Dieu souverain, a ensuite la foiblesse de conseiller aux hommes d'adorer outre cela les Dieux inférieurs (a) les Demons, & les Genies. Il n'ose pas même condamner l'adoration des statues & des images, consacrées suivant l'usage établi dans sa patrie. Erreur tout-à-fait grossiere, puisqu'une telle adoration suppose que l'honneur rendu à des idoles mortes, est capable de

*Illud vero nonne somnia vanitatis, quod aut invidiam familiaris sui rogavit, ut Esculapio galenus quem venerat, pro se sacraent. LACTANT. lib. III.*

(a) Plato de Legib, lib. IV.

CON

NATURELLE. CHAP. X. 321  
concilier aux hommes (a) la faveur & la bienveillance de l'Être suprême. Ainsi, par cet alliage de superstitions & d'idolâtries, dont il a chargé mal-à-propos le service, qu'il avoit prouvé être dû au Createur de l'univers, il a gâté la plus belle philosophie qui fut au monde. (b) A son exemple, *Cicéron*, le plus grand orateur & le meilleur philosophe, que l'ancienne Rome, & qu'aucune autre nation eût peut-être encore produit, songe si peu à s'opposer à l'idolâtrie, qu'il conseille aux gens d'adorer les Dieux, que leurs peres (c) ont adorez, & de se conformer aux décisions des

(a) Τῶς ἐστὶν ἡ θεῶν ἰδέσθαι σαφέως, παρὰ τοὺς θεοὺς ἑαυτοῦ ἀλλοτρίως ἰδρῶσα ἕως καὶ ἀνθρώπων κτήνη ἀφύχου ἰσῆας, ζῴων βλάστη τῶν ἀφύχων θῆρας ποικίλη δὴ τῶν ἐθῶν καὶ ζῴων ἕκαστ. PLAT. de Leg. lib. XI.

(b) Τὸ Παλαιὸν ἐκ ἀνάγκης ἐστὶν ἰδέσθαι, ἃ καὶ καὶ ἀδελφοὶ φιλοσοφῶντες ἀξίως καὶ ἀγαθῶς ἔβουλον εἶναι τῶν θεῶν ἢ τῶν ἀνθρώπων, ἢ τῶν κτηνῶν, ἢ τῶν ἀφύχων. ΟΡΓ. advers. Cels. lib. VI.

(c) A Patris acceptos Deos placet coli. C. 1. c. 1. de Leg. lib. II.

Tome II.

X



ce grand maître de morale, qui avoit des idées aussi saines & aussi nobles de la vertu, qu'aucun homme ait jamais eu dans le paganisme, ne veut-il pas que chacun se conforme à la religion [a] & aux rites de son pays dans les libations & dans les sacrifices, qu'on offre en l'honneur des Dieux ?

Mais ce que les plus habiles philosophes ignoroient le plus absolument, & qu'il importe pourtant le plus à l'homme pécheur de savoir, c'est le moyen de rentrer dans la faveur de Dieu, lorsqu'on a eu le malheur de l'offenser, & de s'égarer du droit chemin. La connoissance de la bonté de Dieu & de son infinie miséricorde, donnoit, à la vérité, aux philosophes de grandes espérances. Ils étoient persuadés en général que les pechez des hommes n'étoient pas sans remission & que

(a) *Ἐπιείκειον ἴ, ἐπιείκειον, ἐπιείκειον ἴ  
ἐπιείκειον ἴ, ἐπιείκειον ἴ. ΕΠΙΕΙΚΤΗ. CAP.  
XXXVIII.*

NATURELLE. CHAP. X. 325  
leur réconciliation avec Dieu étoit une chose possible. Mais lorsqu'il s'agissoit de déterminer la maniere de se rendre la Divinité propice, & le moyen de se reconcilier avec elle, ils ne savoient à quoi s'en tenir. Les lumieres naturelles s'arrêtoient-là. Convaincus de leur insuffisance pour la détermination de cette importante question, ils attendoient avec impatience qu'une revelation particuliere vint les instruire là-dessus, comme nous le ferons voir dans le chapitre suivant. En effet, comment saura-t-on avec certitude que Dieu est disposé à recevoir en grace les pécheurs qui retournent vers lui, & qu'au défaut d'une obéissance parfaite il acceptera leur repentance, à moins que Dieu lui-même n'ait déclaré expressement que telle est sa volonté ? La chose est à la vérité très-probable, & ce sont-là les seuls moyens de réconciliation, que la nature suggere. Mais on n'a aucune assurance certaine que cela



seul puisse suffire. La nature ne dit pas si Dieu, pour vanger l'outrage fait à ses loix, pour soutenir l'honneur de son gouvernement, & pour témoigner à quel point il est irrité contre le péché, n'exigera pas quelque chose de plus, avant que de rétablir l'homme dans les privilèges qu'il a perdus. Car il n'y a aucun des attributs de Dieu, qui prouve positivement que Dieu soit obligé de pardonner au pécheur repentant, uniquement en vertu de sa repentance. La nature seule n'est donc pas capable de calmer les agitations & les doutes de l'homme pécheur sur les moyens d'appaier la Divinité offensée. C'est de là que sont venus ce nombre infini de sacrifices, & cette prodigieuse quantité de superstitions différentes, dont la face du monde payen a été comme inondée. Mais les plus sages d'entre les payens en étoient si peu satisfaits, que quelques-uns d'entr'eux, n'ont pu s'empêcher de déclarer ouvertement

qu'ils ne croyoient pas que tous ces moyens de satisfaction servissent de grand chose pour appaier la Divinité irritée, & pour lui rendre leurs prières plus agréables. Ils sentoient bien qu'il leur manquoit quelque chose, mais ils ne savoient pas positivement ce que c'étoit. (a)

Il y avoit quelques autres dogmes encore, d'une absolue nécessité pour l'exécution du grand ouvrage de la réformation du genre humain, qui n'étoient pas à la vérité tout-à-fait inconnus aux meilleurs philosophes, mais sur lesquels ils étoient si pleins de doutes, si chancelans & si incertains, qu'il n'étoit pas possible que ces dogmes eussent sur le cœur & sur la conduite des hommes, l'influence qu'ils auroient dû avoir naturellement (b). Je mets dans ce rang le dogme de l'immortalité de l'ame,

(a) Vid. Plat. Alcibiadem II. passim.

(b) *Præterea apud eos nihil certi est, nihil quod à finientia veniat, — Et nemo parit, quia nemo vult ad incertum laborare.* L. A. C. R. lib. III.

328 DE LA RELIGION  
celui d'une vie à venir, & celui  
des peines & des récompenses dont  
la distribution se fera dans une au-  
tre vie. J'ai fait voir ci-dessus (a)  
que la raison & la nature nous four-  
nissent des preuves de ces grandes  
veritez, qui valent, peu s'en faut,  
une démonstration. J'ai fait voir  
aussi que les plus sages des philoso-  
phes anciens les ont crues, & qu'ils  
ont paru en être si pleinement con-  
vaincus, qu'ils ont agi & vécu  
comme des gens dont les espérances  
ne sont pas toutes bornées à cette  
vie. Mais on ne peut s'empêcher  
d'un autre côté d'être surpris & tou-  
ché sensiblement de voir comment  
en d'autres tems, oubliant ces mê-  
mes argumens, qui sembloient les  
avoir persuadés, ils laissent échap-  
per des paroles, qui marquent que  
leur foi sur ces articles étoit tout-à-  
fait foible & chancelante. Je laisse à  
part ces sectes entières de philoso-  
phes, qui rejetoient & l'immorta-

(a) Voyez ci-dessus ch. VIII.

NATURELLE. CHAP. X. 329  
de l'ame & l'espérance d'une vie à  
venir. Je crois bien que leurs dis-  
cours pouvoient embarrasser l'esprit  
du commun peuple, & diminuer  
quelque chose de la force des argu-  
mens; que les autres employent  
pour prouver ces veritez. Mais ils  
ne méritent pas grande attention,  
parce qu'en toute autre chose, aussi  
bien qu'en ceci, c'étoient de fort  
pauvres raisonneurs, & de très-mé-  
chans philosophes, en comparaison  
de ces grands génies, dont je parle  
maintenant. Je parle de ces grands  
hommes même, les meilleurs, les  
plus sages, & les plus éclairés, qui  
eussent jamais porté le nom de philo-  
sophes. Malgré la force victorieuse  
des argumens, qu'ils ont mis quel-  
quefois en avant, pour prouver la  
certitude d'un état à venir, vous les  
trouvez en d'autres tems si peu fer-  
mes là-dessus, ils en parlent d'une  
manière si douteuse, qu'ils font pi-  
tifié. Et il y a tout lieu de croire que  
leurs doutes sur ce dogme impor-

tant ont dû empêcher l'effet, qu'il auroit produit sans cela sur leur cœur & sur leur conduite. Je n'en vais à la mort, disoit Socrate sur le point de mourir, & vous allez continuer une plus longue vie, (a) mais ni vous, ni moi ne savons lequel des deux chemins sera le meilleur, Dieu seul le sait. Ne semble-t-il pas que ces paroles renferment quelque doute de son existence après la mort? Il parle sur le même ton dans cet admirable discours sur l'immortalité de l'ame, qu'il fit à ses amis, qui étoient venus prendre congé de lui. Il le conclut par ces paroles. Sachez, leur dit-il, que j'espère d'être bientôt dans la compagnie des gens de bien, (b) je n'ose pourtant prononcer positivement

(a) Έστι γὰρ ἀποθανόντων, ἢ τίς ἢ ἀποθανόντων ἀποπέσει ἢ οὐκ ἀποπέσει. καὶ ἀναστρέψεται ἢ οὐκ ἀναστρέψεται. ΠΛΑΤΩΝ ἰν' Ἀπολόγῳ, Σωκράτους.

Quod præter Deos negas scire quemquam, sit ipse, utrum melius sit, nam dixit ante: Sed sciam illud, nihil ut assereret, tenet ad extremum. CICERO, Tusc. Quæst. lib. I.

(b) Νῦν ἂν εἴποι ἅπαντες ἄσπετος καὶ ἄβυστος.

la-dessus. Si la mort, dit-il (a) ailleurs, n'est qu'une transmigration dans un autre lieu, & s'il est vrai, comme on nous l'assure, que ceux qui sont morts, ne laissent pas d'exister encore &c. Vous trouvez dans Cicéron le même embarras, & les mêmes doutes. Je vous expliquerai dit-il (b), ce que vous demandez le mieux qu'il me sera possible. Je ne prétend pas au reste que ce que je vais dire soit aussi certain & aussi infailible, que les oracles d'Apollon; je ne le donne que sur le pied d'une conjecture probable. Car le plus haut point, où je puisse arriver, c'est la vraisemblance. Il ne veut rien déterminer sur la question

ἠὲ τῶν ἀποθανόντων, καὶ τῶν οὐκ ἔτι ἀποθανόντων ἀποπέσει ἢ οὐκ ἀποπέσει. ΠΛΑΤΩΝ ἰν' Ἀπολόγῳ.

(a) Εἰ δὲ ἂν εἴη ἀποθανόντων ἰσὴ ὁ Σωκράτης ἀπὸ τοῦ ἀποθανόντος, καὶ ἀναστρέψεται ἢ οὐκ ἀναστρέψεται, &c. ΠΛΑΤΩΝ ἰν' Ἀπολόγῳ, Σωκράτους.

(b) Εἰ, quævis, ut patet explicatio: nec tamēn quæsi Pithius Apollo, certū sit fontis, sic quæ dicere; sed ut hominibus unus à multis probabilia conjectura sequent. Ultra enim quo progredietur, quam ut verisimilia videam, non habeo. CICERO, Tusc. Quæst. lib. I.

de la mortalité ou de l'immortalité de l'ame, parce qu'il n'y a que Dieu seul, dit-il, qui puisse savoir laquelle de ces deux opinions est la véritable, & que c'est un grand problème, que décider laquelle est la plus vraisemblable [a] Dans le même discours, après avoir mis dans un beau jour les argumens, qui prouvent l'immortalité de l'ame, il avertit : Qu'il ne faut pas trop s'y fier. Car souvent, dit-il, un argument subtil nous fait illusion. Quelquefois il nous arrive de hésiter & de changer de sentiment sur des choses encore plus claires. Au fond, ajoute-t-il, il ne faut point dissimuler qu'en ceci il n'y ait quelque obscurité.

[b] Je ne sais, dit-il encore, d'où vient, qu'en lisant, je donne mon consentement à ce que je lis : Mais je n'ai

(a) Harum sententiarum qua vera sit, Deus aliquis videt; que verisimilissima, magna questio est. Id. Ibid.

(b) Est nihil nimis oportet considerare. Moverunt enim sepe aliqui acuti conclusi: habemus mutandisque sententiam clarioribus citam in rebus; in his est enim aliqua obijurata. Id. Ibid.

pas plutôt posé le livre, & je n'ai pas plutôt commencé à méditer sur l'immortalité de l'ame, que je retombe dans mes premiers doutes (a). Je conclus de tout cela que, malgré tous les beaux argumens, toutes les conclusions subtiles & toutes les sentences des meilleurs philosophes de l'antiquité, tant s'en faut que les seules lumières naturelles aient mis la vie & l'immortalité dans une entière & pleine évidence, qu'il est au contraire clair comme le jour, que ces dogmes avoient besoin d'une révélation & plus ample & plus claire. (b)

J'ajoute que les philosophes n'ont

(a) Nescio quomodo, dum lego assentior: cum po si librum, & mecum ipse de immortalitate animarum capi cogitare, assentio omni illa elabitur. Id. Ibid.

(b) Credebam facile opinionibus magnorum virorum rem gratissimam (animæ immortalitatem scilicet) promittentium magis, quam probantium. SENECA. Epist. CII.

Ad hoc omni illa tunc sapientia Socratis, de industria venere consulta à quædam, non de silencia sempersa veritatis. TERTULLIAN, de anima.



jamais pû prouver bien clairement ; ni expliquer d'une maniere distincte & proportionnée à la capacité d'un chacun, les choses même qu'ils entendoient le mieux. Je mets dans ce rang ce qu'ils ont dit sur la vertu & sur la volonté de Dieu en matiere de morale. Les leçons qu'ils ont faites là-dessus n'étoient pas telles qu'il les faisoit, pour persuader entierement les hommes, & pour les porter à reformer leurs mœurs. C'étoit presque toujours des spéculations metaphyiques, des discours pleins de savoir, ou des disputes subtiles, & non pas des instructions à la portée de tout le monde, & tournées du côté de la pratique. Leurs argumens prouvoient bien que la pratique de la vertu est le parti le plus sage & le plus raisonnable qu'un homme puisse prendre, mais ils ne prouvoient pas pas qu'il fût obligé à le prendre en vertu d'une obligation necessaire & indispensable. La connoissance

NATURELLE. CHAP. X. 335  
qu'ils avoient de la volonté de Dieu, étoit le fruit d'une fuite de raisonnemens si abstraits & si subtils, que la plus grande partie des hommes n'étant pas capable de les entendre, il n'étoit pas possible qu'ils fissent sur eux aucun effet. Aussi n'avoient-ils pas pour but de rendre les hommes meilleurs en les instruisant de leurs devoirs; la plupart regardoient la philosophie comme une espèce de passe-tems (a). Ils faisoient entr'eux assaut d'esprit & d'éloquence, c'étoit à qui parleroit le mieux sur quelque sujet. De là vient qu'il n'y avoit que peu de gens qui s'appliquassent à l'étude de la philosophie, comme *Ciceron* (b) le remarque; &

(a) *Professis amicis istorum disputatio, quamquam noberrimis fontis virtutis & scientiæ continet, tamquam collata cum horum (qui Respublicam gubernant) actis perfectis qua verose se non tantum videtur attulisse negotiis hominum utilitatis quantum utilitati suæ quamvis oculi. Cic. de Republ. Frag.*

(b) *Est inquit Ciceron, Philosophus paucis contenta judicibus, multitudine conculsa ista fuerit. Maximum itaque argumentum est; Philosophum neque ad sapientiam sentire, neque istam esse*

que la maniere dont on l'enseignoit, n'étoit nullement à la portée du commun peuple, qui est sujet à croire qu'on a dessein de le tromper, lorsqu'on lui propose des argumens abstraits, dont il ne comprend pas la force. Il falloit avoir beaucoup d'esprit & de savoir pour entendre les discours sublimes de *Platon* & les disputes des autres philosophes (a). Au lieu que la science de la morale, qui apprend à vivre d'une maniere réglée, doit être aisée, claire, familière & proportionnée à la capacité d'un chacun. Ajoutez à cela, que les philosophes, qui ont le mieux réussi sur la morale, n'avoient point de système suivi & méthodique. Les veritez qu'ils enseignoient,

*ſapientiam: quod mysterium ejus, habita tantum celebratur in pallo, LACTANT. lib. III.*

(c) ΟΑΥΤΟΙΣ ΔΕ ΙΕΡΕΥΣΙΝ ΕΝ ΑΙΩΝΑΙΟΙΣ, ΚΑΙ ΟΙΣ ΤΙΣΙΝ ΑΝΘΡΩΠΙΝΟΙΣ ΠΑΤΕΡΑΣ ΔΙΕΙΞΕ, ΦΑΙΝΕΤΑΙ. Ή Ε Ή ΕΙΣ ΤΗΝ ΔΙΕΚΡΕΜΕΝΗΝ ΑΥΤΩΝ ΠΡΟΣΩΠΟΝ ΚΑΙ ΤΕΡΑΤΟΠΟΙΗΣΕ ΤΟ ΠΡΩΤΟΝ ΔΙΔΑΧΕΤΕΣ ΚΑΙ ΉΝ ΑΙΔΕΟΝ ΟΙ ΕΠΙΓΝΩΣΑΝΤΕΣ, Ή ΔΕ ΠΛΑΤΩΝΑ ΔΕΙΧΝΑΙ ΤΟ ΔΙΔΟΥΝΤΕΣ ΔΙΑ ΤΟ ΑΝΘΡΩΠΙΝΟΝ ΟΡΓΑΝΟΝ. CONT. CELS. LIB. VI. & LIB. VII.

étoient

NATURELLE. CHAP. X. 337  
étoient des veritez détachées, qui ne se rapportoient à aucun principe, & qui par conséquent n'avoient rien de fort convaincant. Rien n'est plus certain, que ce qu'ils ont dit en général de la vertu; qu'elle merite d'être aimée, & que la pratique en est préférable à toute autre chose. Mais ils n'ont jamais pu expliquer d'une maniere claire & satisfaisante, ni les principes, ni la fin, ni les raisons de cette préférence, qu'ils prétendoient être due à la vertu. De là vient qu'ils s'accordent si peu entre'eux, qu'ils se réfutent perpétuellement [a] les uns les autres. Cela va si loin, que *Varron* compte jusques à deux cens quatre-vingt-huit opinions différentes sur la seule question du souverain bien de l'homme; comme *St. Augustin* [b]

(a) Nec quid defendere debeant, scientes; nec quid refutare. Incuriosaque passim sine delictu omnia que asserunt quicumque dissentiant. LACTANT. lib. VII.

(b) August. lib. XIX. de Civ. Dei cap. I.

Tome II.

Y

338 DE LA RELIGION  
le rapporte. Quel a dû être l'effet  
d'une si prodigieuse diversité d'opi-  
nions? N'a-t-elle pas dû empêcher  
l'influence, qu'auroit dû avoir na-  
turellement sur leur esprit & sur la  
conduite de leur vie, la persuasion  
dans laquelle ils étoient tous que la  
pratique de la vertu étoit un devoir  
nécessaire & indispensable? Les phi-  
losophes; dit là-dessus Lactance, ont  
connu la vérité en général, & deve-  
loppé tout le mystère de la véritable re-  
ligion. Mais, occupés à se réfuter les  
uns les autres, ils n'ont pas bien sou-  
venu leurs sentimens propres: En quel-  
ques rencontres ils n'ont pas eu la rai-  
son de leur côté: & ils n'ont pu lier  
ensemble les vérités même, qu'ils ont  
enseignées d'une manière à pouvoir en  
faire un système suivi (a). Dans un  
autre endroit après avoir donné un

Vol. sur tout cela les railleries de Lucien dans  
son Menippe, ou la Necromantie.

(b) Totam igitur veritatem, & omnia divina  
religionis arcana Philosophi attigerunt. Sed aliis  
resistentibus, defendere illa, quod invenerant, ne-  
quiverunt. Quia singuli ratione non quadravit, nec

NATURELLE. CHAP. X. 339  
abrégé des dogmes & de la fin de la  
véritable religion depuis l'origine  
de toutes choses jusques à leur con-  
sommation; [a] Les philosophes, dit-  
il, ayant ignoré ce système, n'ont pu  
connoître la vérité; quoique pourtant  
ils ayent découvert & expliqué la plu-  
part des dogmes particuliers, dont il  
est composé. Mais les uns ont proposé  
un dogme, les autres en ont avancé un  
autre; ceux qui ont parlé de la même  
chose ne l'ont pas tous fait de la même  
manière. Ils n'ont pas seu faire voir la  
liaison des principes avec leurs consé-  
quences; ni alléguer les véritables rai-  
sons de ce qu'ils enseignoient. De sorte  
qu'ils n'ont point eu de corps de doctrine

ea, qua vera sentiant, in sermone redigere po-  
tuerunt. LACTANT. lib. VII.

(a) Quam summam, quia philosophi non comprehen-  
derunt, nec veritatem comprehendere poterunt,  
quam vis ea fero, quibus summa ista constat, &  
viderint & explicarint. Sed diversi ac diversi illa  
omnia protulerunt, non amplexantes nec causas ra-  
tionum, nec consequentias, nec rationes, ut summam  
illam, qua continet universa, & compingantur &  
convellatur. LACTANT. lib. VII.

complet & bien lié. (a) Si quelqu'un d'eux, ajoute-t-il, estoit donné la peine de recueillir & de rediger en ordre les veritez éparses çà & là, & répandues dans toutes les sectes, je ne crois pas qu'il differât beaucoup de nous. Mais un ouvrage de cette nature ne peut venir que d'un homme, à qui la verité est déjà connue : & il n'y a personne à qui elle soit connue, qu'à ceux qui sont enseignés de Dieu lui-même.

Enfin, l'autorité a manqué aussi aux philosophes à l'égard même des choses, qu'ils ont le mieux sçues, & qu'ils ont le plus clairement expliquées, de sorte que, faute d'autorité suffisante, ils n'ont pu faire assez d'impression sur les esprits, pour obliger les hommes à mettre en pratique les devoirs, qu'ils leur prescrivoient. Les veritez de spéculation,

(a) Quod si extirpatis aliquis qui veritatem sparsam per singulos, per eademque diffusam, colligeret in unum, ac redigeret in corpus: is profecto non dissentiret à nobis. Sed hoc nemo facere, nisi veri peritus ac scirus, potest. Verum autem non nisi ejus scire est, qui sic datus à Deo. Id. Ibid.

NATURELLE. CHAP. X. 347  
qu'ils ont prouvées par la raison, avoient besoin d'une autorité plus grande que la leur : & les préceptes qu'ils ont donnez, quelque beaux & raisonnables qu'ils fussent, (a) n'étoient pourtant pas de grand poids, par la raison qu'on ne les regardoit que comme des (b) préceptes humains. De là vient qu'aucun des philosophes, (sans en excepter ceux qui ont enseigné les veritez les plus claires, qui ont donné les leçons les plus sages & les meilleures pour la conduite de la vie, & qui ont proposé les motifs les plus puissans,) n'a jamais pu [c] changer le train

(a) Platonis documenta, quamvis ad rem multum conferant, tamen parum habent firmitatis ad probandam & implendam veritatem. Id. Ibid.

(b) Quid ergo? Nihil se illi similia precipiant & Imo permulta, & ad verum frequenter accedunt. Sed nihil ponderis habent illa precepta quia sunt humana: & auctoritate majori, id est, divina, carent. Nemo igitur credit, quia tam se hominibus esse putat qui auctori, quam est ille qui precipit. Id. lib. III.

(c) Επιστοιμὴ δ' ἐν ἀλλ' οὐκ ἐπὶ ἀποτέλεσμα δαίμωνος τῆς ἀεραρίας τῆ λαγομισίας ἢ τοῦ βούλου, ἢ τῶν ἄλλων ἔργων. Δικαιοκρατία Ἰουδαίου καὶ Χριστιανοῦ ἀπὸ τῆ ἀπ' αὐτῶν κληρονομίας μεταστροφῆς



ordinaire du monde, ni reformer considérablement le genre humain; comme Jésus-Christ & ses Apôtres ont fait par leurs prédications. Nous ne voyons pas dans l'histoire que les disciples de *Socrate* ou de *Platon* aient porté leur persuasion de l'excellence de la vertu & de la certitude des récompenses, qui y sont attachées, jusqu'au point de sacrifier leurs vies pour en soutenir les intérêts, (a) comme on a vu faire à un nombre infini de disciples de Jésus-Christ. J'avoue que dans la spéculation

ἀλλὰ οὐκ ὁμοίως. Οὐκ ἔστιν ὡς ἐν τῷ βιβλίῳ. Ἰδὲ ἡ ἀρετὴ καὶ ἡ ἀσπίς. Ἰδὲ ἡ ἀρετὴ καὶ ἡ ἀσπίς. Ἰδὲ ἡ ἀρετὴ καὶ ἡ ἀσπίς.

ἀλλὰ οὐκ ὁμοίως. Οὐκ ἔστιν ὡς ἐν τῷ βιβλίῳ. Ἰδὲ ἡ ἀρετὴ καὶ ἡ ἀσπίς. Ἰδὲ ἡ ἀρετὴ καὶ ἡ ἀσπίς. Ἰδὲ ἡ ἀρετὴ καὶ ἡ ἀσπίς.

Da mihi viam, qui sit incedendum &c. Voyez ce passage cité ci-dessus au commencement de ce chapitre. Lacr. lib. III.

(a) Nam si, consensu omnium philosophorum, sapientiam nemo sequitur, in summo malis amicos sumus, quibus non optime consultum à Divi immortalis dicitur. Nam ut nihil intersit utrum nemo valeat, an nemo possit valere; sic non intellego.

Y iij

tion il ne paroît nullement impossible que les préceptes & les motifs, propozez par les philosophes, ayent eue le pouvoir de reformer les mœurs corrompues du genre humain, & de porter les hommes à mieux vivre à l'avenir, quoique pourtant on doive convenir que la philosophie avec toutes ses lumieres demeure court, lorsqu'il s'agit de chercher un remede pour l'expiation des fautes passées. Mais quelque possible que la chose paroisse dans la speculation, l'expérience nous montre qu'elle n'est point du tout praticable, & que, sans le secours d'en haut, la philosophie & la raison font trop foibles pour un aussi grand ouvrage, qu'est la réformation du genre humain. Or comme il importe peu de savoir, dit-Ciceron, (a) si personne ne se porte bien, ou si person-

(a) Nam si, consensu omnium philosophorum, sapientiam nemo sequitur, in summo malis amicos sumus, quibus non optime consultum à Divi immortalis dicitur. Nam ut nihil intersit utrum nemo valeat, an nemo possit valere; sic non intellego.

Y iij

ne ne peut se bien porter, ainsi je ne vois pas quelle difference il peut y avoir entre ces deux choses, personne n'est sage, & personne ne peut être sage. Il faut donc reconnoître que l'état de l'homme est infiniment triste, à moins d'un secours plus puissant, que celui qu'il peut tirer de la philosophie. Je ne doute pas que dans l'état d'innocence, avant que l'ame de l'homme se trouvât assaillie de ce grand nombre de préjugés, d'inclinations vicieuses, & de mauvaises habitudes, dont elle est maintenant défigurée, la droite raison ne lui ait suffi pour se conduire, & pour se tenir dans la pratique constante de son devoir. Mais il en est aujourd'hui tout autrement. Les philosophes les plus sages & les plus sages ont reconnu que, dans l'état où le genre humain se trouve maintenant, la raison est souvent un très-mauvais guide. Ils se sont plaints que l'en-

*quid interfit, utrum memo sit sapiens, an memo est a possit.* Cic. de Nat. Deor. lib. III.

tendement de l'homme étoit si rempli de ténèbres, sa volonté si portée au mal, ses passions si mutines & si peu soumises à l'empire de la raison, qu'ils ne croyoient pas qu'il fut possible d'en pratiquer les règles qu'avec une extrême difficulté, & qu'ils n'espéroient gueres de persuader au monde la soumission à ces règles. En un mot, ils ont confessé que la nature humaine étoit étrangement dépravée, & ils ont reconnu que cette corruption étoit un mal, dont la cause leur étoit inconnue, & dont par conséquent ils ignoroient le vrai remede. Ainsi les grands devoirs de la religion n'étoient, à parler proprement, parmi eux, que des matieres de spéculation, des sujets sur lesquels on disputoit pour & contre, & non pas des règles de conduite. C'étoient de grandes idées qu'on proposoit à admirer, plutôt qu'à suivre, puisqu'en effet on ne croyoit pas que le commun des hommes fût capable de les prati-

346 DE LA RELIGION  
quer. Il faloit donc necessairement  
un secours furnaturel & extraordina-  
ire, pour remedier à tous ces dé-  
sordres, & pour venir à bout de ces  
déréglemens. Or quoique les philo-  
sophes reconussent que sans ce se-  
cours (a) il n'y avoit point d'hom-  
me, qui pût être véritablement  
Grand, ils ne l'attendoient pour-  
tant, ni de la droite raison toute  
seule, ni des lumieres de la phi-  
losophie.

CHAPITRE XI.

PROP. VII. *Que le genre humain  
avoit besoin d'une révelation celeste  
pour sortir de l'état de corruption,  
dans lequel il se trouvoit, & pour  
entrer dans un état, qui eût du  
raport avec l'excellence originale  
de sa nature: que les besoins atta-*

(a) *Nemo unquam vir magnus, sine divino afflatus  
fuit. Cic de Nat. Deor. lib. II. cap. 66. Bonus vir  
sine Deo nemo est. An potest aliquis supra fortunam,  
nisi ab illo adjutus, exurgere? Ute dat consilia &c.  
Sen.*

NATURELLE. CHAP. XI. 347  
*chez à la nature humaine, & la  
connoissance que les hommes a-  
voient naturellement de la divini-  
té, les menoit comme par la  
main à cette révelation & leur don-  
noit tout lieu de l'espérer & de l'at-  
tendre, comme il paroit par l'aveu  
qu'en ont fait les plus sensez & les  
plus sages des philosophes payens,  
& par les sermes; qu'ils ont em-  
ployez pour exprimer l'espérance  
qu'ils avoient, que Dieu leur seroit  
un jour cette grace.*

IL est très-clair que les hom-  
mes avoient besoin d'une révela-  
tion divine, pour les retirer du triste  
état de corruption & de misère,  
dans lequel ils se trouvoient mal-  
heureusement engagez; & sans cet-  
te révelation, on ne conçoit pas  
qu'il eût été possible de travailler  
avec succès à la réformation du ge-  
ne humain. En effet j'ai fait voir  
dans les chapitres précédens que le  
genre humain en général est main-

tenant si ignorant & si stupide, si rempli de préjugés & d'opinions erronées, si esclavé de ses passions & de ses desirs sensuels, si enfoncé dans les habitudes du vice, que peu de personnes sont désormais capables de découvrir par elles-mêmes, à l'aide de leurs lumières naturelles, toutes les branches particulières de leurs devoirs; & qu'ainsi la plupart des hommes, considerez dans leur état présent, ont un très-grand besoin d'être particulièrement instruits là-dessus. J'ai fait voir aussi que ceux qui étoient les plus capables de découvrir la vérité & d'en faire des leçons aux autres, c'est à-dire, les philosophes les plus éclairés & les plus sages, ont absolument ignoré quelques vérités, & ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres, qui étoient pourtant entièrement nécessaires pour l'entière réformation du genre humain. J'ai montré ensuite qu'ils

n'ont pu prouver clairement, ni expliquer d'une manière intelligible & à la portée du commun, les vérités elles-mêmes qu'ils ont le mieux sçues, & dont ils étoient le plus persuadés. J'ai fait voir encore qu'ils n'ont pas eu assez d'autorité pour faire recevoir aux hommes les vérités mêmes, qu'ils ont été en état d'expliquer clairement & de prouver par des raisonnemens solides, & qu'ainsi les impressions, qu'ils ont pu faire sur l'esprit de leurs disciples, n'ont pas été assez vives, pour la produire un effet sensible sur la conduite générale du genre humain. J'ai remarqué enfin qu'ils n'ont jamais prétendu à aucun secours surnaturel, sans quoi pourtant on ne conçoit pas qu'il soit possible de réussir dans une entreprise aussi difficile, qu'est la réformation du genre humain. D'ailleurs c'est une chose de fait, qu'en matière de religion les hommes se laissent prendre plus facilement, & sont attirés



plus fortement par des preuves fondées sur un témoignage incontestable, que par des argumens abstraits, tant solides soyent-ils. Or puisque les philosophes, avec toutes leurs lumieres & toute leur pénétration, n'ont pas eu les qualitez requises pour travailler avec succès à la reformation des mœurs, il est clair que le genre humain avoit un besoin manifeste d'une révélation particulière, ajoutée à la révélation de la nature, qui suplêât aux obscuritez de cette dernière. Ne falloit-il pas une révélation particulière pour découvrir aux hommes comment il faut qu'ils servent Dieu, & quels sont les actes d'adoration extérieure qui lui sont les plus agréables? Ne falloit-il pas une révélation particulière (A) pour découvrir à l'homme

(A) Νομῶδες, ὅτι τῶν ἀκαταμάχτων κριτηρίων, ἐπὶ θεοῦ ἔχουσιν, ἅτε μὴ ἴσχυον ἕξειν πρὸς τὴν ἀποδείξιν — καὶ οὐκ ἐπέσταντο αὐτῷ, ὅπως εἶδη τὴν ἀκαταμάχτην τῆς φύσεως φύσιν καὶ τὸ πρῶτον αὐτῷ. PLATO in Epimohide.  
Τὰ δὲ εἰς ταῦτα (Θεοῦ φωνή) εἶναι ἴσχυον

pécheur le moyen de rentrer en grace avec Dieu, & quelle est la propitiation pour le péché qu'il peut accepter sans déroger à son autorité, à sa gloire, & à la majesté de ses loix? Ne falloit-il pas encore une révélation particulière, qui (A) proposât aux hommes avec clarté & avec évidence les grands motifs de la religion, je veux dire, les récompenses & les peines de la vie à venir, & qui levât les doutes que les hommes ne pouvoient s'empêcher d'avoir dessus malgré la force & la solidité des argumens, que la raison leur fournissoit, pour les en convaincre? Ne falloit-il pas enfin une révélation particulière du ciel, qui proposât tous les dogmes de la religion d'une manière claire, facile & proportionnée à la portée d'un chacun,

ταῦτα οὐκ εἶσθαι τὰ ὅπλα ἵδοι ἅμα σπουδαίαν τὴν τῶν ἔργων, ἀλλ' ἡρωϊκῶς ἐπαρῆν ἅλ' ἢ τὸ σπουδῆ ὄντι. PLATO de Republ.  
(A) Τὸ μὲν ἀλλήλους, ἃ εἶναι ἀποδείξιν ταῦτα ἕξει ἴσχυον. οὐκ ἔστι ἀποδείξιν ταῦτα. PLATO, de Leg. I.

(a) qui donnât du poids & de l'autorité aux préceptes les plus clairs, & qui fournisse aux hommes les secours extraordinaires dont ils ont besoin pour surmonter le fonds de corruption qui est en eux? il est évident que sans une révélation semblable, il n'étoit pas possible de travailler avec succès à la réformation du monde. *A moins*, disoit Socrate, *qu'il ne plaise à Dieu*, (b) *de vous envoyer quelqu'un pour vous instruire de sa part, n'esperez pas de réussir jamais dans le dessein de reformer les mœurs des hommes. Tout ce*, dit aussi Platon, *qui dans la situation présente des choses, est dans l'ordre & tel qu'il doit être*, (c) *est redevable de ce bon-*

(a) Τὸν δὲ ἢ τὸ μέγεθος ὁμοίᾳ ὁμοίᾳ κενεῖται  
ταύτης καὶ ἀναίτια ἢ τὸ καὶ ἀναίτια καὶ ἀναίτια  
μετρίᾳ, ἢ ἀναίτια πρὸς τὸν δὲ τὸν ἀναίτια,  
ἢ μὴ οὐκ ὁμοίᾳ. PLATO in Epinom.

(b) Εἴτι δ' ἀναίτια κενεῖται ἀναίτια  
ἀναίτια ἢ, ἢ μὴ πρὸς τὸν ἀναίτια ἢ οὐκ ὁμοίᾳ  
καθόλου οὐκ. PLATO in Apol. Socratis.

(c) Εὖ δ' ἢ πρὸς ἀναίτια, ἢ πρὸς τὸν ἀναίτια  
ἢ ἀναίτια ἢ ἢ, ἢ ἀναίτια ἀναίτια ἀναίτια  
οὐκ ὁμοίᾳ ἀναίτια. Id. de Rep. lib. VI.

beau

NATURELLE. CHAP. XI. 353  
*heur au bon plaisir de Dieu & à ses soins paternels.*

2. Or, puisqu'il est constant que l'homme, considéré dans son état naturel, avoit un extrême besoin d'une révélation divine: puisqu'il n'y a point d'homme au monde, qui puisse dire avec quelque ombre de raison, qu'en suppléant à ce besoin, Dieu blesse le moins du monde la gloire de ses attributs, ou s'écarte des règles de sa sagesse souveraine: puisque reveler pleinement aux hommes le chemin qui mène à la félicité, leur expliquer nettement & en détail sa volonté, leur proposer les récompenses & les peines à venir dans tout leur jour, leur donner à connoître la nature du service qui lui plaît, leur donner des idées justes de la satisfaction pour le péché, qu'il accepte, & de la repentance qui lui est agréable, sont toutes choses, qui bien loin d'être indignes de Dieu, s'accordent parfaitement bien avec les idées, que

Tome II.

Z

354 DE LA RELIGION  
nous avons de sa bonté & de sa miséricorde: il est incontestable que les lumières de la raison donnoient aux hommes un juste sujet d'espérer, que Dieu les leur reveleroit un jour. Les anciens payens, meilleurs juges en ce point, que les Déistes modernes, étoient si persuadés de la nécessité d'une revelation céleste, pour donner du crédit aux régles, suivant lesquelles les hommes doivent se conduire; que leurs principaux législateurs ont feint qu'ils avoient reçu leurs loix de Dieu lui-même. Mais qu'avons-nous besoin de nous prévaloir ici de l'exemple des législateurs idolâtres? Ne voyons-nous pas que tout ce qu'il y a de plus sain, de plus éclairé, & de moins superstitieux parmi les philosophes de l'antiquité, n'a pas fait difficulté de reconnoître qu'il étoit persuadé de la nécessité d'une revelation divine? Ces grands hommes n'ont-ils pas déclaré ouvertement qu'il n'y avoit rien de plus naturel & plus confor-

NATURELLE. CHAP. XI. 355  
me aux lumières de la droite raison, que d'espérer que Dieu seroit un jour aux hommes la grace de se reveler à eux plus amplement, qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Outre les passages que j'ai déjà citez là-dessus, j'en trouve un dans *Platon*, le plus beau, à mon avis, & le plus remarquable de tous ceux qu'on allégué de ses ouvrages. Comme je ne le vois cité par aucun auteur, qui ait écrit sur cette matière, j'ai cru que je ne ferois pas mal de le transcrire ici tout du long, pour fermer la bouche à ceux qui nient la nécessité d'une revelation, ajoutée à celle de la nature. *Le meilleur parti que nous ayons à prendre*, dit *Socrate* à un de ses disciples, *c'est d'attendre patiemment. Oui*, ajoute-t-il, *il faut attendre que quelqu'un vienne nous instruire de la manière dont nous devons nous comporter envers les Dieux & envers les hommes. Quand est-ce que viendra ce tems-là*, répond le disciple, *& qui est-ce qui nous enseignera ces choses? Car il me semble*  
Z ij

que j'ai un désir ardent de connoître ce personnage. Celui dont il s'agit, continue Socrate (a) est une personne qui s'intéresse à ce qui vous touche. Mais elle le fait, à mon avis, à la manière dont Homere raconte que Minerve en agit à l'égard de Diomede. Minerve dissipa le brouillard, qu'il avoit devant les yeux, afin qu'il pût distinguer les objets les uns d'avec les autres. Il est pareillement nécessaire, que le brouillard épais, qui reside maintenant sur les yeux de vostre entendement, soit dissipé, afin que vous puissiez dans la suite distinguer au juste le bien d'avec le mal, distinction que vous n'êtes pas jusqu'ici bien en état de faire. Qu'elle vienne, replique le Disciple, cette personne, & qu'elle dissipe, quand il lui plaira ces ténèbres. Je suis, quant à moi, tous disposé à faire tout ce qu'il lui plaira de me prescrire; moyennant que je puisse devenir meilleur, que je ne suis. Elle est de son côté, continue So-

[a] Plato in Alcibiade II.

NATURELLE. CHAP. XI. 357  
 crate, admirablement bien disposé à faire tout cela en votre faveur. Ne seroit-il donc pas plus à propos, dit le disciple, de différer l'offrande des sacrifices, jusqu'à ce qu'elle vienne? Vous avez raison, répond Socrate, il vandroit mieux prendre ce parti, que de courir les risques de ne savoir, si en offrant des sacrifices, on plaira à Dieu, ou si on ne lui plaira pas. A la bonne heure donc, replique le disciple, quand ce jour-là sera venu, nous ferons nos offrandes à Dieu. J'espere même de sa bonté, qu'il n'est pas fort éloigné. Dans un autre endroit, le même auteur, après avoir rapporté le beau discours que Socrate fit quelque tems avant sa mort sur les dogmes importants de l'immortalité de l'ame, & de la certitude d'une vie à venir, introduit un de ses disciples, qui lui répond en ces termes: Je suis entièrement de votre opinion, & je crois que la connoissance parfaite des choses dans cette vie est impossible, ou du moins infiniment difficile. Cepen-

Z iij



dant je suis persuadé qu'il n'appartient qu'à une ame lâche & basse, de négliger le soin de s'instruire sur des sujets de cette importance. Nous devons au contraire prendre l'un ou l'autre de ces deux partis : Ou étudier nous-mêmes ces matieres, & tâcher à nous satisfaire là-dessus : (a) ou, si nous trouvons qu'il soit impossible d'en venir à une certitude, nous fixer à ce qui nous paroît, tout bien considéré, le plus probable, & bâtir là-dessus pendant tout le cours de notre vie. C'est la conduite qu'un homme sage doit tenir, à moins qu'il n'ait des lumières plus sûres pour se conduire, ou la parole de Dieu lui-même, qui lui serve de guide. Je n'en dirai pas davantage sur cet article, & je me contenterai du témoignage de Porphyre qui bien qu'il ait vécu après la manifestation de Jesus-Christ & qu'il ait été le plus furieux ennemi, que la religion chrétienne ait jamais eu, convient pourtant qu'il manquoit au genre humain une

(a) Plato in Phædone.

NATURELLE. CHAP. XI. 359  
chose, qu'aucune secte de philosophie n'avoit encore pu trouver, c'est-à-dire, le moyen de tirer l'ame de l'homme du triste état, dans lequel elle se trouve. (a)

Les déistes modernes ne sont pas du sentiment de ces anciens philosophes. Ils prétendent qu'il n'étoit nullement besoin de révélation, & que la philosophie & la droite raison suffisoient de reste par elles-mêmes, pour instruire les hommes de leurs devoirs & pour les obliger à les mettre en pratique. D'où ils concluent qu'une révelation est une chose superflue & entièrement inutile.

(a) Quam autem dicit Porphyrius, in primo de Regressu animæ libro, nondam receptum in unam quandam Sectam que universalem citis animæ continent liberanda, nondumque in suam notitiam eandem viam historiali cognitione perlustram & procul dubio confictam, esse aliquam, sed nondum in suam venisse notitiam. Ita si non suspicabat quid, quid de animæ liberanda studiosissima didicerat, sibi que, vel potius aliis, nosse ac tenere videbatur, sentiebat enim adhuc sibi desse aliquam professionis, citius auctoritatem, quam de re tanta sequi oportere. Apocyst. de Civ. Dei. lib. X. cap. XXXII.  
Z. iij

Mais, outre ce que j'ai dit ci-dessus en passant, de la barbarie affreuse, qui règne dans le monde payen d'à présent, outre les témoignages des philosophes, tant Grecs que Latins, que j'ai allégués, pour faire voir l'ignorance & le dérèglement des nations les plus civilisées, parmi lesquelles ils ont vécu; outre cela, dis-je, je crois que nous pouvons en appeler sans crainte à nos adversaires eux-mêmes, & leur demander s'ils ne croient pas que le témoignage de Jesus-Christ sur l'immortalité de l'ame, & sur les récompenses & les peines de la vie future (la vérité & l'évidence de ce témoignage mises à part) si, dis-je, ils ne croient pas que ce témoignage a produit de plus grands effets, & qu'il a eu une influence plus puissante sur la vie & sur les actions du genre humain, que tous les raisonnemens des philosophes, qui ont jamais paru dans le monde (a) ? Ne faut-il pas qu'ils

(a) Οὐκ ἄγνωστον, Ἐπιπλοῦς καὶ Βασιλαῖρος, ἐπι-

conviennent qu'un témoignage digne de foi, & l'autorité d'une révélation celeste sont des lumieres propres à éclairer les consciences des gens négligens & stupides, & les moyens les plus naturels, qu'il soit possible d'imaginer, pour reveiller & rendre attentifs une infinité de gens, que des raisonnemens abstraits n'atoucheroient pas ? Ne doivent-ils pas avouer en un mot que dans les pays qui ont embrassé le christianisme, & où la religion chrétienne est enseignée d'une manière tant soit peu pure, les plus simples & les plus ignorans ont des idées plus saines de Dieu & de ses attributs, des impressions plus vives & plus profondes de la distinction entre le bien & le mal, un plus grand respect pour les devoirs de la morale, & une persuasion plus forte

ὅτι καὶ ἀσέβητοι, μέγα θαύματα ἐργάζονται ἐπὶ Χριστιανοῦ, ἢ αὐτοὶ μὴ ἐπιστάσαντες. ὅσοι γὰρ ἐπὶ τῶν ἑθνῶν ἠθροῦνται, ἰσχυρῶς αὐτοὶ. ΟΡΑΤΟ.  
contra Cell, lib. I.

& plus générale des récompenses & des peines de la vie à venir, que n'en ont jamais eu les payens en général dans aucun pays du monde ? (a)

Les déistes modernes diront peut-être qu'il ne faut pas attribuer à l'insuffisance des lumières naturelles l'ignorance grossière, & la corruption palpable de tout le monde payen, mais qu'il en faut chercher la cause dans la paresse des hommes, qui n'ont pas sçu faire un bon usage de leurs lumières. Ils ajouteront qu'aujourd'hui les déistes, vivans dans des lieux, où les sciences & la droite raison sont soigneusement cultivées, sont en état d'ac-

(a) Ὁσα μὲν εἰς τὴν παλαιὰν ἀρχαίαν τὴν αἰὶν ἀρετὴν ἀπετάει, ἰσθῆαι ἀπὸ τοῦ εἶναι δι' ἑαυτοῦ, ἀλλὰ ἀπὸ τοῦ ἰσθῆαι ἀπὸ τοῦ εἶναι. EUSEB. Demonst. Evangel. lib. III. cap. III.

Αἱ δὲ τῶν κρείττωνων μαθητῶν τῶν ἀρχαίων, συνέσταλμένοι τῶν ἀνθρώπων διανοητικῶν ἀρετῶν, οὐ φησὶν ὅτι εἰς χριστὸν. Τὸ δὲ ἴδιον ἐπισημασμένον, ἢ τὸ ἐξ ἑαυτοῦ ἢ διὰ τὸ εὐαγγελιστῶν, ἢ ἀπὸ τοῦ εἶναι ἀπὸ τοῦ εἶναι. ΟΡΑΙΟ. adversus Celsum lib. III. Edit. Cantab. pag. 128.

querir par eux-mêmes, & sans le secours d'aucune revelation, la connoissance de tous les devoirs & de tous les motifs de la morale. Je pourrois répondre en un mot que ces prétentions des déistes sont absolument fausses; & les renvoyer aux preuves des chapitres précédens, où j'ai fait voir qu'il y a plusieurs vertitez très-necessaires, que les seules lumières de la nature ne pouvoient pas découvrir avec certitude. Mais quand on leur accorderoit que tous les devoirs & tous les motifs de la morale sont d'une nature à pouvoir être découverts & expliquez clairement par les seules lumières naturelles, que gagneroient-ils à cela ? Cette supposition ne détruit nullement la necessité d'une révélation. Que la chose soit possible tant qu'on voudra, il est toujours certain que les plus éclairés des philosophes de l'antiquité (a) n'ont jamais pu en

(a) Voyez sur ce sujet un beau passage de Cicéron du liv. II. de Nat. Deorum cité dans le chapitre précédent, dans le dernier paragraphe.

364 DE LA RELIGION  
venir à bout, & qu'ils ont fait profession de croire qu'ils avoient besoin pour cela du secours d'en haut. D'ailleurs il suffit de remarquer, pour faire voir la fausseté des prétentions des déistes modernes, que depuis la manifestation de Jesus-Christ, les auteurs payens eux-mêmes ont parlé sur la morale avec plus de clarté & de solidité, qu'ils n'avoient fait auparavant, & qu'ils ont fait paroître une plus grande certitude sur le dogme important d'une vie à venir. Presque tout ce que ces messieurs eux-mêmes ont de bon & de véritable n'est-il pas tiré visiblement de la révélation, qu'ils rejettent? Et n'est-il pas clair que sans la révélation ils n'auroient pu ni parler, ni écrire comme ils ont fait? Il n'est pas étonnant que des gens, venus après l'établissement de la religion chrétienne, qui propose à l'homme tous ses devoirs, avec les véritables motifs qui doivent l'engager à les pratiquer, & qui les pro-

NATURELLE. CHAP. XI. 365  
pose avec tant de force & d'évidence, il n'est pas étonnant, dis-je, que ces gens aperçoivent sans peine la conformité de ces devoirs avec la raison humaine, & qu'ils soyent en état de faire voir par les principes de la raison, que l'homme est dans l'obligation de les observer. Mais s'ils avoient été privez des lumieres, dont nous sommes redevables à la révélation, quelle peine n'auroient-ils pas eu à acquerir la connoissance de tous leurs devoirs, & des véritables motifs, qui doivent les engager à les pratiquer? Leur raison toute seule ne les auroit pas menez fort loin dans cette recherche, & ils auroient été semblables à ceux qui dans un obscur crepuscule marchent à tâtons par des chemins, qui leur sont inconnus. Sur quoi est-ce, je vous prie, que les déistes modernes se fondent, pour croire que, s'ils avoient vécu du tems de *Socrate*, de *Platon*, & de *Cicéron*, ils en auroient plus sçu que ces grands hommes?



Quelle certitude ont-ils que par le bon usage qu'ils auroient fait de leur raison, ils n'auroient pas manqué de découvrir exactement la vérité ? Comment savent-ils qu'ils n'auroient pas été entraînez dans l'erreur par leurs préjugés, ou par leur négligence ? Si la providence les avoit fait naître dans la médiocrité & parmi le vulgaire, il y a mille contre un, qu'ils auroient donné tête baissée dans toutes les idolatries & les superstitions, qui regnoient alors dans le monde. Mais peut-être les auroit-elle placez dans la classe des philosophes ? Je le veux. Mais, parmi ce grand nombre de sectes de philosophie, à laquelle se seroient-ils rangez ? Répondront-ils qu'ils n'en auroient embrassé aucune, mais qu'ils auroient fait un triage de ce que chacune avoit de plus sain & de meilleur ? Mais quelle certitude ont ils qu'ils n'auroient pas donné à gauche ? Lorsqu'un devoir est proposé d'une maniere claire & distincte,

on peut, en le comparant aux règles de la droite raison, s'assurer qu'il est parfaitement conforme à ces règles. Mais lorsqu'il est encore inconnu, & qu'il est question d'en faire la découverte sans autre secours, que celui de la raison, c'est toute autre chose. Ne voyons-nous pas que plusieurs de ceux qui font profession de croire une révélation, & de la prendre pour la règle de leur conduite, ignorent, malgré sa clarté, plusieurs de leurs devoirs, & sont dans l'erreur sur quelques autres ? Que seroit-ce donc, s'il n'y avoit point de révélation ? Comment pourroient-ils sans autre secours que celui de la raison, acquérir une connoissance parfaite de toutes les branches de leurs devoirs ? Nous voyons que plusieurs de ceux, qui sont fermement persuadés de cette éternité de bonheur, que Jesus-Christ promet à ceux qui gardent ses commandemens, & qui croyent qu'une éternité de misere est réservée à ceux qui

les transgressent, ne laissent pour-  
tant pas d'enfraindre les conditions  
de l'alliance, qui propose de si glo-  
rieuses promesses, & des menaces si  
terribles. La violence de leurs pas-  
sions & de leurs convoitises les em-  
porte. Le moyen donc de pouvoir  
vaincre ces passions & ces convoiti-  
ses, si ces grands motifs étoient  
moins distinctement connus, ou,  
proposez avec moins de force? Mais  
supposons, si l'on veut, qu'il y ait  
des gens qui le puissent. Supposons,  
qu'il s'en trouve qui par la force de  
leur raisonnement arrivent à une  
connoissance claire & distincte de  
tous leurs devoirs. Qui oseroit dire  
que tous les hommes auront le mê-  
me bonheur? Tous les hommes  
sont bien également obligez de pra-  
tiquer les devoirs de la religion,  
mais ils ne sont pas tous également  
capables d'être philosophes. Il est  
certain au moins qu'un homme qui  
entreprend de prouver par des argu-  
mens pris de la raison les récom-  
pensés

NATURELLE. CHAP. XI. 369  
pensés & les peines de l'autre vie,  
ne fera jamais sur l'esprit & sur le  
cœur des hommes une impression  
aussi vive & aussi puissante, que  
feroit un autre homme, qui revien-  
droit de l'autre monde pour rendre  
témoignage à la vérité de ces ré-  
compensés, & qui auroit en main  
des preuves certaines qu'il ne dit  
rien que de vrai. Après tout, ce  
qu'il y a de bien certain en tout  
ceci, c'est que les grandes choses  
que les Déistes modernes évalent  
avec tant d'affectation à l'avantage  
de la droite raison, lorsqu'ils sou-  
tiennent qu'elle suffit pour la dé-  
couverte des devoirs & des motifs  
de la morale, ne sont pas des choses  
qu'ils pensent sérieusement comme  
ils les disent. Ce ne sont que des  
armes d'emprunt dont ils se servent,  
lorsqu'ils ont à combattre la Reli-  
gion Chrétienne. Hors de là ils se  
foucient fort peu de la morale, & ils  
ne sont pas grand cas des preuves na-

*Tome II.*

A a

370 DE LA RELIGION  
turelle de la certitude d'une vie à venir. Ils sont fort disposés à croire que tout l'homme périt absolument par la mort. De sorte que la cause de la vertu ne leur tient guères au cœur, & qu'ils se mettent fort peu en peine que leur système soit lié & suivi. Quoiqu'ils puissent dire, ils ne s'éloignent point du pur athéisme. Ils ne donnent, au moins, par leur conduite, que trop de sujet de soupçonner que le libertinisme absolu est précisément ce qu'ils cherchent. Ils affectent de passer pour déistes dans la spéculation, mais dans la pratique ils se montrent presque toujours de véritables athées. Ils parlent en déistes, ils agissent en athées.

Je reviens à mon sujet, & je dis qu'il paroît évidemment que la supposition d'une révélation de la volonté de Dieu, donnée aux hommes pour suppléer au défaut de la lumière naturelle, est une supposi-

NATURELLE. CHAP. XI. 371  
tion qui s'accorde très-bien avec les espérances naturelles de l'homme, c'est-à-dire, avec la droite raison éclairée & cultivée. J'ai fait voir qu'une chose de cette nature n'est du tout point indigne de la sagesse de Dieu, ni incompatible avec aucun de ses attributs, qu'elle s'accorde au contraire parfaitement bien avec les perfections divines. Vu donc le grand nombre de défauts & de nécessités qui se rencontrent dans l'homme, considérant d'un autre côté la bonté & la miséricorde infinie de Dieu, la droite raison nous dicte, & la lumière naturelle nous donne tout le sujet du monde de croire que Dieu ne laissera pas le genre humain privé pour toujours d'un secours si nécessaire. Il ne s'ensuit pourtant pas de là, comme quelques-uns se le font imaginés, que Dieu soit dans l'obligation de se révéler lui-même de la sorte. Car si Dieu étoit tenu de le  
A a ij

faite, il auroit dû se révéler à tous les peuples de la terre, & dans tous les siècles; & la révélation de sa volonté seroit une chose à laquelle on auroit pû prétendre de droit, & qu'on auroit pû demander comme une chose dûë; au lieu que c'est une affaire de bonté, dont nous sommes uniquement redevables à ses miséricordes infinies. Les réflexions que j'ai faites ci-dessus, font voir seulement que les hommes pouvoient raisonnablement espérer que Dieu leur seroit un jour la grace de leur manifester sa volonté, sans rien de certain pourtant, ni sur le tems dans lequel la chose arriveroit, ni sur la maniere dont Dieu se révéleroit, ni à qui il acorderoit cette précieuse faveur. C'étoient comme autant de préparatifs pour disposer les hommes par avance à ajouter foi à la révélation, & à l'embrasser sans hésiter; lorsqu'il plairoit à Dieu de la faire.

UN Auteur moderne, (a) du nombre de ceux qui nient la révélation, insiste beaucoup sur cet argument, dont il fait son fort. Il dit que de l'aveu de tout le monde il n'y a jamais eu de révélation divine, reconnuë universellement pour telle, & reçuë en cette qualité dans tous les siècles, & dans tous les pais de la terre. Il fait semblant d'avouer que, si la doctrine chrétienne étoit universellement reçue, il ne pourroit pas s'empêcher de croire qu'elle est en effet la révélation de Dieu lui-même. Mais voyant, dit-il, qu'il n'y a point de religion qui puisse se vanter d'avoir été reçue universellement sur ce pied-là, & qu'il y a plusieurs nations à qui la doctrine chrétienne n'a jamais été ni prêchée, ni connue, il est obligé de conclure qu'une doctrine qui n'est pas universelle, & qui n'a pas

(a) Voyez un Livre Anglois intitulé, *les Oracles de la Raison*, pag. 197. &c.



été donnée à connoître à tous les hommes également, ne peut pas être regardée comme une doctrine nécessaire à quelques-uns. Sur ce fondement, il prétend qu'une révélation n'a jamais été nécessaire, & que rien ne nous oblige à croire que, pour répondre à la fin pour laquelle les hommes ont été créés, ils ayent besoin d'aucun autre secours, que des lumières naturelles, qu'ils puissent dans leur propre fonds. Voilà le raisonnement de cet auteur proposé dans toute sa force, & tous ceux qui combattent la révélation s'accordent en ce point avec lui. Je pourrois remarquer ici qu'il est très-possible qu'une révélation soit utile à tous les hommes, quoique la plus grande partie n'en ait jamais entendu parler. Mais je ne veux point insister sur cette pensée, & je me contenterai de dire que, si le raisonnement de ces Messieurs étoit bon, il concluroit aussi bien contre la reli-

gion naturelle, que contre la révélation. Car quoiqu'un homme d'esprit, qui fait un bon usage de sa raison, puisse découvrir par lui-même toutes les vérités de la Religion naturelle, il ne s'ensuit pas que tous les hommes soient en état de faire la même découverte. En effet il est évident que tous les hommes n'ont pas la même pénétration, ils n'ont pas tous une égale capacité, ils n'ont pas tous enfin le même loisir, ni les mêmes occasions de travailler à cette importante découverte. C'est ce que ces Messieurs eux-mêmes reconnoissent & qu'ils savent fort bien faire valoir, lorsqu'il s'agit de parler de l'ignorance grossière de quelques peuples de l'Amérique. Or si la connoissance de la Religion naturelle n'est pas universelle, il s'ensuit vra des principes de ces Messieurs qu'elle n'est pas plus nécessaire que la révélation. Il faudra qu'ils disent que les hommes

peuvent fort bien s'en passer, & que pourvû qu'ils s'acquittent des fonctions de la vie animale, & qu'ils suivent aveuglément la pente que leurs sens leur donnent, on n'a plus rien à leur demander. Or parler ainsi, c'est énéantir tous les devoirs moraux, & donner directement dans le pur athéisme. La vérité est que comme Dieu n'étoit pas tenu de faire toutes les créatures égales; de faire, par exemple, les hommes aussi intelligens & aussi excellens que les anges; ou de donner à tous les hommes la même capacité qu'il donne à quelques-uns; il n'est pas tenu non plus de rendre tous les hommes capables du même degré, ou du même genre de bonheur, ni de leur fournir les mêmes moyens & les mêmes occasions de travailler à leur félicité. La corruption de la nature humaine, si sensible, si manifeste, donne à l'homme de justes sujets de penser qu'il a besoin

NATURELLE. CHAP. XI. 377  
d'une révélation divine. La droite raison & les lumieres naturelles conduisent ensuite un homme sage jusqu'à penser qu'il est très-probable que Dieu, infiniment bon & misericordieux, touché de compassion envers le Genre humain, lui accordera ce secours surnaturel, dont il a besoin. Or tout homme qui en est venu jusques-là doit être très-disposé à embrasser les doctrines qui lui seront proposées, pourvû qu'il ait par devers lui des preuves claires & certaines que ces doctrines tirent véritablement leur origine du Ciel. Mais il ne s'ensuit pas de-là que Dieu soit absolument obligé de se reveler extraordinairement aux hommes. Il ne s'ensuit pas, qu'en cas qu'il se révéle, il soit obligé de se révéler à tous les hommes également. Il ne s'ensuit pas ensu qu'on puisse douter raisonnablement de la nécessité & de la vérité de la révélation,

378 DE LA RELIGION, &c.  
sous prétexte qu'elle n'est pas uni-  
verselle, & qu'il y a des peuples  
qui n'en ont jamais entendu par-  
ler.

*Fin du Tome second.*

379

TABLE

TABLE  
DES CHAPITRES  
ET DES PRINCIPALES MATIERES  
contenuës dans le Tome II, qui ren-  
ferme le TRAITÉ DE LA RELIGION  
NATURELLE.

|  |        |
|--|--------|
| CHAPITRE I. Où l'on explique<br>le dessein de ce Discours, & où<br>l'on en donne le plan.                                | page 1 |
| CHAP. II. Où l'on parle du Déisme<br>& des quatre différentes espèces de<br>Déistes.                                     | 22     |
| <i>Première espèce de Déistes.</i>   | 25     |
| <i>De la Providence, que le soin des af-<br/>faires humaines n'est pas indigne de<br/>Dieu.</i>                          | 30     |
| <i>Second ordre de Déistes.</i>  | 35     |
| <i>Qu'un Déiste profane &amp; débauché, n'est<br/>pas capable de profiter des argumens<br/>qu'on employe contre lui.</i> | 41     |
| <i>Troisième sorte de Déistes.</i>   | 43     |
| <i>Quatrième ordre de Déistes.</i>   | 46     |
| <i>Que les Déistes modernes n'ont aucun</i>  |        |

|   |       |
|---|-------|
| <i>système suivi.</i>   | 58    |
| CHAP. III. PROPOSITION I. Que des différences éternelles & nécessaires des choses, découlent naturellement & nécessairement certains devoirs de morale, que toutes les créatures raisonnables sont tenues de mettre en pratique, antecédemment à toute loi positive, & à toute attente de récompense, ou de punition. | 63    |
| Qu'il y a dans les choses des différences éternelles & nécessaires.   | 64    |
| Abus de ceux qui tiennent le contraire.   | 69    |
| Réponse à l'objection prise de la diversité d'opinions entre les Scavans, & de la différence qu'on rencontre dans les loix des Nations, sur le juste & l'injuste.   | 79    |
| Que la volonté de Dieu se détermine toujours à agir conformément aux raisons éternelles des choses.   | 85    |
| Que toutes les créatures raisonnables sont obligées de se gouverner suivant les règles éternelles de la raison.   | ibid. |
| Preuve de cela tirée de la nature originale des choses.   | 89    |
| Autre preuve prise de la persuasion intérieure, qui oblige les plus méchants hommes à reconnoître que la pratique de  |       |

|  |             |
|--|-------------|
| ces règles les regarde.  | 96          |
| Troisième preuve tirée du jugement que les hommes portent sur leurs actions passées.   | 98          |
| De la connoissance naturelle, que Platon appelle Reminiscence.   | 100         |
| Que les plus scelerats n'ignorent pas entièrement la différence entre le bien & le mal moral.  | 103         |
| Que le jugement que les hommes portent sur les actions d'autrui, prouve qu'ils ont un sentiment naturel des devoirs éternels de la morale. | 107 & suiv. |
| Réponse à l'objection prise de l'ignorance entière de quelques Nations Barbares, en fait de morale.  | 113         |
| Des principaux devoirs de la morale en particulier.  | 116         |
| De la piété, ou des devoirs de l'homme envers Dieu.  | ibid.       |
| De la justice, ou des devoirs des hommes les uns envers les autres.  | 121         |
| De l'équité.   | 126         |
| De la bienveillance universelle & mutuelle.  | 131         |
| De la tempérance, ou des devoirs de l'homme envers lui-même.   | 138         |
| Que le meurtre de soi-même est illégitime.   | 140         |



- Que la loi naturelle est éternelle, universelle & immuable.* 149
- Que les devoirs éternels de morale, sont à quelques égards antécédens à la volonté positive de Dieu lui-même.* 156
- Que la loi de la nature est obligatoire antécédemment aux vûes particulières de récompense ou de punition.* 161
- Qu'un homme de bien doit cependant y avoir égard, & qu'elles ne sont pas entièrement inutiles à la vertu.* 166
- CHAP. IV. Où l'on fait voir l'absurdité du Système de *Hobbes* sur l'origine du droit. 173
- CHAP. V. PROP. II. Que ces devoirs éternels de morale, qui découlent nécessairement des différences naturelles des choses, sont outre cela la volonté expresse de Dieu & la loi suivant laquelle il veut que toutes les créatures raisonnables se gouvernent. 206
- Preuve de cette Proposition par les attributs de Dieu.* 206
- Autre preuve par la considération de l'auteur de la création.* 216
- Troisième preuve prise du but de la morale, qui tend à procurer le bien commun & la félicité de l'univers.* 219
- CHAP. VI. PROP. III. Que ces de-

- voirs éternels de la morale, que toutes les créatures raisonnables sont obligées de pratiquer, antécédemment à aucune vûe de récompense ou de punition, doivent nécessairement être accompagnés de récompenses & de peines. 225
- Preuve de cette proposition par les attributs de Dieu.* 227
- Autre preuve tirée de la gloire de Dieu & de la majesté de ses loix.* 229
- CHAP. VII. PROP. IV. Que ces récompenses & ces peines n'étant pas dispensées aux hommes dans ce monde, il faut nécessairement qu'il y ait une vie avenir, où la distribution en soit faite. 233
- Que dans l'ordre naturel des choses, la vertu & le vice portent avec eux leurs récompenses & leurs peines naturelles.* 236
- Que cet ordre naturel est maintenant perverti, de sorte que le vice prospère, & que la vertu est souvent opprimée.* 239
- Qu'il est donc nécessaire qu'il y ait un état futur de peines & de récompenses.* 243
- Opinion des Stoïques touchant la suffisance de la vertu pour rendre les hommes heureux par elle-même.* 246

*On en tire une conclusion en faveur de la certitude d'une vie future.* 250

*D'où vient que la sagesse de Dieu n'éclairc pas d'une manière aussi visible dans le gouvernement du monde moral, que dans la fabrique du monde naturel.* 255

CHAP. VIII. De l'immortalité de l'ame. 259

*Que la croyance de l'immortalité des ames humaines a été d'un grand usage aux sages du Paganisme.* 260

*Que le d'sir naturel de l'immortalité prouve qu'il doit y avoir une autre vie.* 273

*Autre preuve de cette vérité, prise de la conscience, ou du jugement que les hommes portent sur leurs propres actions.* 274

*Troisième preuve, prise de ce que l'homme est une créature capable de rendre compte de sa conduite.* ibid.

CHAP. IX. PROP. V. Qu'encore que la droite raison nous dicte les devoirs de la morale, & nous découvre la certitude des récompenses & des peines avenir; les hommes sont pourtant aujourd'hui si corrompus, qu'il y en a très-peu qui soient en état de découvrir clairement d'eux-mêmes ces grandes vérités, de sorte qu'ils ont un très-grand

grand besoin d'instruction particulière. 279

*Que la négligence & le manque d'attention sont de grands obstacles à la découverte des vérités de la Religion.* 281

*Que les préjugés de l'enfance & les fausses notions sont deux grandes sources de l'ignorance de ces vérités.* 284

*Que les convoitises, la sensualité, les passions & les affaires temporelles y contribuent aussi beaucoup.* 286

*Que les mauvaises habitudes & les pratiques vicieuses y contribuent beaucoup plus encore.* 289

*Qu'ainsi les hommes ont besoin d'être instruits dans les choses de la Religion.* 293

*L'utilité & la nécessité du ministère évangélique.* 293

CHAP. X. PROP. VI. Que les Leçons des anciens Philosophes Payens étoient entièrement insuffisantes pour la réformation du genre humain. 299

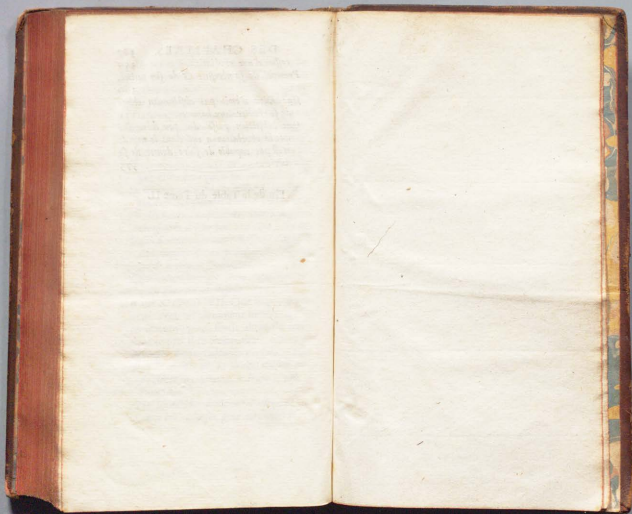
*Que le Paganisme a eu d'excellens Maîtres de morale.* 301

*Que ces grands hommes paroissent avoir été suscités par la Providence pour faire le procès aux Nations parmi lesquelles*  
Tome II. Bb

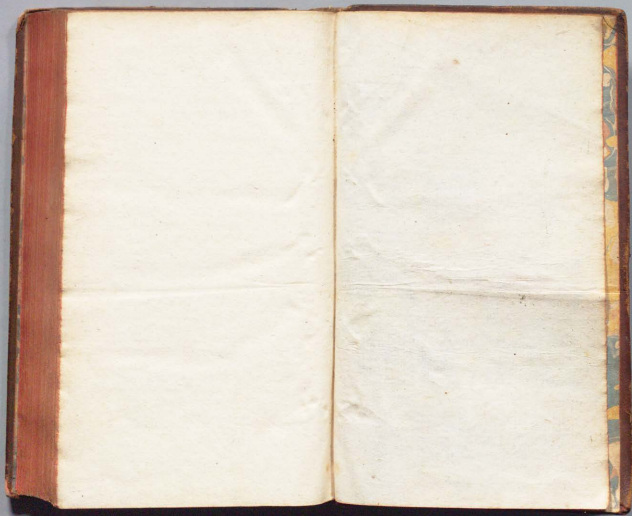
|  |     |
|--|-----|
| ils ont vécu.  | 303 |
| Que cependant ils n'ont pu réformer le genre humain.   | 305 |
| Que peu de personnes ont travaillé à la réformation du monde.  | 310 |
| Que ce peu qui y ont travaillé, ignoroient plusieurs choses, qui leur étoient nécessaires pour arriver à leurs fins.                       | 314 |
| Ils ignoroient surtout la nature du culte que Dieu veut qu'on lui rende.   | 218 |
| Ils ignoraient aussi la manière de la réconciliation des hommes avec Dieu.   | 324 |
| Ils doutoient de quelques autres dogmes nécessaires à leur but.  | 327 |
| Qu'ils demeuroient courts lorsqu'il s'agissoit d'expliquer & de prouver les dogmes qu'ils croyoient fermement.                             | 333 |
| Qu'ils n'avoient pas toute l'autorité requise pour un tel dessein.   | 340 |
| CHAP. XI. PROP. VII. Que le genre humain avoit évidemment besoin d'une révélation, pour sortir du triste état, dans lequel il se trouvoit. | 346 |
| Nécessité d'une révélation divine.   | 347 |
| Que la nature & la droite raison conduisoient les hommes à l'espérer, & à l'attendre.  | 353 |
| Que les Déesmes modernes n'alleguent aucune bonne raison pour combattre la né-   |     |

|  |     |
|--|-----|
| cessité d'une révélation.  | 359 |
| Preuves de sa nécessité & de son utilité.  | 360 |
| Que Dieu n'étoit pas absolument obligé de se révéler aux hommes.   | 371 |
| Que l'objection prise du peu d'étendue que la révélation a eue dans le monde n'est pas capable de faire douter de sa vérité. | 373 |

Fin de la Table du Tome II,











名古屋大学附属図書館所蔵 Hobbes I 40696028  
Nagoya University Library, Hobbes I, 40696028